

OfficePlast

Société Anonyme au capital de 4 000 000 dinars devisé en 4 000 000 actions au nominal de 1 dinars chacune intégralement libérées

Registre de commerce N°B246582006

Siège Social : Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 - Tunisie

Tél : +216 78 564 155

Fax : +216 78 564 185

Site Web : www.officeplast.com

PROSPECTUS MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION:

- D'une Offre à Prix Ferme auprès du public de 681 620 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 2,230 DT l'action,
- D'un Placement Global de 1 560 540 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, auprès d'investisseurs institutionnels désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT, au prix de 2,230 DT l'action,
- De l'admission aux négociations sur le Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des actions composant le capital de la société OfficePlast.

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

Visa n° 15 / 9 12 / du 14. AOÛT 2015 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

Responsable Chargé de l'information

M. Mohamed Ali HIDRI

Directeur Administratif et Financier de la société OfficePlast

Adresse : Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 - Tunisie

Tél : +216 78 564 155

Fax : +216 78 564 185

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

**MAXULA
BOURSE**

Rue du Lac Lemon, Centre Nowrez, 1053 Les Berges du Lac
Tél: (+216 71) 960 530
Fax: (+216 71) 960 565

Evaluateur

**MAXULA
CAPITAL**

Rue du Lac Windemere, Emerald Palace, 1053 Les Berges du Lac
Tél: (+216 71) 963 116
Fax: (+216 71) 963 302

Listing Sponsor



Complexe La Banque Avenue Tahar Hadad
Les Berges Du Lac 1053 Tunis
Tél: (+216 71) 139 500
Fax: (+216 71) 658 299



Août 2015

Liste des abréviations

BFR	Besoin en Fonds de Roulement
DT	Dinar Tunisien
EBITDA	Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, And Amortization
EBIT	Earnings Before Interest And Taxes
mDT	Millier de Dinars Tunisiens
MDT	Million de Dinars Tunisiens
OPCVM	Organisme De Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PER	Price Earning Ratio
PVC	Le polychlorure de vinyle, dont la composition est répartie entre 57% de sel et 43% de pétrole. Il est généralement transformé par un procédé d'extrusion ou d'enduction afin de créer des profilés ou des tubes.
PP	Le polypropylène fait partie de la famille des thermoplastiques : ces plastiques sont formables à chaud sans modification chimique et sont facilement recyclables. On retrouve dans cette famille le polyéthylène, le PVC et le polystyrène.

Sommaire

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE.....	9
FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE OFFICEPLAST ET D'ADMISSION DE SES ACTIONS SUR LE MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE.....	11
CHAPITRE 1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES	16
1.1. Responsable du prospectus	16
1.2. Attestation du responsable du prospectus	16
1.3. Responsable du contrôle des comptes.....	16
1.4. Attestation du commissaire aux comptes.....	18
1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	18
1.6. Attestation du listing sponsor	19
1.7. Responsable de l'information	20
CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	21
2.1. Caractéristiques et modalités de l'opération	21
2.1.1. Contexte et objectifs de l'opération.....	21
2.1.2. Décision ayant autorisé l'opération.....	21
2.1.3. Actions offertes au public	22
2.2. Le prix de l'offre et sa justification.....	23
2.2.1. Choix des méthodes d'évaluation	23
2.2.2. Le taux d'actualisation	26
2.2.3. Mise en œuvre des méthodes retenues.....	29
2.2.4. Synthèse de l'évaluation.....	33
2.2.5. Le prix proposé.....	33
2.3. Transactions récentes	34
2.4. Répartition du capital et des droits de vote avant et après l'offre	34
2.5. Modalités de paiement du prix.....	35
2.6. Période de validité de l'offre	35
2.7. Date de jouissance des actions.....	35
2.8. Etablissements domiciliaires	35
2.9. Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres	35
2.10. Transmission des demandes et centralisation.....	39
2.11. Ouverture des plis et dépouillement.....	40

2.12.	Déclaration des résultats.....	40
2.13.	Règlement des espèces et livraison des titres.....	40
2.14.	Renseignements divers sur l'offre	41
2.15.	Renseignements généraux sur les actions offertes.....	41
2.15.1.	Droits attachés aux actions	41
2.15.2.	Régime de négociabilité.....	41
2.15.3.	Régime fiscal applicable.....	41
2.16.	Marché des titres.....	42
2.17.	Cotations des titres	43
2.18.	Tribunaux compétents en cas de litige	43
2.19.	Avantage fiscal	43
2.20.	Contrat de liquidité.....	43
2.21.	Listing sponsor.....	44
2.22.	Régulation du cours boursier :.....	44
2.23.	Engagements de la société.....	44
2.23.1.	Représentation au Conseil d'Administration.....	44
2.23.2.	Engagement de créer un comité permanent d'audit	44
2.23.3.	Engagement de se conformer à la loi sur la dématérialisation des titres.....	44
2.23.4.	Engagement de se conformer à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'APE.....	44
2.23.5.	Tenue de communications financières.....	44
2.23.6.	Engagement de mettre en place un manuel de procédures et des structures d'audit interne et de contrôle de gestion.....	45
2.23.7.	Engagement à respecter l'article 29 du Règlement Général de la Bourse.....	45
2.23.8.	Actualisation du Business Plan.....	45
2.24.	Engagements de l'actionnaire de référence de la société.....	45
2.24.1.	Engagement de ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société	45
2.24.2.	Engagement de ne pas développer une activité locale concurrente.....	45
CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL.....		
3.1.	Renseignements de caractère général concernant la société.....	46
3.1.1.	Dénomination et siège social.....	46
3.1.2.	Forme juridique et législation particulière applicable.....	46
3.1.3.	Date de constitution et durée	46
3.1.4.	Objet social (Article 2 des Statuts).....	46

3.1.5.	Registre de commerce et matricule fiscal.....	47
3.1.6.	Exercice social.....	47
3.1.7.	Nationalité.....	47
3.1.8.	Capital social.....	47
3.1.9.	Régime fiscal.....	47
3.1.10.	Clauses statutaires particulières.....	47
3.1.11.	Lieu où peuvent être consultés les documents de la société.....	54
3.1.12.	Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing.....	54
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital de la société.....	54
3.3.	Evolution du capital social.....	55
3.4.	Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2015.....	55
3.4.1.	Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2015.....	56
3.4.2.	Capital social et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2015.....	56
3.4.3.	Nombre d'actionnaires.....	56
3.5.	Relations de la société OfficePlast avec les parties liées au 31/12/2014.....	56
3.5.1.	Prêts octroyés et crédits reçus des parties liées.....	56
3.5.2.	Créances et dettes commerciales avec les parties liées.....	57
3.5.3.	Les apports en capitaux avec les parties liées.....	57
3.5.4.	Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la société OfficePlast et distribués par les parties liées.....	57
3.5.5.	Les dividendes et autres rémunérations distribués par la société OfficePlast et encaissés par les parties liées.....	57
3.5.6.	Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des parties liées.....	58
3.6.	Relations commerciales entre la société OfficePlast et les parties liées durant l'exercice 2014	58
3.6.1.	Chiffre d'affaires réalisé avec les parties liées.....	58
3.6.2.	Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées.....	58
3.6.3.	Prestations de services reçues ou données.....	59
3.6.4.	Contrat de gestion.....	59
3.6.5.	Contrat de location.....	59
3.7.	Obligations et engagements de la société OfficePlast envers les dirigeants.....	59
3.8.	Dividendes.....	60

3.9.	Marché des titres de l'émetteur.....	60
CHAPITRE 4.	Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution.....	61
4.1.	Présentation générale du secteur d'activité	61
4.1.1.	Cadre réglementaire	61
4.1.2.	Présentation du secteur des fournitures scolaires et bureautiques	61
4.1.2.1.	Le marché Tunisien.....	61
4.1.2.2.	Le marché Marocain.....	64
4.1.2.3.	Le marché Algérien.....	65
4.1.2.4.	Le marché Français.....	66
4.1.2.5.	Analyse de la concurrence	67
4.2.	Présentation générale de la société OfficePlast et de son activité	69
4.3.	Description de l'activité au 31/12/2014	78
4.3.1.	Evolution et composition des revenus.....	78
4.3.2.	Evolution des achats consommés.....	80
4.3.3.	La marge brute.....	81
4.4.	Indicateurs d'activité trimestriels au 30/06/2015	82
4.5.	Certifications et mise à niveau	84
4.5.1.	Certification.....	84
4.5.2.	Mise à niveau.....	84
4.6.	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité	84
4.7.	Dépendance de l'émetteur.....	85
4.7.1.	Dépendance à l'égard des clients.....	85
4.7.2.	Dépendance à l'égard des fournisseurs	85
4.8.	Litiges ou arbitrages en cours.....	85
4.9.	Organisation de la société.....	85
4.9.1.	Gouvernance et contrôle interne	85
4.9.2.	Système d'information	89
4.10.	Politique sociale et effectif :	92
4.10.1.	Politique sociale	92
4.10.2.	Effectif	93
4.11.	Politique d'investissement	93
4.11.1.	Investissements récents ou en cours de réalisation	93
4.11.2.	Investissements futurs	94
4.12.	Analyse SWOT	95

CHAPITRE 5. Patrimoine – Situation financière – Résultats	96
5.1 Patrimoine de la société OfficePlast au 31/12/2014	96
5.1.1. Immobilisations incorporelles au 31/12/2014	96
5.1.2. Immobilisations corporelles au 31/12/2014.....	96
5.1.3. Immobilisations financières au 31/12/2014	96
5.2. Principales acquisitions et cessions d’immobilisations incorporelles, corporelles et financières postérieures au 31/12/2014.....	97
5.3. Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre 2014 :....	97
5.3.1. Etats financiers comparés au 31 Décembre 2014.....	99
5.3.1.1. Bilans comparés au 31 décembre 2014	99
5.3.1.2. Etats de résultat comparés au 31 décembre 2014.....	101
5.3.1.3. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre 2014	102
5.3.1.4. Notes aux Etats Financiers individuels arrêtés au 31/12/2014.....	103
5.3.1.5. Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2014	119
5.3.1.6. Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2014	125
5.3.1.7. Rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l’exercice 2014	138
5.3.2. Engagements financiers au 31/12/2014.....	145
5.3.3. Tableau des mouvements des capitaux propres au 31/12/2014.....	146
5.3.4. Schéma des Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre 2014	147
5.3.5. Affectation des résultats des trois derniers exercices	148
5.3.6. Evolution du bénéfice net et du résultat d’exploitation.....	148
5.3.7. Evolution des dividendes	148
5.3.8. Evolution de la Marge Brute d’Autofinancement	148
5.3.9. Evolution de la structure financière.....	149
5.3.9.1. Fonds de roulement	149
5.3.9.2. Besoin en fonds de roulement.....	149
5.3.9.3. Trésorerie nette	149
5.3.10. Indicateurs de gestion	150
5.3.11. Ratios financiers.....	151
CHAPITRE 6. Organes d’Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes.....	152
6.1. Membres des organes d’administration et de direction.....	152
6.1.1. Membres des organes d’administration.....	152
6.1.2. Fonctions des membres des organes d’administration et de direction dans la société	152

6.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction.....	152
6.1.4.	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	153
6.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans l'établissement qu'ils représentent.....	153
6.2.	Intérêt des dirigeants dans la société OfficePlast pour l'exercice 2014	153
6.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2014.....	153
6.2.2.	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2014.....	154
6.3.	Contrôle	154
6.4.	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital ..	154
CHAPITRE 7.	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	156
7.1	Evolution récente et orientations stratégiques	156
7.1.1.	Evolution récente des activités d'OfficePlast.....	156
7.1.2.	Stratégie de développement	159
7.2	Perspective d'avenir de la société OfficePlast	159
7.2.1.	Hypothèses de compte de résultat prévisionnel de la société OfficePlast	160
7.2.2.	Hypothèses du bilan prévisionnel de la société OfficePlast.....	167
7.2.3.	Etats financiers prévisionnels de la société OfficePlast.....	169
7.2.3.1.	Les bilans prévisionnels	170
7.2.3.2.	Les états de résultats prévisionnels	172
7.2.3.3.	Les états de flux de trésorerie prévisionnels.....	173
7.2.3.4.	Indicateurs de gestion prévisionnels de la société OfficePlast	174
7.2.3.5.	Ratios financiers prévisionnels de la société OfficePlast.....	175
7.2.3.6.	Marge d'autofinancement prévisionnelle de la société OfficePlast.....	176
7.2.3.7.	Avis du Commissaire aux comptes sur les états financiers prévisionnels de la société OfficePlast sur 2015-2019	177
	Demande de souscription	179
	Demande de souscription (copie)	181
	Bulletin de souscription.....	183
	Bulletin de souscription (copie).....	184
	Etat des souscripteurs.....	185

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La société OfficePlast a été fondée en 2006, sous la forme d'une Société Anonyme, par son actuel Président Directeur Général M. Yassine ABID en partenariat avec des industriels Français de renom.

Depuis sa création, OfficePlast a procédé à plusieurs opérations d'augmentation de son capital, le portant de 600 mDT, lors de sa création à 4 000 mDT en mars 2015¹.

La société OfficePlast opère dans le secteur des industries Plastiques et s'est spécialisée dans la fabrication des fournitures bureautiques et scolaires, ainsi que la fabrication d'articles en matières plastiques à partir de feuilles en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique. Ces produits sont destinés principalement aux grandes surfaces, aux fournisseuristes de bureau, aux grandes entreprises, aux grossistes, aux banques, etc.

L'objet social de la société tel qu'il est énoncé par ses statuts est :

- ✓ La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.
- ✓ La participation, par tous les moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce, terrains ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- ✓ Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

L'usine de la société s'est installée à Béja sur deux terrains d'une superficie respective, de 3 200 m² et de 2 780 m², comportant des locaux de production, de stockage et des bureaux à usage administratif.

Les produits offerts par OfficePlast sont classés en quatre grandes familles :

- Fournitures scolaires : constituées des classeurs, chemises, protèges cahiers, protèges livres et rouleaux couvre livres, porte documents, etc.
- Fournitures de bureaux : constituées des boîtes d'archives, porte cartes de visite, boîte de classement, porte blocs, pochettes perforées, etc.
- Produits personnalisés: constitués de porte chéquier personnalisé, porte documents prestige personnalisé, etc.
- Produits de collection : constitués de portes documents ZEBRA, porte documents PARADISE, mini classeurs « GRANDES VILLES », etc.

¹ Décision de l'AGE du 06/03/2015.

La société OfficePlast a déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années qui lui ont permis d'une part, de développer des produits compétitifs tant sur le plan de la qualité que sur les prix et de gagner d'autre part, des parts de marché respectables. Ceci s'est traduit par une croissance continue de son chiffre d'affaires et de ses bénéfices nets, qui ont évolué à un taux de croissance annuel moyen de 26,5% et 16,0%, respectivement, sur la période 2007-2014.

En 2014, la société OfficePlast a réalisé un chiffre d'affaires de 10 237 mDT, contre 7 636 mDT en 2013 et 6 567 mDT à fin 2012, enregistrant ainsi une croissance respective, de 34,1% et 16,3%. Cette performance soutenue est tributaire à la conquête de nouveaux marchés tant locaux qu'étrangers et à la consolidation des revenus réalisés avec les clients historiques de la société. Au niveau des bénéfices nets, OfficePlast a connu une croissance annuelle moyenne de 28,6% sur la période 2012-2014, enregistrant un résultat net de 661 mDT à fin 2014, soit une marge nette de 6,5%.

Toutefois, face à une demande grandissante du marché et dans le but d'être en mesure de répondre positivement aux besoins de ses clients et d'explorer des nouveaux marchés, OfficePlast s'est fixée un plan de développement, lui permettant de disposer d'une vision stratégique quant à l'évolution de son activité.

Ce plan de développement sera axé sur :

- La consolidation de son positionnement tant sur le marché local qu'à l'export ;
- La conquête de nouveaux marchés ;
- L'exploration de nouvelles niches de marché et le développement de nouvelles gammes de produits, adaptés aux besoins du marché et aux demandes spécifiques des clients ;
- La maîtrise de ses coûts d'exploitation ;
- La modernisation et le renforcement de ses outils de production,
- L'extension de son unité de production et de stockage.

C'est dans ce cadre que les actionnaires de la société OfficePlast ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, dans le but de:

- Financer un important plan d'investissement visant à consolider les activités de la société et améliorer ses procédés de production ;
- Renforcer les fonds propres de la société ;
- Bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant 35,92% de son capital au public ;
- Accroître la notoriété de la société.

FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE OFFICEPLAST ET D'ADMISSION DE SES ACTIONS SUR LE MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE

Montant de l'opération : 5 000 017 DT

Nombre d'actions offertes : 2 242 160 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, représentant 35,92% du capital social après augmentation réparties en :

- Offre à Prix Ferme de 681 620 actions ;
- Placement Global de 1 560 540 actions.

Valeur nominale : 1 Dinar Tunisien²

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Actions ordinaires

Prix d'émission des actions émises : Les actions à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 2,230 DT chacune, soit 1 DT de valeur nominale et 1,230 DT de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Période de souscription : du 27 Août 2015 au 28 Août 2015 inclus.

Droit préférentiel de souscription : L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OfficePlast, réunie le 04/05/2015, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs.

En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital, au profit des nouveaux souscripteurs. Cette renonciation se traduit par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Etablissements domiciliaires : Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société OfficePlast exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en Bourse en annexe).

L'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions OfficePlast exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° 04115080003844529209 ouvert auprès d'Attijari Bank, Centre d'affaires de la Charguia, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Date de jouissance des actions : Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 01 janvier 2015.

² Décision de l'AGE du 06/03/2015, relative à la réduction de la valeur nominale de 100 DT à 1 DT.

Offre proposée et mode de répartition des titres : L'introduction de la société OfficePlast au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital, de 2 242 160 actions nouvelles réservées au public, soit 35,92% du capital social après la réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015. L'émission se fera par le moyen d':

-Une Offre à Prix Ferme (OPF) de 681 620 actions nouvelles, représentant 30,40% de l'offre au public et 10,92% du capital social de la société après augmentation, au prix de 2,230 DT l'action, centralisée auprès de la BVMT.

-Un Placement Global de 1 560 540 actions nouvelles, représentant 69,60% de l'offre au public et 25,00% du capital social de la société après augmentation, auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens et/ou étrangers désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT, centralisé auprès de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscriptions dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de souscrire à l'OPF et inversement.

Toutefois, les actions non souscrites dans le cadre de Placement Global pourraient être affectées à l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres,**
- **Après information préalable du CMF,**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

❖ Offre à Prix Ferme

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 681 620 nouvelles actions à émettre en numéraire seront offertes à une seule catégorie:

Catégorie	Nombre d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social après augmentation du capital	Répartition en % de L'offre
Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au moins 100 actions et au maximum 312 108 actions, pour les institutionnels et 31 210 actions pour les non institutionnels	681 620	1 520 013	10,92%	30,40%

Modalité de satisfaction des demandes de souscriptions :

Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 31 210 actions (soit 0,5% du capital à l'issue de l'opération) pour les non institutionnels et 312 108 actions (soit 5% du capital à l'issue de l'opération) pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l'OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, en cas d'excédent de titres offerts non demandés, le reliquat sera affecté au Placement Global.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de souscrire aux actions réservées au Placement Global et inversement.

❖ **Placement Global :**

Dans le cadre du Placement Global, 1 560 540 actions nouvelles, émises à l'occasion de l'augmentation de capital, soit 25,00% du capital après la réalisation de l'augmentation seront offertes à des investisseurs institutionnels³ tunisiens et/ou étrangers désirant souscrire au minimum pour un montant de 250 000 DT. Les demandes de souscription seront centralisées auprès de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 112 108 actions, soit l'équivalent d'un montant minimum de 250 000,840 DT, ni supérieur à 312 108 actions, soit l'équivalent d'un montant maximum de 696 000,840 DT.

En outre, les demandes de souscription par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande de souscription.

³ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF, et inversement.

Les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme.

Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et sera centralisé par Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

Cotation des titres : La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié dans le Bulletin Officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le Bulletin Officiel de la BVMT.

Contrat de liquidité : Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société OfficePlast a été établi entre Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse et M. Yassine ABID, l'actionnaire de référence de la société OfficePlast, portant sur un montant de 100 000 DT et 35 000 actions.

Listing sponsor : La société BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse a été désignée par la société OfficePlast pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société OfficePlast sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société OfficePlast doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

Régulation du cours boursier : Les actionnaires de la société OfficePlast s'engagent, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régularisation sera confié à l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse.

Prise en charge des titres par Tunisie Clearing : Tunisie Clearing a attribué en date du 07 Août 2015 aux actions anciennes de la société OfficePlast le code ISIN : TN0007700016 et aux actions nouvelles de la société le code ISIN : TN0007700024.

La société OfficePlast s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing, dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

Admission des actions au marché alternatif de la cote de la Bourse : La société OfficePlast a demandé l'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires, y compris celles objet de la présente offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 DT, et composant la totalité de son capital.

Le Conseil de la Bourse a accordé, en date du 17 Juin 2015, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société OfficePlast au marché alternatif de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 6 242 160 actions de nominale de 1 DT chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et 2 242 160 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier,
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 35,92%⁴ du capital auprès d'au moins 100 actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction,
- Justification de l'existence d'un manuel de procédures, ainsi que des structures d'audit interne et de contrôle de gestion,
- La désignation d'un Listing Sponsor.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de l'actionnaire de référence de mettre en place un contrat de liquidité.

En outre, dans le cadre de l'introduction de la société OfficePlast au marché alternatif de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées, en vue d'obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation de l'opération.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, (souscription au moins des 3/4 du montant de l'augmentation du capital), l'introduction des actions de la société OfficePlast se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 2,230 DT l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

⁴ Le taux d'ouverture du capital social de la société OfficePlast, dans le public tel qu'approuvé par le Conseil de la Bourse était de 21,55%. Pour pouvoir bénéficier de la réduction du taux d'impôt sur les sociétés, ce taux a été élevé à 35,92% suite à une demande de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

CHAPITRE 1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du prospectus

Monsieur Yassine ABID

Président Directeur Général de la société OfficePlast.

1.2. Attestation du responsable du prospectus

« A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

M. Yassine ABID

Président Directeur Général de la société OfficePlast.



1.3. Responsable du contrôle des comptes

Etats financiers individuels arrêtés au 31/12/2012, 31/12/2013 et 31/12/2014 :

-Cabinet Rachid NACHI, expert comptable, commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Adresse : Rue du Lac Léman, Résid. Lac 2001, Imm. Prima, Bur. A 2.2, Les Berges du Lac 1053, Tunis.

• Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2012

Les états financiers individuels de la société « Office Plast » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, ont fait l'objet d'un audit effectué par M. Rachid NACHI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante :

« Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

- a) Nous n'avons pas reçu de réponses à nos demandes de confirmation de solde auprès des tiers circularisés.



- b) L'inventaire physique des immobilisations n'a pas été rapproché avec les valeurs inscrites en comptabilité

A notre avis et sous réserve de l'effet des ajustements qui pourraient résulter des situations décrites aux paragraphes (a) à (b), **les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société OFFICEPLAST S.A au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Tunisiennes d'Information Financière. »**

• **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013**

Les états financiers individuels de la société « Office Plast » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, ont fait l'objet d'un audit effectué par M. Rachid NACHI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante :

« Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

- a) Nous n'avons pas reçu de réponses à nos demandes de confirmation de solde auprès des tiers circularisés.
- b) L'inventaire physique des immobilisations n'a pas été rapproché avec les valeurs inscrites en comptabilité

A notre avis et sous réserve de l'effet des ajustements qui pourraient résulter des situations décrites aux paragraphes (a) à (b), **les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société OFFICEPLAST S.A au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel des Normes Tunisiennes d'Information Financière. »**

• **Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014**

Les états financiers individuels de la société « Office Plast » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, ont fait l'objet d'un audit effectué par M. Rachid NACHI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante :

« Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

À notre avis, les états financiers annuels de la société « **OFFICE PLAST SA** » arrêtés au 31 décembre 2014 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2014, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

1.4. Attestation du commissaire aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Le commissaire aux comptes

M. Rachid NACHI


Rachid NACHI
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Membre de l'OECT

1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus ».

MAXULA BOURSE

Le Président Directeur Général

M. Raouf AQUADI



1.6. Attestation du listing sponsor

« En notre qualité de listing sponsor, désigné par la société, nous confirmons avoir procédé à une appréciation de l'évaluation de la société et avoir effectué, en vue de l'opération projetée par ladite société, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par la société ainsi que d'entretiens avec des membres de sa direction et de son personnel, conformément aux dossiers-types annexés à la décision générale du Conseil du Marché Financier n°10 relative aux conditions d'exercice de l'activité de Listing Sponsor.

Par ailleurs, nous attestons avoir fourni à la société toute information relative aux obligations légales et réglementaires découlant de son opération d'introduction au Marché Alternatif de la cote de la Bourse, que la société satisfait aux conditions d'introduction à ce marché et qu'elle a les moyens nécessaires afin de respecter ses obligations d'informations spécifiques et permanentes.

Nous attestons conformément à la réglementation en vigueur, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu de la note d'opération aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements qui nous ont été fournis par la société et que nous avons présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de notre part de souscrire au titres de la société, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par elle et/ou son commissaire aux comptes. »

BNA CAPITAUX

Le Directeur Général

M. Kamel GUESMI



1.7. Responsable de l'information

M. Mohamed Ali HIDRI

Directeur Administratif et Financier de la société OfficePlast

Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 - Tunisie

Tél : +216 78 564 155

Fax : +216 78 564 185

La notice légale est publiée au JORT n°101 du 22 Août 2015

Consell du Marché Financier
N° ~~15~~ ¹⁵ / ~~9121~~ / du ~~17~~ ¹⁷ AOÛT 2015
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Caractéristiques et modalités de l'opération

2.1.1. Contexte et objectifs de l'opération

Dans le cadre du développement de son activité, les actionnaires de la société OfficePlast ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, dans le but de :

- Financer un important plan d'investissement visant à consolider les activités de la société et améliorer ses procédés de production ;
- Renforcer les fonds propres de la société ;
- Bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant 35,92% de son capital au public ;
- Accroître la notoriété de la société.

2.1.2. Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du 15/04/2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire d'OfficePlast, tenue le 04/05/2015, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OfficePlast, réunie le 04/05/2015, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 2 242 160 DT pour le porter de 4 000 000 DT à 6 242 160 DT et ce, par la création et l'émission de 2 242 160 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 2,230 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 1,230 DT de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} Janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015, a décidé de limiter le montant de ladite augmentation de capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteint au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée.

La même Assemblée Générale Extraordinaire, et en application des dispositions de l'article 294 du code des sociétés commerciales, a délégué au Conseil d'Administration de la société les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ladite augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder, s'il est nécessaire, à la modification corrélative des statuts de la société.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OfficePlast réunie le 04/05/2015, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit des nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

2.1.3. Actions offertes au public

L'introduction de la société OfficePlast au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital, de 2 242 160 actions nouvelles réservées au public, soit 35,92% du capital social après la réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015. L'émission se fera par le moyen d' :

-Une Offre à Prix Ferme (OPF) de 681 620 actions nouvelles, représentant 30,40% de l'offre au public et 10,92% du capital social de la société après augmentation, au prix de 2,230 DT l'action, centralisée auprès de la BVMT.

-Un Placement Global de 1 560 540 actions nouvelles, représentant 69,60% de l'offre au public et 25,00% du capital social après augmentation, auprès d'investisseurs institutionnels tunisiens et/ou étrangers désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT, centralisé auprès de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscriptions dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de souscrire à l'OPF et inversement.

Toutefois, les actions non souscrites dans le cadre de Placement Global pourraient être affectées à l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres,**
- **Après information préalable du CMF,**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

2.2. Le prix de l'offre et sa justification

Le prix de l'action de la société OfficePlast a été fixé dans le cadre de la présente offre à 2,230 DT, tous frais, commission, courtages et taxes compris.

L'évaluation de l'action de la société OfficePlast a été effectuée par Maxula Capital sur la base des états financiers certifiés au 31/12/2014⁵ et sur la base d'un business plan portant sur la période 2015-2019, approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'OfficePlast du 04/05/2015 et examiné par le commissaire aux comptes de la société.

2.2.1. Choix des méthodes d'évaluation

Les différentes méthodes usuelles d'évaluation peuvent être regroupées selon trois approches éprouvées et communément acceptées par le marché financier :

L'approche analogique ou comparative qui consiste à analyser la société par des multiples boursiers déterminés par référence à des sociétés cotées similaires et par des multiples de transactions comparables ayant eu lieu sur le marché local, voire international, au cours d'une période récente; les méthodes d'évaluation de cette approche sont :

- Méthode des multiples boursiers
- Méthode des multiples de transactions comparables

L'approche intrinsèque (actualisation des flux futurs) qui repose sur le postulat financier selon lequel le prix qu'un investisseur est prêt à payer pour une entreprise dépend des performances financières que l'entreprise pourrait générer dans l'avenir et du risque lié à ces performances et leur réception effective ; les méthodes d'évaluation de cette approche sont :

- Méthode d'actualisation des cash-flows
- Méthode d'actualisation des cash-flows libres DCF-FCFF
- Méthode Bates ou Valeur de rendement

L'approche comptable ou patrimoniale basée sur les actifs où l'on prend en compte la situation patrimoniale de la société ou sa situation nette réévaluée ; les méthodes d'évaluation de cette approche sont :

- Méthode de l'Actif Net Réévalué (ANR)
- Méthode du Goodwill
- Méthode de l'Economic Value Added (EVA)

Afin d'évaluer au mieux la valeur des actions d'OfficePlast, l'évaluateur a eu recours à plusieurs méthodes d'évaluation.

Toutefois, tenant compte de la spécificité du secteur d'activité de la société, ainsi que de la pertinence de l'information disponible, trois méthodes d'évaluation ont été considérées, jugées les plus pertinentes et significatives dans la détermination de la valeur de la société, et qui sont :

- La méthode des Free Cash Flow Discrétionnaires
- La méthode de l'Economic Value Added (EVA)
- La méthode de Bates

⁵ Approuvés par l'AGO du 30/01/2015.

Ci-après une présentation théorique des méthodes utilisées :

2.2.1.1. La méthode des Free Cash Flows discrétionnaires

La méthode des Free Cash Flows discrétionnaires est l'une des méthodes intrinsèques d'évaluation d'actifs d'exploitation d'une société. Le principe sous-jacent est que la valeur de l'actif est déterminée par sa capacité à générer des flux de trésorerie positifs. Cette méthode est considérée la plus adaptée pour valoriser des entreprises à forte croissance.

Les Free Cash Flows discrétionnaires représentent le cash disponible pour les actionnaires après le financement de toutes les dépenses liées à l'investissement et le paiement des charges liées à l'exploitation de la société (frais de personnel, dettes fournisseurs, impôts, etc.).

La valeur des fonds propres de l'entreprise correspond à cet effet, à la somme des free cash flows actualisés au coût des fonds propres, majorée par la valeur terminale et actualisée sur la période d'évaluation.

$$V = \sum_{i=1}^n \frac{CF_i}{(1 + K_{FP})^i} + \left(\frac{V_n}{(1 + K_{FP})^n} \right)$$

Avec,

- V: Valeur de l'entreprise à l'instant 0,
- CF_i : Cash Flow de l'année i ,
- K_{FP} Coût des fonds propres
- V_n : Valeur terminale
- n: Période d'actualisation

L'avantage de la méthode Free Cash Flows discrétionnaires est d'offrir une vision dynamique de la valeur de l'entreprise, étant donné qu'elle se base sur les projections de résultats et prend en considération les principaux facteurs qui influent sur son activité notamment, l'évolution de sa rentabilité et son risque intrinsèque.

- Cash flow nets :

Les cash flows nets correspondent aux flux d'exploitation nets d'impôt ajustés par les flux d'investissement. Ils sont déterminés suite à la déduction de toutes les charges décaissables du total des produits encaissables. Le point de départ du calcul des cash flows nets est le résultat net prévisionnel. Pour une année i , le cash flow prévisionnel est déterminé comme suit :

Free Cash Flows: Résultat net

- +Dotations aux amortissements et aux provisions
- Variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)
- Investissement prévisionnel (CAPEX),

- Valeur terminale :

La valeur terminale correspond à la valeur de la société au terme de l'horizon explicite, c'est-à-dire à la fin de la période de prévision. Cette valeur est déterminée sur la base de la méthode de Gordon & Shapiro, par l'actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif croissant, au taux de croissance g .

$$VT = \frac{\text{Flux normatif} * (1 + g)}{(K_{FP} - g)}$$

g : taux de croissance à l'infini

K_{FP} : Coût des fonds propres

La valeur des capitaux propres revenant aux actionnaires correspond à la valeur d'entreprise, diminuée du produit de l'augmentation de capital projetée.

2.2.1.2. La méthode de l'Economic Value Added (EVA)

Le concept de l'Economic Value Added (EVA) se présente généralement comme la différence entre un revenu et un coût. La méthode d'EVA est une méthode d'évaluation qui permet de mesurer la création de valeur économique au cours de la période future.

Outre son approche financière, l'approche économique de l'EVA est définie comme la différence entre le revenu net d'impôt dégagé de l'exploitation (EBIT net d'impôt) et la rémunération des capitaux engagés, au coût moyen pondéré du capital (CMPC), soit :

$$EVA = EBIT (1 - t) - CMPC * \text{Capitaux engagés}$$

En s'appuyant sur une présentation simple de l'entreprise, les capitaux engagés ne sont autres que son actif économique (Actifs immobilisés+ BFR). De ce fait, l'EVA peut s'écrire sous la forme :

$$EVA = EBIT (1 - t) - CMPC * \text{Actif Economique}$$

$$EVA = (ROCE - CMPC) * \text{Actif économique}$$

Une fois les EVA annuelles prévisionnelles calculées, on détermine la somme actualisée des ces valeurs économiques ajoutées, l'actualisation étant faite au coût moyen pondéré du capital, CMPC. La valeur globale de l'entreprise est déterminée alors comme suit :

$$V = \sum_{i=1}^n \frac{EVA_i}{(1 + CMPC)^i} + \frac{V_n}{(1 + CMPC)^n} + \text{Actif économique réévalué}_{n-1}$$

Avec,

V_n : la valeur terminale est déterminée par un processus du type Gordon & Shapiro, basée sur une hypothèse de croissance constante de l'EVA de l'année n au taux g,

$$V_n = \frac{EVA_n(1 + g)}{(CMPC - g)}$$

La valeur des capitaux propres revenant aux actionnaires correspond à la valeur d'entreprise, diminuée de la dette financière nette ajustée à fin 2014.

Il y a lieu de noter que la valeur des fonds propres a été ajustée du produit de l'augmentation de capital projetée.

2.2.1.3. La méthode de Bates :

La méthode de Bates repose sur la capacité de l'entreprise à distribuer des dividendes, qui constitue une source de rendement pour un actionnaire en Bourse.

Le modèle de Bates met en relation le PER actuel d'un titre avec son PER futur dans n années compte tenu d'un taux de croissance des BPA, du taux de distribution pendant cette période et du taux de rentabilité exigé par l'actionnaire.

Le modèle de Bates repose sur la formule d'évaluation d'un titre financier dont l'horizon est limité à n années :

$$V_0 = \sum_{i=1}^n \frac{DPA_i}{(1 + K_{FP})^i} + \frac{V_n}{(1 + K_{FP})^n}$$

Avec,

DPA_i : Dividende par action de l'année i.

K_{FP} : Coûts des capitaux propres.

V_n : Valeur terminale à l'année n.

Le modèle de Bates permet ainsi de calculer un prix d'achat d'une action à travers un PER d'entrée, considérant un trend de croissance attendu des dividendes (ou des résultats), un taux d'intérêt attendu et surtout un objectif de revente à terme (à travers un PER de sortie).

On peut ainsi présenter une formule réduite :

$$PN = P_0 * A - d * B$$

Avec,

PN : PER de sortie, lorsque l'action est revendue après certaine période.

P_0 : PER actuel, niveau auquel peut s'acheter actuellement l'action.

A et B sont des coefficients qui sont tirés historiquement des tables de Bates. Ce sont en fait des coefficients d'actualisation qui vont dépendre du taux de croissance des bénéfices par action sur l'horizon des prévisions et du taux d'intérêt attendu.

$$A = \left[\frac{1+K_{FP}}{1+g} \right]^n \quad \text{et} \quad B = \left[\frac{1+g}{g-K_{FP}} \right] * (1 - A)$$

Avec :

K_{FP} : coût des capitaux propres

g : taux de croissance des bénéfices

d : taux de distribution des bénéfices

2.2.2. Le taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est calculé par recours à l'approche du coût moyen pondéré du capital. En effet, pour un actif qui aurait été financé en partie par des fonds propres et de la dette, le coût global du capital (coût des capitaux engagés) sera un coût moyen pondéré du coût des fonds propres et du coût de la dette net d'impôts, en fonction du poids respectifs de chaque type de financement.

Le coût moyen pondéré du capital (CMPC) est déterminé comme suit :

$$CMPC = \left(\frac{E}{V}\right) * k_{FP} + \left(\frac{D}{V}\right) * k_D(1 - T)$$

Avec,

- **E** : Total des capitaux propres de la société
- **D** : Montant de la dette nette
- **V** : Valeur de l'entreprise, $V = E + D$
- **k_{FP}** : Coût des fonds propres
- **k_D** : Coût de la dette
- **T** : Taux d'impôt effectif de la société

Les paramètres retenus dans le calcul du CMPC sont les suivants :

- Le coût des fonds propres (k_{FP}) est le taux de rentabilité exigé par les actionnaires de la société. Il est mesuré par le Modèle d'Evaluation des Actifs Financiers (MEDAF ou CAPM), présenté comme suit:

$$\text{Coût des fonds propres} = r_f + \beta(r_m - r_f)$$

Avec:

- **r_f** : Taux sans risque
- **r_m** : Taux de rendement du marché
- **($r_m - r_f$)**: Prime de risque
- **β** : Le risque systématique engendré par la détention des valeurs de l'entreprise à évaluer par rapport à un portefeuille composé de toutes les valeurs du marché.
- Le taux sans risque (r_f) est approché par celui des bons de Trésor à long terme : Le taux sans risque retenu est égal à 6,55%, correspondant au taux actuariel de l'adjudication du Bon de Trésor 10 ans, d'échéance Avril 2024 à la date du 22/04/2015.
- Une prime de risque de 7,8%, est égale à celle retenue lors de la dernière introduction en Bourse de la société UADH.
- Le Bêta (β) mesure le risque systématique des actions de la firme par rapport au marché, il dépend de la structure financière de la société et calculé comme suit:

$$\text{Bêta endetté} = \text{Bêta sans dettes} * \left(1 + \left(\frac{\text{Dettes nettes}}{\text{Fonds propres}}\right)(1 - T)\right)$$

A cet effet, le bêta non endetté retenu est de 0,9. Le choix du bêta a été déterminé sur la base d'un benchmark des bêtas des sociétés introduites en Bourse (tableau ci-après). D'autant plus, et par référence aux données fournies par les travaux de Demodaran relatives au mois de Janvier 2015, le Bêta non endetté du secteur d'activité auquel opère la société OfficePlast (Office

Equipment & Services) dans les pays émergents s'élève à 0,62. Ainsi, le niveau du bêta retenu est acceptable compte tenu de la structure financière de la société peu endettée d'une part, et de la nature de l'activité de la société OfficePlast, d'autre part : un secteur défensif et peu cyclique qui plaide pour un bêta inférieur à 1.

Société	Beta désendetté
UADH	0,807
Cerealis	0,94
MIP	0,95
TGH Tawasal	1,00
SOTIPAPIER	0,92
Cellcom	0,7
SAH Tunisie	0,60
Sotemail	0,80
MPBS	1,02
Moyenne	0,87

Source : Prospectus d'introduction en Bourse

- Les taux d'imposition employés représentent les taux effectifs supportés par la société.
- Le coût de la dette retenu est de 7,5%.
- Le calcul du cash flow normatif suppose la considération d'un exercice modélisant la continuité de l'activité de la société, en considérant un taux d'imposition de 15%, compte tenu de l'exonération dont bénéficie la société OfficePlast pour le pourcentage de son chiffre d'affaires destiné à l'export.
- Le taux de croissance à l'infini retenu, d'une manière conservatrice, est 2%, au vu à la fois du profil de croissance de la société et également du taux d'inflation du marché Tunisien.
- La période d'actualisation retenue pour l'évaluation de la société OfficePlast est de 5 ans, allant du 01/01/2015 au 31/12/2019. Le choix de l'horizon de 5 ans a été défini pour refléter l'évolution et la croissance des opérations de la société expliquée par les investissements à opérer par la société OfficePlast, au titre de l'exercice 2015 et 2016. Les flux générés par ces investissements n'impacteront les flux générés par la société qu'à partir de l'exercice 2017.
- Le taux d'actualisation choisi est le coût moyen pondéré du capital, pour la méthode d'EVA, et le coût des fonds propres pour les méthodes des Free Cash Flows Discrétionnaires et de Bates.

Sur la base des éléments cités ci-dessus et compte tenu de l'évolution de la structure financière de la société OfficePlast, le coût moyen pondéré du capital (CMPC) sur la période 2015-2019 se présente comme suit :

Hypothèses	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p	à l'infini
Fonds Propres	4 587 548	10 163 831	11 162 580	12 461 095	14 097 483	15 892 467	15 892 467
Dettes Nettes	2 770 136*	-427 161	-210 839	-646 410	-2 392 277	-4 298 436	-4 298 436
Valeur de l'Entreprise (VE)	7 357 684	9 736 671	10 951 741	11 814 685	11 705 206	11 594 031	11 594 031
D/VE	37,6%	-4,4%	-1,9%	-5,5%	-20,4%	-37,1%	-37,1%
FP/VE	62,4%	104,4%	101,9%	105,5%	120,4%	137,1%	137,1%
D/FP	60,4%	-4,2%	-1,9%	-5,2%	-17,0%	-27,0%	-27,0%
Taux d'impôt	0,0%	0,0%	5,6%	3,8%	2,4%	1,3%	16,0%
RF (BTA 10 ans - Courbe CMF 22-04)	6,55%	6,55%	6,55%	6,55%	6,55%	6,55%	6,55%
Prime de risque	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%	7,8%
B (sans dettes)	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
B (endetté)=B0+ (B0*(1-t))*DN/CP	1,4	0,9	0,9	0,9	0,8	0,7	0,7
K_{FP}	17,8%	13,3%	13,4%	13,2%	12,4%	11,7%	12,0%
k d	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%
WACC	13,9%	13,5%	13,6%	13,5%	13,4%	13,3%	14,1%

*Selon le rapport de Due Diligence, la dette nette au 31/12/2014, s'élevant à 1 988 638 DT, a été ajustée d'un montant de 781 498 DT, relatif aux comptes courants actionnaires créditeurs.

En raison de dettes financières nettes négatives sur la période du business plan 2015-2019, le taux d'actualisation retenu, pour la méthode EVA, est le coût de fonds propres, étant donné que le WACC dépasse ledit coût.

Le coût moyen pondéré du capital qui sera utilisé pour l'actualisation de la valeur terminale a été calculé sur la base d'un taux d'imposition normalisé de 15,98%.

2.2.3. Mise en œuvre des méthodes retenues

2.2.3.1. La méthode des Free Cash Flows discrétionnaires :

Les free cash flows correspondent à la somme des cash flows d'exploitation dégagés par la société, moins les investissements d'exploitation projetés, pendant la durée du business plan.

En DT	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p	à l'infini
Résultat Net	660 586	789 496	1 251 388	1 698 959	2 180 055	2 492 602	2 120 786
Amortissement et provision	388 001	686 159	895 431	991 043	936 375	929 211	929 211
Variation du BFR	397 588	- 192 317	706 711	527 257	455 027	343 533	343 533
Investissements d'exploitation	2 499 111	2 958 900	1 271 515	1 300 000	339 792	436 011	436 011
Free Cash Flows (FCF)	- 1 848 112	- 1 290 927	168 593	862 745	2 321 612	2 642 269	2 270 453
K _{FP}	17,8%	13,3%	13,4%	13,2%	12,4%	11,7%	12,0%
FCF actualisés	-1 848 112	-1 139 641	131 000	594 450	1 454 184	1 519 872	
Somme des FCF actualisés	2 559 865						
Valeur terminale	23 217 239						
Valeur terminale actualisée	13 188 944						
Valeur de l'Entreprise	15 748 809						
Augmentation de Capital	5 000 000 ⁶						
Valeur des fonds propres de la société	10 748 809						

Selon la méthode des Free Cash Flows discrétionnaires, la valeur des fonds propres de la société OfficePlast ressort à 10 748,8 mDT.

⁶ Le montant de l'augmentation de capital a fait l'objet d'un réajustement de 17 DT, afin d'obtenir un nombre entier d'actions nouvelles à émettre.

Analyse de sensibilité

Ces analyses ont été effectuées en faisant varier le Bêta (qui influence sur le K_{FP}) et le taux de croissance à l'infini autour des valeurs retenues dans le cas central :

Bêta (β)	0,8	0,85	0,9	0,95	1	
g	1%	10 542 593	9 969 816	9 429 534	8 969 816	8 436 265
	1,50%	11 263 220	10 642 045	10 057 684	9 507 040	8 987 351
	2%	12 060 739	11 383 766	10 748 809	10 152 160	9 590 537
	2,50%	12 948 149	12 206 343	11 512 877	10 863 270	10 253 577
	3%	13 941 557	13 123 759	12 362 080	11 651 039	10 985 847

Les résultats du test de sensibilité font ressortir une fourchette de valorisation des fonds propres qui se situe entre 8 436,2 mDT et 13 941,5 mDT.

2.2.3.2. La méthode de l'Economic Value Added (EVA) :

Les capitaux d'exploitation investis sont définis comme étant la somme de la valeur des actifs d'exploitation immobilisés et du BFR engagé pour l'activité. Les capitaux investis au cours de la période prévisionnelle se détaillent comme suit :

En DT	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p	à l'infini
Actifs immobilisés	3 695 512	6 109 753	6 649 181	7 146 039	6 649 355	6 241 662	6 241 662
BFR	3 657 171	3 440 241	4 117 551	4 613 637	5 037 518	5 352 370	5 352 370
Actifs économiques	7 352 683	9 549 994	10 766 732	11 759 676	11 686 873	11 594 032	11 594 032

Ainsi, les rentes économiques (EVA) actualisées s'élèvent à 2 000,8 mDT et se présentent comme suit :

En DT	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p	à l'infini
Actifs économiques	7 352 683	9 549 994	10 766 732	11 759 676	11 686 873	11 594 032	11 594 032
EBIT	818 123	1 091 920	1 626 048	2 034 699	2 433 405	2 681 868	2 681 868
Impôt sur EBIT	0	0	73 916	67 839	52 577	31 605	403 421
EBIT net d'impôt	818 123	1 091 920	1 552 132	1 966 860	2 380 828	2 650 263	2 278 447
ROCE	20,26%	14,85%	16,25%	18,27%	20,25%	22,68%	19,65%
K_{FP}^7	13,93%	13,27%	13,44%	13,22%	12,41%	11,70%	11,97%
Rente économique (EVA)	255 769	115 854	268 154	543 517	921 830	1 283 475	890 091
EVA actualisés	255 769	102 277	208 360	374 495	577 405	738 274	
Taux de croissance à l'infini	2,0%						
Somme des EVA Actualisés	2 000 810						

⁷ Le taux d'actualisation retenu est le coût de fonds propres, étant donné que le WACC dépasse ledit coût, en raison de dettes financières nettes négatives sur la période du business plan, à l'exception de l'année 2014 où l'évaluateur a utilisé le WACC.

Tenant compte des réévaluations, l'actif économique réévalué se détaille comme suit :

Actif économique réévalué:

Actif économique 2014	7 352 683
Autres actifs non courants	5 000
Plus value latente ⁸	1 659 211
Impôt au titre de la plus value latente	414 803
Actif économique réévalué	8 592 091

Ainsi, la valeur des capitaux propres selon la méthode de l'Economic Value Added s'élève à 7 993,2 mDT et se détaille comme suit :

	En DT
Somme des EVA Actualisés	2 000 810
Valeur terminale	9 101 905
Valeur terminale actualisée	5 170 490
Actif économique réévalué 2014	8 592 091
Valeur d'entreprise	15 763 391
Augmentation du capital ⁹	5 000 000
Dette nettes 2014 ¹⁰	2 770 136
Valeur des Fonds propres	7 993 255

Analyse de sensibilité

Les tests de sensibilité ont été effectués en faisant varier le taux de croissance à l'infini et le bêta de l'année et ont abouti aux valeurs suivantes :

Bêta (β)	0,8	0,85	0,9	0,95	1	
g	1%	8 573 043	8 008 862	7 476 057	6 972 128	6 494 834
	1,50%	8 877 733	8 282 743	7 722 312	7 193 559	6 693 916
	2%	9 214 933	8 584 936	7 993 255	7 436 539	6 911 818
	2,50%	9 590 140	8 920 072	8 292 795	7 704 373	7 151 344
	3%	10 010 164	9 293 848	8 625 710	8 001 081	7 415 878

Les résultats du test de sensibilité font ressortir une fourchette de valorisation des fonds propres qui se situe entre 6 494,8 mDT et 10 010,1 mDT.

⁸ Le calcul de la plus value latente est détaillé comme suit :

Terrain	364 048
Constructions	1 158 400
Matériels de transport	136 763
Plus value latente	1 659 211

⁹ Le montant de l'augmentation de capital a fait l'objet d'un réajustement de 17 DT, afin d'obtenir un nombre entier d'actions nouvelles à émettre.

¹⁰ Selon le rapport de Due Diligence, la dette nette au 31/12/2014, s'élevant à 1 988 638 DT, a été ajustée d'un montant de 781 498 DT, relatif aux comptes courants actionnaires créditeurs.

2.2.3.3. La méthode de Bates¹¹ :

Choix de PER de sortie :

Le PER de sortie a été fixé à 9x. Un niveau, jugé raisonnable par l'évaluateur, compte tenu du profil de croissance de la société OfficePlast. A titre indicatif, il est important de mentionner que :

- Le PER moyen du marché qui s'élève à environ 16,1x les bénéfices de 2014,
- Le PER des sociétés du secteur d'activité auquel opère la société OfficePlast (Office Equipment & Services) dans les pays émergents issue des travaux de Demodaran relatives au mois de Janvier 2015 qui s'inscrit à 21,5x.
- Les PER de sortie utilisés dans les méthodes de Bates des sociétés récemment introduites en Bourse : Lilas (18x), SOTIPAPIER (13x) et MIP (14x).

Selon cette méthode et compte tenu du profil de croissance de la société OfficePlast, un PER de sortie de 9x aboutirait à un PER₀ de 17,02x.

		2014
Pn	PER de sortie	9,00
K _{FP}	Coût de Capital	17,81%
g	Croissance des bénéfices 2014-2019	30,42%
A	$((1+K_{FP}) / (1+g))^n$	0,601
B	$((1+g) / (g-K_{FP})) * (1-A)$	4,122
d	Taux de distribution des dividendes	30%
P₀	PER d'entrée	17,02
	Résultat Net 2014	660 586
	Valeur des fonds Propres	11 243 944

Sur la base de ses paramètres, la valorisation des fonds propres de la société OfficePlast ressort à 11 243,9 mDT.

Analyse de sensibilité

Ces analyses ont été effectuées en faisant varier le Bêta (qui influence sur le K_{FP}) et PER de sortie autour des valeurs retenues dans le cas central :

	Bêta (β)	0,8	0,85	0,9	0,95	1
PER sortie	8	10 674 730	10 405 973	10 145 541	9 893 132	9 648 457
	8,5	11 254 043	10 969 989	10 694 742	10 427 983	10 169 406
	9	11 833 356	11 534 005	11 243 944	10 962 834	10 690 354
	9,5	12 412 670	12 098 022	11 793 145	11 497 686	11 211 303
	10	12 991 983	12 662 038	12 342 347	12 032 537	11 732 251

¹¹ Au niveau de la méthode de Bates, le montant de l'augmentation de capital n'a pas été retranché de la valeur des fonds propres de la société. Si on déduit le montant de l'augmentation de capital et qu'on retient un bénéfice net de l'exercice 2015 et un taux d'actualisation du même exercice, la méthode de Bates donnerait les résultats suivants :

Valeur des fonds propres calculés par l'évaluateur (en MDT)	Prix de l'action calculée par l'évaluateur (en DT)	Valeur des fonds propres avec déduction de l'augmentation de capital et emploi des paramètres de l'exercice 2015 (en MDT)	Valeur de l'action avec déduction de l'augmentation de capital et emploi des paramètres de l'exercice 2015 (en DT)
11,244	2,81	11,219	2,80

Les résultats du test de sensibilité font ressortir une fourchette de valorisation des fonds propres qui se situe entre 9 648,4 mDT et 12 991,9 mDT.

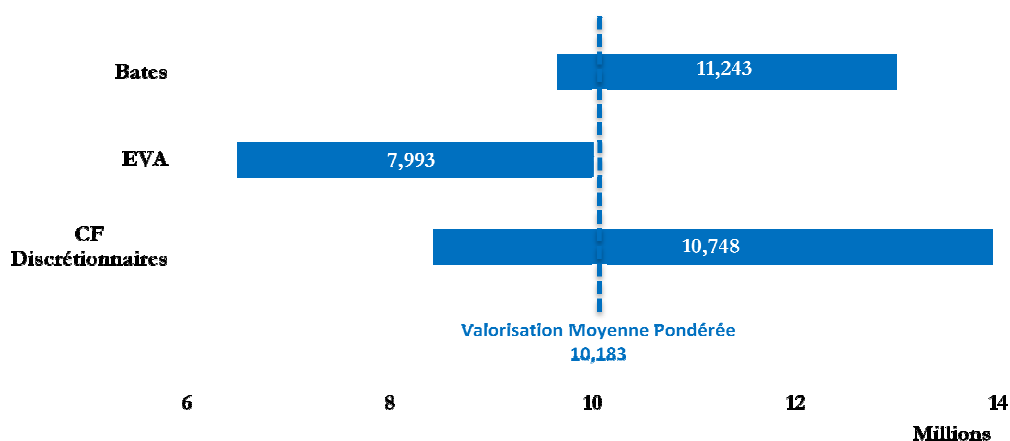
2.2.4. Synthèse de l'évaluation

Les résultats des travaux d'évaluation sont résumés dans le tableau suivant :

En DT	Valeur des Fonds Propres	Pondération
<i>Cash Flow Discrétionnaires</i>	10 748 809	50%
<i>EVA</i>	7 993 255	25%
<i>Bates</i>	11 243 944	25%
Valeur des Fonds Propres pondérée	10 183 704	

La synthèse des travaux d'évaluation de la société OfficePlast prend en considération une pondération des résultats de la valorisation par les méthodes, des Free Cash Flows Discrétionnaires, EVA et Bates, respectivement par 50%, 25% et 25% aboutissant à une valorisation moyenne des fonds propres de 10 183,7 mDT Pré-Money.

La pondération des valeurs a été effectuée sur la base de la pertinence de la méthode qui en découle et de son degré d'adéquation au contexte spécifique de l'évaluation de la société OfficePlast.



Les actionnaires d'OfficePlast ont décidé d'accorder aux nouveaux actionnaires qui viendront participer à l'ouverture de capital par voie d'introduction en Bourse de la société, une décote de 12,4% par rapport à la moyenne pondérée des valeurs obtenues selon les trois méthodes de valorisation utilisées.

Par conséquent, la valorisation de la société OfficePlast, hors effet de l'augmentation du capital, ressort à de 8 910,7 mDT, ce qui correspond à un prix pour l'action OfficePlast de 2,230 DT.

2.2.5. Le prix proposé

Le prix proposé est de 2,23 dinars par action. Il correspond à une valorisation de la société, hors effet de l'augmentation du capital, de 8 910,7 mDT, soit une décote de 12,4% par rapport à la valeur moyenne pondérée de l'évaluation telle que déterminée ci-dessus.

Ce prix correspond à :

- Une valorisation par rapport à l'actif net comptable au 31/12/2014 de 1,94 fois ;
- Un PER de 13,50 fois le bénéfice 2014 et 17,63x le bénéfice attendu de 2015;
- Un rapport Prix de l'action/marge brute d'autofinancement par action de 8,50 fois en 2014 :
- Un rapport Prix de l'action/marge brute d'autofinancement par action de 6,04 fois en 2015 :
- Un rapport Prix de l'action/Free Cash Flow de -4,82 en 2014 :
- Un rapport Prix de l'action/Free Cash Flow de -6,90 en 2015 :
- Une valorisation de la société OfficePlast à 9,69 fois l'EBITDA ;
- Un rendement de dividende 2014 de 2,24%.

2.3. Transactions récentes

Néant.

2.4. Répartition du capital et des droits de vote avant et après l'offre

Avant l'offre

Actionnaires	Nationalité	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Yassine ABID	Tunisienne	1 813 008	1 813 008	45,33%
ATD SICAR	Tunisienne	1 333 008	1 333 008	33,33%
GLSB	Française	200 434	200 434	5,01%
M. Laurent BRIGNONE	Française	197 940	197 940	4,95%
Mme Valérie Lucette Josette BRIGNONE	Française	197 940	197 940	4,95%
M. Mourad MATMATI	Tunisienne	192 087	192 087	4,80%
Mme Annie Lucette Gabrielle SEIGLE	Française	43 252	43 252	1,08%
M. Michel Edmond COURTY	Française	22 331	22 331	0,56%
Total		4 000 000	4 000 000	100,00%

Après l'offre

Actionnaires	Nationalité	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Yassine ABID	Tunisienne	1 813 008	1 813 008	29,04%*
ATD SICAR	Tunisienne	1 333 008	1 333 008	21,35%*
GLSB	Française	200 434	200 434	3,21%*
M. Laurent BRIGNONE	Française	197 940	197 940	3,17%*
Mme Valérie Lucette Josette BRIGNONE	Française	197 940	197 940	3,17%*
M. Mourad MATMATI	Tunisienne	192 087	192 087	3,08%*
Mme Annie Lucette Gabrielle SEIGLE	Française	43 252	43 252	0,69%*
M. Michel Edmond COURTY	Française	22 331	22 331	0,36%*
Nouveaux souscripteurs		2 242 160	2 242 160	35,92%
Total		6 242 160	6 242 160	100,00%

*Participation compte non tenu d'une éventuelle souscription à l'offre au public.

2.5. Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société OfficePlast, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 2,230 DT, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société OfficePlast, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs désirant acquérir des actions OfficePlast dans le cadre du Placement Global, s'effectue auprès de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, au comptant, au moment du dépôt de la demande de souscription.

2.6. Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du 27 Août 2015 au 28 Août 2015 inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du 27 Août 2015. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 28 Août 2015 inclus

2.7. Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2015.

2.8. Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société OfficePlast exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en Bourse en annexe).

L'intermédiaire en Bourse, Maxula Bourse est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions OfficePlast, exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible N° 04115080003844529209 ouvert auprès d'Attijari Bank, Centre d'affaires de la Charguia, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.9. Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de 2 242 160 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital réservée au public, soit 35,92% du capital social après la réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015.

L'émission se fera par le moyen d' :

- Une Offre à Prix Ferme
- Un Placement Global

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombre d'actions offertes	Montant (DT)	% du capital après augmentation
Offre à Prix Ferme	30,40%	681 620	1 520 013	10,92%
Placement Global	69,60%	1 560 540	3 480 004	25,00%
Total	100,00%	2 242 160	5 000 017	35,92%

❖ Offre à Prix Ferme

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 681 620 nouvelles actions à émettre en numéraire seront offertes à une seule catégorie :

Catégorie	Nombre d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social après augmentation du capital	Répartition en % de l'offre
Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au moins 100 actions et au maximum 312 108 actions, pour les institutionnels et 31 210 actions pour les non institutionnels	681 620	1 520 013	10,92%	30,40%

Les 681 620 actions offertes dans le cadre de l'OPF seront réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers et aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 312 108 actions (soit un maximum de 5% du capital social après augmentation) pour les institutionnels et 31 210 actions (soit un maximum de 0,5% du capital social après augmentation) pour les non institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l'OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de souscrire aux actions réservées au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales Tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète, ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ; pour les Fonds Communs de Placement (FCP), l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 100 actions, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 31 210 actions pour les non institutionnels, et à 5% du capital social, soit 312 108 actions, pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Modalités de satisfaction des demandes de souscription :

Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque souscripteur ne dépasse 31 210 actions (soit 0,5% du capital à l'issue de l'opération) pour les non institutionnels et 312 108 actions (soit 5% du capital à l'issue de l'opération) pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs dans le cadre de l'OPF doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, en cas d'excédent de titres offerts non demandés, le reliquat sera affecté au Placement Global.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de souscrire aux actions réservées au Placement Global et inversement.

❖ Placement Global :

Dans le cadre du Placement Global, 1 560 540 actions nouvelles, émises à l'occasion de l'augmentation de capital, soit 25,00% du capital après la réalisation de l'augmentation seront offertes à des investisseurs institutionnels¹² tunisiens et/ou étrangers désirant souscrire au minimum pour un montant de 250 000 DT. Les demandes de souscription seront centralisées auprès de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit à Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

¹² Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 112 108 actions, soit l'équivalent d'un montant minimum de 250 000,840 DT, ni supérieur à 312 108 actions, soit l'équivalent d'un montant maximum de 696 000,840 DT.

En outre, les demandes de souscription par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande de souscription.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres,**
- **Après information préalable du CMF,**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Les actions non souscrites dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées à l'Offre à Prix Ferme.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

2.10. Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Dans le cadre du Placement Global, à l'issue de l'opération, Maxula Bourse intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par une personne habilitée de la société Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

2.11. Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet, à soumettre à la commission.

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demandes de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

2.12. Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

2.13. Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (souscription au moins des 3/4 du montant de l'augmentation du capital), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

Tunisie Clearing a attribué en date du 07 Août 2015 aux actions anciennes de la société OfficePlast le code ISIN : TN0007700016 et aux actions nouvelles de la société le code ISIN : TN0007700024.

La société OfficePlast s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing, dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

2.14. Renseignements divers sur l'offre

Le nombre d'actions objet de la présente Offre représente 35,92 % du capital de la société après réalisation de son augmentation, soit 2 242 160 actions de valeur nominale de 1 DT et d'une prime d'émission de 1,230 DT, ce qui correspond à un montant total de 5 000 017 DT.

2.15. Renseignements généraux sur les actions offertes

Forme des actions	: Nominative
Catégorie	: Ordinaire
Libération	: Intégrale à la souscription
Jouissance	: 1 ^{er} Janvier 2015

2.15.1. Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Selon l'article 11 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

2.15.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

2.15.3. Régime fiscal applicable

Apports des lois de finances 2014 et 2015 en relation avec la fiscalité des dividendes:

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, à partir du 1er janvier 2015 et en application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, les dividendes distribués sont soumis à l'imposition sur le revenu moyennant une retenue à la source libératoire au taux de 5,0% avec :

- Exonération des dividendes distribués aux personnes morales ;
- Exonération des dividendes distribués imputés sur les réserves de la société inscrites au bilan au 31/12/2013 sous la condition qu'ils soient mentionnés dans les notes aux états financiers parmi les capitaux propres au 31/12/2013 ;
- Possibilité de déduction de la retenue à la source opérée au taux de 5,0% de l'impôt dû sur le revenu pour les personnes physiques dont le revenu global provenant des bénéfices distribués ne dépasse pas 10 000 dinars au titre de l'année considérée.

Par ailleurs, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements stables tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au

taux de 5%, applicable sur les revenus réalisés à partir du 1er janvier 2014 et ce, avec le respect des dispositions des conventions de non double imposition applicables.

La loi de finances pour l'année 2015 a également prévu des mesures permettant l'imposition des bénéficiaires distribués à l'étranger par les sociétés non résidentes possédant des établissements stables en Tunisie, et ce, dans le cas où la convention de non double imposition conclue entre la Tunisie et les pays de résidence desdites sociétés le permet.

2.16. Marché des titres

Il n'existe, à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toutefois, une demande d'admission au marché alternatif à la cote de la Bourse a été présentée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La société OfficePlast a demandé l'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires, y compris celles objet de la présente offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 DT, et composant la totalité de son capital.

Le Conseil de la Bourse a accordé, en date du 17 Juin 2015, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société OfficePlast au marché alternatif de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 6 242 160 actions de nominale de 1 DT chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et 2 242 160 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier,
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 35,92%¹³ du capital auprès d'au moins 100 actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction,
- Justification de l'existence d'un manuel de procédures, ainsi que des structures d'audit interne et de contrôle de gestion,
- La désignation d'un Listing Sponsor.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de l'actionnaire de référence de mettre en place un contrat de liquidité.

En route, dans le cadre de l'introduction de la société OfficePlast au marché alternatif de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées, en vue d'obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation de l'opération.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, (souscription au moins des 3/4 du montant de l'augmentation du capital), l'introduction des actions de la société OfficePlast se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 2,230 DT l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

¹³ Le taux d'ouverture du capital social de la société OfficePlast, dans le public tel qu'approuvé par le Conseil de la Bourse était de 21,55%. Pour pouvoir bénéficier de la réduction du taux d'impôt sur les sociétés, ce taux a été élevé à 35,92% suite à une demande de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

2.17. Cotations des titres

La date de démarrage de cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

2.18. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

2.19. Avantage fiscal

Il est à signaler que la Loi de Finances Complémentaire de l'année 2014 a décidé la prorogation de la période pour le bénéfice du taux réduit de l'impôt sur les sociétés, pour les sociétés qui s'introduisent en Bourse et stipule « *Est remplacée la date du « 31 décembre 2014 » mentionnée à l'article premier de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010¹⁴ relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse par la date du « 31 décembre 2019 »* ».

Par conséquent, et vu que l'introduction en Bourse de la société OfficePlast, porte sur 35,92% de son capital social après augmentation, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

Aussi, et du fait que la société est implantée dans une zone de développement régional, elle est soumise aux dispositions de l'article 23 du Code d'Incitation aux Investissements stipulant que les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises établies dans les zones d'encouragement au développement régional, bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices investis, des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés, et ce, nonobstant le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi 89-114 du 30 décembre 1989.

Etant précisé que la société a reçu une attestation d'entrée en production de l'API (Direction Régionale de Béja) en date du 25/12/2014 relative au projet d'extension d'une unité de fabrication d'articles scolaires et bureautiques. A partir de cette date, la société OfficePlast bénéficie d'un abattement de 100% sur ses bénéfices imposables additionnels, générés exclusivement de l'extension de son activité et ce, durant les dix prochaines années.

2.20. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société OfficePlast a été établi entre Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse et M. Yassine ABID, l'actionnaire de référence de la société OfficePlast, portant sur un montant de 100 000 DT et 35 000 actions.

¹⁴ « *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30% et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014* ».

2.21. Listing sponsor

La société BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse a été désignée par la société OfficePlast pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de la société OfficePlast sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société OfficePlast doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

2.22. Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société OfficePlast s'engagent, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régularisation sera confié à l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse.

2.23. Engagements de la société

2.23.1. Représentation au Conseil d'Administration

La société OfficePlast s'engage à réserver un (1) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions OfficePlast acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions OfficePlast acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.

2.23.2. Engagement de créer un comité permanent d'audit

La société OfficePlast s'engage à créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.

2.23.3. Engagement de se conformer à la loi sur la dématérialisation des titres

La société s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières.

2.23.4. Engagement de se conformer à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'APE

La société OfficePlast s'engage à conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne.

2.23.5. Tenue de communications financières

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.23.6.Engagement de mettre en place un manuel de procédures et des structures d'audit interne et de contrôle de gestion

La société s'engage à mettre en place un manuel de procédures et des structures d'audit interne et de contrôle de gestion et ce, au plus tard le 25 Mai 2016.

2.23.7.Engagement à respecter l'article 29 du Règlement Général de la Bourse

La société OfficePlast s'engage à respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse.

2.23.8.Actualisation du Business Plan

La société OfficePlast s'engage à actualiser les informations financières prévisionnelles et de les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte le montant définitif de l'augmentation de capital collecté ainsi que les éventuels changements pouvant toucher le business plan initial (taux d'impôt, résultat, investissements, etc.) et ce, au cas où le montant de l'augmentation du capital projetée se limiterait au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (3/4) au moins de ladite augmentation.

2.24. Engagements de l'actionnaire de référence de la société

2.24.1.Engagement de ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société

L'actionnaire de référence M. Yasmine ABID, détenant actuellement 45,33% du capital de la société OfficePlast, s'engage à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

2.24.2.Engagement de ne pas développer une activité locale concurrente

L'actionnaire de référence M. Yasmine ABID s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation de son business plan.

CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1. Renseignements de caractère général concernant la société

3.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale :	OfficePlast
Siège social :	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 - Tunisie
Usine :	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 - Tunisie
Téléphone :	+216 78 564 155
Fax :	+216 78 564 185
Site Web:	www.officeplast.com

3.1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable:

La société OfficePlast est régie par le droit tunisien et en particulier par :

-Le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 novembre 2000 tel que modifié par la loi n° 2004-90 du 31 décembre 2004, la loi n° 2005-12 du 26 janvier 2005, la loi n°2005-65 du 27 juillet 2005, la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, la loi n° 2009-1 du 05 janvier 2009 et la loi n° 2009-16 du 16 mars 2009.

-Le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 décembre 1993 et notamment les incitations communes et les incitations liées au régime partiellement exportateur.

3.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 19 Janvier 2006

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

3.1.4. Objet social (Article 2 des Statuts)

La société a pour objet :

- ✓ La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.
- ✓ La participation, par tous les moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce, terrains ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- ✓ Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

3.1.5. Registre de commerce et matricule fiscal

N° du registre de commerce : B246582006

Matricule fiscal : n°947962F/A/M/000

3.1.6. Exercice social

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année.

3.1.7. Nationalité

Tunisienne

3.1.8. Capital social

Le capital social de la société s'élève à 4 000 000 DT, réparti en 4 000 000 actions de nominal 1 DT¹⁵, entièrement libérées.

3.1.9. Régime fiscal

La société OfficePlast est régie par les dispositions du code d'incitation aux investissements et notamment les incitations communes.

Selon l'attestation de dépôt de déclaration délivrée par l'Agence de Promotion de l'Industrie, la société OfficePlast bénéficie des avantages suivants :

-Les incitations communes prévues par les articles 7, 8 et 9 du code d'incitation aux investissements qui concernent notamment les dégrèvements fiscaux au titre des réinvestissements physiques et financiers.

-Les incitations spécifiques prévues par les articles 23 et 24 du code d'incitation aux investissements, relatifs aux avantages accordés au titre du développement régional.

3.1.10. Clauses statutaires particulières

Affectation et répartition des bénéfices (Article 25 des statuts)

Les bénéfices annuels de la société, après déduction des dépenses d'exploitation, des frais généraux, des charges fiscales, sociales et financières, de tous amortissements, de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, ainsi que des prélèvements nécessaires pour la constitution de tous fonds de prévoyance que le conseil jugera utiles, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, après affectation, s'il y a lieu, à l'extinction des pertes antérieures, il est prélevé :

1) 5% (cinq pour cent) au moins pour la constitution, d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve a atteint une somme égale à un dixième du capital social, mais reprend son cours si cette réserve vient à être entamée.

¹⁵ L'AGE du 06/03/2015 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 100 DT à 1 DT (cf. Tableau d'évolution du capital social, page 55).

2) Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire peut, sur proposition du Conseil d'Administration, prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant soit encore pour servir des dividendes aux actionnaires.

La société s'engage à conformer l'article 25 de ses statuts aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

Paiement des dividendes – Acomptes (Article 26 des statuts)

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il ya lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende ayant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire a lieu aux époques fixées par le Conseil d'Administration.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

La société s'engage à conformer l'article 26 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

Dispositions communes aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires (Article 21 des statuts)

1) Assemblées Ordinaires et Extraordinaires

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales Constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, mêmes les absents ou incapables

2) Convocation des assemblées.

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, au jour, heure et lieu indiqués par l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées extraordinairement soit par le Conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes en cas d'urgence.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sont faites par avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux quotidiens de presse dont l'un paraissant en langue arabe, quinze (15) jours au moins avant la réunion.

La convocation peut être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en fait la demande écrite.

Les convocations à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont faites par avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne, quinze (15) jours au moins avant la réunion. La convocation peut être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en fait la demande écrite.

L'avis de convocation doit indiquer les jours, heure et lieu de la réunion et mentionner avec précision son objet.

Les Assemblées peuvent être réunies verbalement sans délais si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

3) Droit de siéger à une Assemblée Générale

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Tout actionnaire peut se faire représenter aux assemblées par la personne majeure de son choix. A peine de nullité, la formule du pouvoir dûment signée par l'actionnaire mandataire doit reproduire la date, l'heure, la nature et l'ordre du jour de l'Assemblée ou des Assemblées concernées par le mandat. Le bureau de l'Assemblée doit veiller au respect des dispositions du présent paragraphe.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 12 ci-dessus entente contraire entre eux.

4) Les règlements des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou en son absence par un Administrateur délégué spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (Commissaire aux comptes ou liquidateur) c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires qui représentent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions et, sur leur refus, par ceux qui viennent après eux jusqu'à acceptation.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau ; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Dans toutes les Assemblées Générales, le quorum n'est calculé qu'après déduction des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

5) Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration un mois au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature d'un ou plusieurs actionnaires représentant au minimum 5% du capital social sauf si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée et marquent leur accord à l'unanimité pour la soumission de cette proposition.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

6) Droit de vote à l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sous réserve de l'application des dispositions visant les Assemblées Constitutives ou Extraordinaires.

Le vote a lieu à main levée ou par tout moyen public décidé par l'Assemblée Générale.

Si l'un des actionnaire exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi selon les modalités fixées ci-après et mis à leur disposition par la société au siège social dans les mêmes conditions et délais que les documents dont la communication est requise par la loi. Pour être pris

en compte, pour le calcul tant du quorum que des votes ; le formulaire de vote par correspondance doit être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée.

Le formulaire de vote par correspondance doit permettre un vote sur chacune des résolutions dans l'ordre de leur présentation à l'Assemblée ; il doit offrir à l'actionnaire la possibilité d'exprimer sur chaque résolution un avis favorable ou défavorable à son adoption ou sa volonté de s'abstenir de voter.

Le formulaire de vote établi par la société et mis à la disposition des actionnaires doit contenir la mention que si des résolutions nouvelles étaient présentées à l'Assemblée, le signataire a la faculté soit d'exprimer dans ce document sa volonté de s'abstenir, soit de donner mandat au président de l'Assemblée Générale ou encore à un mandataire de voter la ou les résolutions concernées.

Les formulaires de vote par correspondance reçus par la société doivent comporter :

- ✓ Les nom, prénom ou dénomination de l'actionnaire ;
- ✓ La signature légalisée de l'actionnaire ou de son représentant.

Sauf dénonciation ou modification de vote émanant de l'actionnaire concerné et notifiée préalablement à la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée, le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondances adressés à la société et ne donnant aucun sens de vote ou les nom, prénom ou dénomination de l'actionnaire et la signature légalisées sont considérés comme une abstention.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

7) Procès verbal de l'Assemblée Générale

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, ou tout au moins par la majorité d'entre eux.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant par le liquidateur unique.

8) Communication de la liste des actionnaires

En application des dispositions de l'article 286 du code des sociétés commerciales, l'actionnaire a le droit, pendant le délai de quinze jours qui précède la réunion de l'Assemblée Générale de prendre au siège social connaissance ou copie de la liste des actionnaires.

A cette fin, la liste des actionnaires est arrêtée par la société, le seizième jour qui précède la réunion de l'Assemblée. Elle contient les nom, prénom ou dénomination et domicile de chaque actionnaire ainsi que le nombre d'actions et droits de vote dont il est titulaire.

La société s'engage à conformer l'article 21 de ses statuts à la réglementation en vigueur.

Assemblées Générales Ordinaires - Assemblées Générales Extraordinaires (Article 22 des statuts)

1) Assemblées Générales Ordinaires

a- Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent de tous les actionnaires propriétaires d'au moins cinq (5) actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

b- Quorum

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers du capital après déduction s'il y a lieu de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau selon les mêmes formes que la première. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quelque soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions mises à l'ordre du jour de la première réunion.

c- Majorité

Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

d- Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration.

Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants ; et d'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport des commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon générale, examine tous les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.

Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, ainsi que la rémunération des commissaires aux comptes.

Elle approuve et désapprouve les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales que le Conseil d'Administration a autorisé.

Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les délibérations concernant l'approbation du bilan et des comptes doivent être précédés du rapport des commissaires aux comptes à peine de nullité.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne comportent pas une modification des statuts.

2) Assemblées Générales Extraordinaires

a- Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société, à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date de la réunion.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration et dans le cadre de la législation et de la réglementation des sociétés anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient.

c) Quorum

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Social doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié du capital social sur première convocation et le tiers du capital sur deuxième convocation, après déduction, s'il y a lieu, de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

A défaut de ce dernier quorum, le délai de la tenue de l'Assemblée Générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

c- Majorité

Les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

3.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège social d'OfficePlast : Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 – Tunisie

3.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

M. Mohamed Ali HIDRI

Directeur Administratif et Financier de la société OfficePlast

Tél : +216 78 564 155

Fax: +216 78 564 185

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social :	4 000 000 dinars
Nombre d'actions :	4 000 000 actions
Nominal :	1 dinar
Forme des actions :	Nominative
Catégorie :	Ordinaire
Libération :	Intégrale
Jouissance :	1 ^{er} janvier 2015

3.3. Evolution du capital social

Organe & Date de la décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur Nominale (en dinars)
		Montant (en dinars)	Nombre d'actions	Montant (en dinars)	Nombre d'actions	
AGC du 19/01/2006	Constitution de la société sous la forme d'une SA	600 000	6 000	600 000	6 000	100
AGE du 26/12/2011	Augmentation de capital par incorporation des résultats reportés	800 000	8 000	1 400 000	14 000	100
AGE du 31/12/2012 ¹⁶	Augmentation de capital en numéraire	700 000	7 000	2 100 000	21 000	100
AGE du 18/12/2014	1- Augmentation de capital par incorporation des résultats reportés	790 000	7 900	2 890 000	28 900	100
	2-Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission	800 000	8 000	3 690 000	36 900	100
AGE du 06/03/2015	1-Réduction de la valeur nominale de 100 DT à 1 DT			3 690 000	3 690 000	1
	2-Augmentation de capital par incorporation des résultats reportés	310 000	310 000	4 000 000	4 000 000	1

3.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Yassine ABID	1 813 008	1 813 008	45,33%
ATD SICAR	1 333 008	1 333 008	33,33%
GLSB	200 434	200 434	5,01%
M. Laurent BRIGNONE	197 940	197 940	4,95%
Mme Valérie Lucette Josette BRIGNONE	197 940	197 940	4,95%
M. Mourad MATMATI	192 087	192 087	4,80%
Mme Annie Lucette Gabrielle SEIGLE	43 252	43 252	1,08%
M. Michel Edmond COURTY	22 331	22 331	0,56%
Total	4 000 000	4 000 000	100,00%

¹⁶ Augmentation de capital réservée à l'ATD SICAR.

3.4.1. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Yassine ABID	1 813 008	1 813 008	45,33%
ATD SICAR	1 333 008	1 333 008	33,33%
GLSB	200 434	200 434	5,01%
M. Laurent BRIGNONE	197 940	197 940	4,95%
Mme Valérie Lucette Josette BRIGNONE	197 940	197 940	4,95%
M. Mourad MATMATI	192 087	192 087	4,80%
Total	3 934 417	3 934 417	98,36%

3.4.2. Capital social et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2015

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et de droits de vote
M. Yassine ABID	1 813 008	1 813 008	45,33%
ATD SICAR	1 333 008	1 333 008	33,33%
M. Mourad MATMATI	192 087	192 087	4,80%
Total	3 338 103	3 338 103	83,45%

3.4.3. Nombre d'actionnaires

Au 30/06/2015, le capital d'OfficePlast est réparti entre 8 actionnaires, dont :

- Deux (2) actionnaires personnes morales ;
- Six (6) actionnaires personnes physiques.

3.5. Relations de la société OfficePlast avec les parties liées au 31/12/2014

3.5.1. Prêts octroyés et crédits reçus des parties liées

Prêts octroyés :

Au cours de l'exercice 2014, la société « Office Plast SA » a signé avec la société « Office Plast Trading SARL » un contrat de compte courant actionnaire. Le solde comptable au 31/12/2014 de ce compte s'élève à 128 890 DT.

Crédits reçus:

-Au cours de l'exercice 2014, la société « Office Plast SA » et la société « G.I.T SARL¹⁷ » ont signé un accord de compensation des dettes et créances réciproques pour un montant de 66 905 DT.

-Au cours de l'exercice 2014, la société « Office Plast SA » a signé avec la société « ATD SICAR » un contrat de compte courant actionnaire d'un montant de 750 000 DT pour une période expirant le 01 juin 2015. Ce compte est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 6,5%.

¹⁷ Dont M. Mourad MATMATI est gérant.

Une commission d'étude a été facturée pour un montant de 7 500 DT. Les charges d'intérêts supportées par l'exercice 2014 sont de l'ordre de 20 313 DT. Le solde comptable au 31/12/2014 s'élève à 20 313 DT.

-Le compte courant actionnaire du Président Directeur Général M. Yassine ABID, s'élève au 31/12/2014 à 11 185 DT.

3.5.2. Créances et dettes commerciales avec les parties liées

Créances sur les parties liées :

Le solde comptable des créances sur la société « GMT SARL¹⁸ » s'élève au 31/12/2014 à 31 481 DT.

Dettes envers les parties liées :

-Le solde comptable des dettes envers la société « LB International¹⁹ » s'élève au 31/12/2014 à 22 954 DT.

-Le solde comptable des dettes envers la société « GLSB » s'élève au 31/12/2014 à 39 227 DT.

-Le solde comptable des dettes envers la société « Office Plast Trading SARL » s'élève au 31/12/2014 à 13 384 DT.

3.5.3. Les apports en capitaux avec les parties liées

Néant.

3.5.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la société OfficePlast et distribués par les parties liées

Néant.

3.5.5. Les dividendes et autres rémunérations distribués par la société OfficePlast et encaissés par les parties liées

Dividendes payés aux parties liées : Les dividendes distribués au titre des exercices 2014 et 2013 se détaillent comme suit :

En DT		Yassine ABID	ATD Sicar	GLSB	Mourad MATMATI
<i>% du capital</i>		<i>45,33%</i>	<i>33,33%</i>	<i>5,01%</i>	<i>4,80%</i>
Dividendes distribués en 2015 au titre de l'exercice 2014*	200 000	90 660	66 660	10 020	9 600
Dividendes privilégiés au titre de l'exercice 2014*		13 212			
Dividendes distribués en 2014 au titre de l'exercice 2013**	100 000	45 330	33 330	5 010	4 800
Dividendes privilégiés au titre de l'exercice 2013**		9 325			

* Décidés par l'AGO du 30/01/2015.

**Décidés par l'AGO du 25/06/2014.

¹⁸ Dont M. Mourad MATMATI est gérant.

¹⁹ Dont M. Laurent BRIGNONE est gérant.

Jetons de présence payés aux parties liées : Les montants nets des jetons de présence alloués à chacun des administrateurs au titre des exercices 2013 et 2014 se détaillent comme suit :

Membre	Représenté par	Qualité	Exercice 2014*	Exercice 2013**
M. Yassine ABID	Lui-même	Président du Conseil d'Administration	2 500	2 000
La société ATD SICAR	M. Riadh JAIDANE***	Membre du Conseil d'Administration	2 500	2 000
La société ATD SICAR	Mme Yosr MESSADI	Membre du Conseil d'Administration	2 500	2 000
M. Mourad MATMATI	Lui-même	Membre du Conseil d'Administration	2 500	2 000

* Décidés par l'AGO du 30/01/2015.

**Décidés par l'AGO du 25/06/2014.

***Remplacé par M. Seif Eddine BEJAOUI pour la période restante du mandant (cf page 152)

3.5.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des parties liées

Données : Néant.

Reçues :

-Cautions solidaire et personnelle du Président Directeur Général au profit de la société et ce, en garantie d'un crédit consenti par la banque Zitouna pour un montant de 1 479 931 DT et de deux crédits consentis par Attijari Bank pour des montants respectifs de 100 000 DT et 1 000 000 DT.

3.6. Relations commerciales entre la société OfficePlast et les parties liées durant l'exercice 2014

3.6.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les parties liées

Encaissé : Les ventes auprès des parties liées s'élèvent à 268 433 DT, détaillées comme suit :

-La société « Office Plast SA » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « GMT SARL » des ventes pour un montant de 268 235 DT.

-La société « Office Plast SA » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « Office Plast Trading SARL » des ventes pour un montant de 198 DT.

Décaissé : Les achats auprès des parties liées s'élèvent à 684 365 DT, détaillés comme suit :

-La société « GLSB » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « Office Plast SA » des ventes pour un montant de 665 458 DT.

-La société « Office Plast Trading SARL » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « Office Plast SA » des ventes pour un montant de 18 907 DT.

3.6.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées

Achats : Néant.

Ventes :

-Au cours de l'exercice 2014, la société « Office Plast SA » a cédé à la société « GMT SARL » un matériel de transport pour un montant de 5 000 DT. Le matériel cédé est acquis le 04/02/2009 pour un montant brut de 18 342 DT et totalement amorti à la date de cession.

3.6.3. Prestations de services reçues ou données

Données : Néant

Reçues : Néant

3.6.4. Contrat de gestion

Néant.

3.6.5. Contrat de location

Néant.

3.7. Obligations et engagements de la société OfficePlast envers les dirigeants

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 11 juillet 2014, cette rémunération est composée de :

-Un salaire net mensuel de 6 000 DT ;

-2% du bénéfice net de l'exercice ;

-Prise en charge de la cotisation CNSS ainsi que la redevance de compensation de 1% ;

-Mise à disposition d'une voiture de fonction avec des bons de carburant d'un montant de 250 litres par mois.

Les obligations et engagements de la société «OfficePlast SA » envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit :

PDG		
	Charges de l'exercice (DT)	Passifs au 31/12/2014 (DT)
Avantages à court terme	78 010	6 000
Prime de rendement 2013	4 515	
Prise en charge CNSS	4 840	1 222
Total	87 365	7 222

3.8. Dividendes

La distribution des dividendes relatifs aux trois derniers exercices a été comme suit :

	2012	2013	2014
Résultat net (en DT)	399 162,398	466 250,114	660 585,824
Dividendes distribués (en DT)	80 000	100 000	200 000
Capital social (en DT)	1 400 000	2 100 000	3 690 000
Valeur nominale (en DT)	100	100	100
Nombre d'actions à la date de distribution	14 000	21 000	36 900
Résultat net par action (en DT)	28,512	22,202	17,902
Dividende par action (en DT)	5,714	4,762	5,420
Dividende en % du nominal	5,71%	4,76%	5,42%
Taux de distribution	20,04%	21,45%	30,28%
Date de mise à disposition	21/06/2013	25/06/2014	30/01/2015

3.9. Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la société OfficePlast ne sont négociées ni sur le marché local, ni à l'étranger. De même, la société ne possède pas de titres de créances négociés sur le marché local ou à l'étranger.

CHAPITRE 4. Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution

4.1. Présentation générale du secteur d'activité

4.1.1. Cadre réglementaire

La société OfficePlast opère dans le secteur des Industries Diverses qui compte quatre branches d'activité, dont la branche « Plastique » dans le cadre de laquelle la société exerce.

La société est implantée dans une zone de développement régional est régie par le droit tunisien et en particulier par :

-Le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 novembre 2000 tel que modifié par la loi n° 2004-90 du 31 décembre 2004, la loi n° 2005-12 du 26 janvier 2005, la loi n°2005-65 du 27 juillet 2005, la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007, la loi n° 2009-1 du 05 janvier 2009 et la loi n° 2009-16 du 16 mars 2009.

-Le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 décembre 1993 et notamment les incitations communes et les incitations liées au régime partiellement exportateur.

4.1.2. Présentation du secteur des fournitures scolaires et bureautiques²⁰

OfficePlast opère principalement dans le domaine de la fabrication des articles scolaires et de bureau en polychlorure de vinyle (PVC), en polypropylène (PP) et en carton. Bien qu'il y ait des changements très sensibles au niveau des besoins des consommateurs finaux, le marché des articles scolaires et de bureau est en constante évolution. Ceci compte tenu du niveau d'alphabétisation sans cesse croissant des élèves et des étudiants et des besoins évolutifs des entreprises et des collectivités publiques pour les articles de classement.

4.1.2.1. Le marché Tunisien

a- Taille du marché Tunisien

En relation avec l'activité d'OfficePlast, le marché des produits de classement et de fourniture scolaire en Tunisie peut être divisé en trois segments:

Marché	Caractéristiques
Marché scolaire	<p>Ce marché concerne les articles de classement et de protection provenant de la transformation des films PVC ou PP (soudure) ou du carton (collage). L'analyse de ce segment de marché a montré que la demande se situe à :</p> <ul style="list-style-type: none">- 13 millions de protège-cahiers,- 1,5 million de portes documents,- 1 million de classeurs, et- 0,58 million de chemises. <p>Cette demande connaîtrait une évolution positive stable durant les prochaines années.</p>

²⁰ Etude PACKTEC (Centre Technique de l'Emballage et du Conditionnement).

Marché de fournitures de bureau	<p>Ce marché est en pleine évolution et suit de très près le développement du secteur tertiaire et des industries. Ce marché concerne plusieurs produits à savoir : boîte d'archive en carton et en polypropylène, classeur chrono, chemise à rabat, porte carte visite, porte document, porte-bloc, etc.</p> <p>La demande est estimée à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 500 000 classeurs chrono, - 1,5 million de boîtes d'archive, - 100 000 portes documents, - 150 000 chemises à rabat, et - 50 000 portes blocs. <p>Ce marché est très attractif de plusieurs points de vue : meilleur rapport qualité prix, disponibilité des produits finis et gamme complète.</p>
Marché des produits personnalisés	<p>Ce marché correspond aux produits bureautiques fabriqués sur mesure à savoir : pochettes de carte de crédit, classeurs personnalisés, boîtiers personnalisés, etc.</p> <p>Ces produits sont essentiellement destinés aux banques commerciales, aux sociétés de publicité et aux sociétés pour le développement de produits personnalisés. La demande sur ce marché est estimée à plus de 500 000 DT/an.</p>

b- La demande du marché Tunisien

L'import est considéré comme l'un des axes stratégiques permettant d'analyser la demande en fournitures scolaires et bureautiques du marché Tunisien.

Le tableau suivant présente la répartition des importations Tunisiennes des produits scolaires et bureautiques par pays.

Les importations en Tunisie en 2013

Exportateurs	Répartition des importations en valeur (en millier USD)	Répartition des importations en %	Quantités importées en 2013 (en tonne)
Chine	1 131	53,2	465
France	487	22,9	78
Italie	133	6,3	16
Egypte	112	5,3	26
Pologne	82	3,9	22
Allemagne	62	2,9	13
Espagne	47	2,2	9
Belgique	25	1,2	3
Turquie	14	0,7	3
Royaume-Uni	9	0,4	1
Malaisie	7	0,3	0
Danemark	3	0,1	0
Japon	2	0,1	1
Emirats arabes unis	2	0,1	0
Etats-Unis d'Amérique	2	0,1	0
Zones non définies ailleurs	8	0,4	3
Monde	2 126	100	640

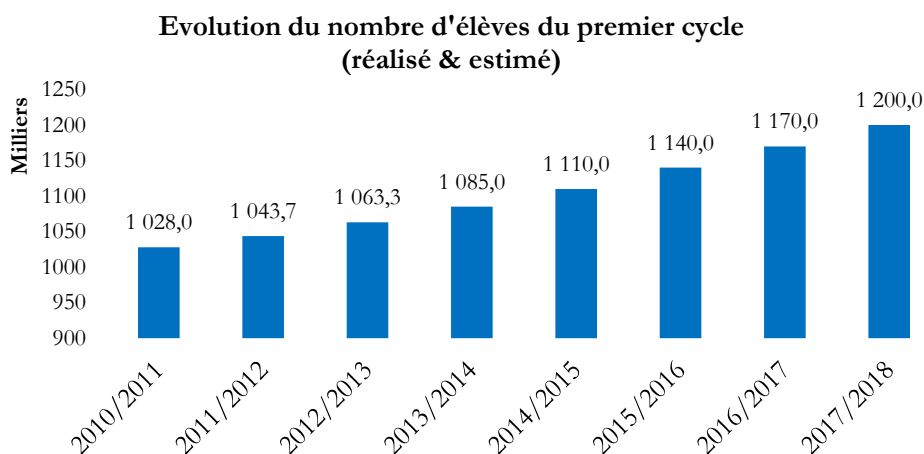
La Chine et la France occupent la tête de la liste des pays exportateurs en fournitures scolaires et bureautiques, avec un pourcentage de plus que 75% et une quantité très importante atteignant les 543 tonnes pour une valeur de 1 618 mUSD.

La valeur totale des importations en millier USD est de 2 126. Ce chiffre reflète le potentiel important de ce marché et les marges de croissances favorables au développement des parts de marché de la société OfficePlast sur le niveau local.

c- Le potentiel de développement du marché Tunisien

Les consommateurs finaux des produits d'OfficePlast sont les écoliers, les étudiants, les entreprises et collectivités locales (Banques, ministères, Poste, assurances, bureau d'experts comptables, etc.).

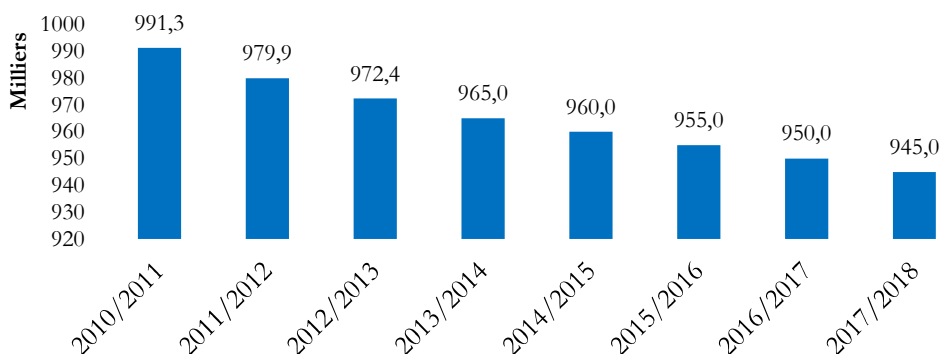
En Tunisie, pour l'année scolaire 2013/2014, le nombre d'élèves au 1^{er} cycle était de 1 085 000 (dont 3.6 % en privé). Ce nombre n'a pas cessé d'évoluer depuis l'année 2010 et poursuivra son ascension sur les années à venir, pour atteindre à l'horizon de 2018 un nombre de 1 200 000 élèves.



Source : INS

Au 2^{ème} cycle de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire, le nombre des élèves a enregistré une baisse pendant les dernières années, pour arriver à 965 000 pendant l'année scolaire 2013/2014 (Contre plus que 990 000 en 2010), avec un pourcentage de 8% pour les établissements privés. La courbe suivante décrit cette décroissance et sa prévision sur les quatre prochaines années.

Evolution du nombre d'élèves de deuxième cycle de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire (réalisé et estimé)



Source : INS

En ce qui concerne les produits bureautiques, notons qu'entre 2007 et 2012, le nombre d'entreprises privées est passé de 520 000 à 626 000, soit une progression de 20%, ce qui explique le fort développement des ventes pour cette catégorie.

4.1.2.2. Le marché Marocain

Malgré la forte présence des produits asiatiques, essentiellement chinois et l'existence de petits sites de production non déclarés, ce marché se détache progressivement des produits bas de gammes et enregistre une orientation prononcée vers les articles de bonnes qualités, notamment ceux d'OfficePlast et même de grandes marques.

Ceci fait du marché Marocain, un marché à grand potentiel pour les articles de moyenne et de haute gamme.

La valeur des importations au Maroc des fournitures scolaires et bureautiques a connu une ascension entre 2010 et 2013, passant de 3 592 mUSD à 4 451 mUSD. La part des produits exportés par la Tunisie sur ce marché a également évolué sur la même période, pour passer de 10,29% en 2010 à 11,68% en 2013, soit une valeur de 520 mUSD.

Importations du Maroc des : Protège-cahier / Porte-document / Chemise à rabat / Classeur PP / Rouleaux PP

Période	Valeur des importations (USD)	Les importations en provenance de la Tunisie (USD)	Part de la Tunisie (USD)
2010	3 591 955 USD	369 577 USD	10,29%
2011	4 312 518 USD	533 761 USD	12,38%
2012	4 747 085 USD	631 456 USD	13,30%
2013	4 450 879 USD	519 696 USD	11,68%

Source : INS

- **Populations cibles :**

Les produits d'OfficePlast sont destinés essentiellement aux écoliers (élèves des primaires, collège et secondaire) dominé sur ce marché par l'offre des protégés cahiers et des classeurs écoliers.

Evolution de l'effectif des élèves (public et privé)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Enseignement préscolaire	673 739	740 196	682 701	685 307
Enseignement primaire	3 945 201	4 001 313	4 016 934	4 021 052
Enseignement secondaire collégial	1 433 089	1 456 849	1 488 659	1 571 227
Enseignement secondaire qualifiant	861 516	921 527	960 503	983 515
Total	6 913 545	7 119 885	7 148 797	7 261 101

Source : INS

La seconde population cible est composée des entreprises, bureaux et institutions privés et publiques. Cependant, il n'ya pas de statistiques disponibles à ce sujet. A cet égard, le management de la société OfficePlast estime que cette catégorie ne peut représenter que 20 à 25% du chiffre d'affaires, vu qu'elle dispose d'une gamme limitée destinée à cette catégorie de consommateurs et n'a pas de représentation commerciale sur place qui peut participer aux appels d'offre.

- **Positionnement des produits OfficePlast par rapport à la concurrence :**

Au niveau qualité, les produits d'OfficePlast sont au rang de la qualité européenne et au dessus de la qualité asiatique, égyptienne ou locale.

Au niveau des prix, les produits OfficePlast sont moins chers que les produits européens d'environ 15% et plus chers que les produits chinois de 20% à 30%. Ces derniers supportent théoriquement 17,5% de droit de douane et 0,25% de droit d'importation. En revanche, les produits d'OfficePlast profitent du statut des produits tunisiens qui sont exonérés de droit de douane. Toutefois, cet avantage est appliqué aussi aux produits égyptiens qui sont déjà moins chers de 10%, mais de moindre qualité.

4.1.2.3. Le marché Algérien

Le marché des fournitures scolaires en Algérie est dominé par l'importation massive des produits asiatiques suivi par les produits européens. La ruée vers l'importation au lieu de la fabrication est due au fait d'un manque d'encouragement de l'état de l'industrie locale et un relâchement dans l'application des lois au niveau des services douaniers.

La production locale existe depuis le début de l'indépendance, mais elle est loin de satisfaire la demande locale.

L'entreprise Techno est la plus grande entreprise importatrice des fournitures scolaires et de bureau de toute origine. Elle domine le marché par une stratégie marketing et commerciale de proximité de distribution, en implantant partout dans le pays des boutiques de son enseigne.

Parmi les industriels locaux du secteur, on peut citer :

- Idéal classement à Alger
- Rouba à Constantine
- Matraplast à Alger : utilise les rouleaux de l'ENPC de Setif.

- **Populations cibles :**

Les produits d'OfficePlast sont destinés essentiellement aux écoliers (élèves des primaires, collège et secondaire), dominés sur ce marché par l'offre des protégés cahiers et des classeurs écoliers.

Evolution de la consommation nationale des protégés cahiers et des classeurs

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nombre de protégés cahiers	78 418 117	79 487 026	80 876 521	83 001 131	85 252 274	80 169 147
Nombre de classeurs	8 065 908	8 151 394	8 366 104	8 585 879	8 743 268	7 526 103

Source : INS

Ce marché se stabilise autour de 9 millions de consommateurs potentiel avec une demande de l'ordre de 80 millions de protégés cahiers par an et d'environ 8 millions de classeurs écoliers.

La seconde population cible est composée des entreprises, bureaux, et institutions privés et publiques. Cette catégorie de consommateurs reste inaccessible sans la création d'une représentation commerciale en partenariat avec un opérateur algérien qui détiendra au moins 51% du capital.

- **Positionnement des produits OfficePlast par rapport à la concurrence :**

Au niveau qualité : les produits d'OfficePlast sont au rang de la qualité européenne et au dessus de la qualité asiatique ou locale.

Au niveau prix : les prix des produits d'OfficePlast sont moins chers que les produits européens d'environ 15% et plus chers que les produits chinois de 30%.

4.1.2.4. Le marché Français

Pendant l'année scolaire 2013/2014, le nombre d'élèves et apprentis inscrits, s'élève à 12 233 500 (en 2012/2013 il était de 12 000 000), dont 6 760 600 sont des écoliers, 3 332 000 sont des collégiens (premier cycle et Segpa) et 2 140 900 des lycéens.

Suivant la même tendance, l'effectif universitaire a évolué de 2,5% par rapport à l'année universitaire 2012-2013, passant de 1 468 300 étudiants à 1 505 600 étudiants inscrits dans les universités françaises.

En termes d'importation, le marché Français des fournitures scolaires est en constante évolution et est évalué à une valeur de 113 987 011 Euro en 2013.

Entre 2010-2013, la part des exportations Tunisiennes en protégé cahier, porte document, chemise à rabat, classeurs PP et rouleaux PP sur ce marché a connu une hausse, passant de 1,69% à 2,04%. Par ailleurs, pour les classeurs cartonnés, chemise à rabat extensible, cartons à dessins et

classeurs personnalisables, les exportations Tunisiennes ont évolué en valeur, mais la part dans ce marché a baissé à 1,81%, contre 2,03% en 2010.

**Importations de la France en protège-cahier/porte-document/chemise à rabat/classeur PP/
rouleaux PP**

En EUR	2010	2011	2012	2013
Valeur totale	113 299 026	113 984 359	111 814 978	113 987 011
Part de marché de la Tunisie	1,69%	2,06%	2,43%	2,04%

Source : INS

**Importations de la France en classeurs cartonnés/chemise à rabat extensible/Cartons à dessins/
classeurs personnalisables**

En EUR	2010	2011	2012	2013
Valeur totale	35 185 569	39 609 657	38 307 995	36 417 024
Part de marché de la Tunisie	2,03%	4,36%	2,81%	1,81%

Source : INS

4.1.2.5. Analyse de la concurrence

Il existe plusieurs fabricants sur le marché Tunisien. Toutefois, il y a trois concurrents qui se distinguent, notamment PERFECTA, SOTEFI et SITPEC.

D'autres concurrents existent également, tant sur le marché local qu'à l'export tels que MAPEX, Plastic Union, OmniPlast et GLOBO.

A l'étranger, les concurrents d'OfficePlast sont en majorité des opérateurs historiques sur le marché des fournitures scolaires et bureautiques.

Le tableau suivant présente un état récapitulatif des différents concurrents d'OfficePlast à l'échelle nationale et internationale.

Internationale						
Pays	Concurrents	Date de création	Gammes de Produits	Points forts	Points faibles	
France	Exacompta	1928	-Articles de classement	- Diverses gammes de produits	-Non accès aux marchés africain et asiatique qui sont considérés comme des marchés porteurs	
			-Agenda	-Excellente qualité de produits écologiques (certifié PEFC ²¹)		
			-Papier et cahiers de gestion & de comptabilité	-Haute technologie de production et de développement.		
			-Album photo & papeterie fine	- Divers canaux de distribution		
			-Environnement de bureau	-Différents sites de production : (12) répartis sur toute l'Europe -Grand potentiel à l'export		

²¹ Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes).

			<ul style="list-style-type: none"> -Articles scolaires -Gammes bureau & papeterie fantaisie en PP -Maroquinerie fantaisie et sous licence - Catalogues 	<ul style="list-style-type: none"> - Diverses gammes de produits - Différents sites de production (4) -Politique d'innovation et de développement -Investissement matériels et immatériels continu en vue d'améliorer la qualité des produits fournis -Excellente cellule d'export (produits vendus dans plus de 60 pays). 	-Absence sur le marché Américain
Algérie	Fabs	1982	<ul style="list-style-type: none"> -Articles scolaires -Produits d'archivage & de classement -Complément de bureau -Papeterie -Produits d'écriture -Enveloppe & pochette -Plastification & reliure -Produits de nettoyage 	<ul style="list-style-type: none"> -Diverses gammes de produits (plus de 300 articles). -Amélioration continue de l'image de marque de l'entreprise (création des cellules commerciales en 1995). -Esprit d'innovation et de développement. -Création de nouveaux sites afin de répondre aux besoins de ses clients. 	-Faible présence sur le marché étranger
Egypte	Mintra		<ul style="list-style-type: none"> -Papier de bloc -Reliure et plastification -Produits de classement et d'archivage 	<ul style="list-style-type: none"> -Produits écologiques -Diverses gammes de produits - Amélioration continue de l'image de marque de l'entreprise (participation à des salons internationaux) -Forte présence dans les marchés étrangers (Afrique, USA..) - Esprit d'innovation et de développement 	-Faible présence sur le marché européen
Nationale					
Tunisie	PERFECTA	1999	<ul style="list-style-type: none"> -Fournitures scolaires et bureautiques - Articles promotionnels et de communication 	<ul style="list-style-type: none"> -Bonne visibilité de l'entreprise (création d'un nouveau site web) -Large gamme de produits - Esprit d'innovation dans le but de s'adapter à des demandes pointues 	-Absence d'export, et limitation sur le marché local

SOTEFI	1953	<ul style="list-style-type: none"> - Fournitures de bureaux - Fournitures scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> -Larges gammes de produits -Utilisation des machines et des technologies très développées -Produit certifié PEFC -Politique et stratégie orientée qualité, santé et sécurité de travail (certifié ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001) -Excellente image de marque de l'entreprise -Forte présence à l'export 	<ul style="list-style-type: none"> -Fournitures bureautiques peu développées par rapport aux fournitures scolaires.
STIPEC	1991	<ul style="list-style-type: none"> -Fournitures scolaires - Fournitures de Bureaux -Articles de papeterie 	<ul style="list-style-type: none"> -Larges gammes de produits -Utilisation des machines et des technologies très développées - Trois (3) sites de production -Forte présence à l'export. 	<ul style="list-style-type: none"> -Industriel spécialisé uniquement dans la papeterie -Produits plus chers que ceux d'OfficePlast d'environ 5%

4.2. Présentation générale de la société OfficePlast et de son activité

La société OfficePlast a été fondée en 2006, sous la forme d'une Société Anonyme, par son actuel Président Directeur Général M. Yassine ABID, en partenariat avec des industriels Français de renom.

OfficePlast a procédé à plusieurs opérations d'augmentation de son capital, le portant de 600 mDT, lors de sa création à 4 000 mDT en mars 2015.

La société OfficePlast opère dans le secteur des industries Plastiques et s'est spécialisée dans la fabrication des fournitures bureautiques et scolaires, ainsi que la fabrication d'articles en matières plastiques à partir de feuilles en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

L'objet social de la société tel qu'il est énoncé par ses statuts est :

- ✓ La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.
- ✓ La participation, par tous les moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce, terrains ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
- ✓ Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

L'usine de la société s'est installée à Béja sur deux terrains d'une superficie respective, de 3 200 m² et de 2 780 m², comportant des locaux de production, de stockage et des bureaux à usage administratif.

La société OfficePlast a déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années qui lui ont permis d'une part, de développer des produits compétitifs tant sur le plan de la qualité que sur les prix et de gagner d'autre part, des parts de marché respectables. Ceci s'est traduit par une croissance continue de son chiffre d'affaires et de ses bénéfices nets, qui ont évolué à un taux de croissance annuel moyen de 26,5% et 16,0%, respectivement, sur la période 2007-2014.

- **Dates clefs et développement des investissements de l'OfficePlast**

2006	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la société
2008	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation sur le marché Marocain
2009	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de machines pour la soudure thermique et par ultrason du polypropylène
2011	<ul style="list-style-type: none"> • OfficePlast décroche l'appel d'offre d'Auchan pour la confection de tous les protège-cahiers de cette enseigne sur le marché Français (la valeur du marché est de 1 186 mDT en 2014)
2012	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de deux machines de soudure par haute fréquence.
2013	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'une machine automatique pour l'encollage à forte cadence des classeurs.
2014	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation sur les marchés Italien et Algérien et renforcement de son parc industriel.

A sa création, OfficePlast disposait d'un parc permettant la soudure par haute fréquence automatique et manuelle d'articles scolaires en PVC (classeurs, porte bloc), la découpe de polypropylène (pour fabrication des chemises à rabats, classeurs en PP, boîte de classement en PP), l'encollage des classeurs cartonnés, le montage des boîtes d'archives et le découpage des couvertures livres. Depuis, la société n'a pas cessé de développer son parc machines et de l'améliorer.

En 2009, OfficePlast s'est équipée de machines pour la soudure thermique et par ultrason du polypropylène, permettant la fabrication des protèges cahiers en PP et des protèges documents en PP.

En 2012, la société a procédé à l'acquisition de deux machines supplémentaires de soudure par haute fréquence, une machine en ligne pour soudure en automatique des protèges cahiers avec rabats et une autre avec plateau tournant pour soudure en semi automatique des classeurs personnalisables, porte bloc, protèges cahiers à rabats.

En 2013, OfficePlast s'est dotée d'une machine automatique permettant l'encollage, à forte cadence, des classeurs, d'un nouveau parc informatique et de nouveaux logiciels de gestion.

En 2014, OfficePlast a procédé au renforcement de son parc industriel via l'acquisition de nombreuses immobilisations corporelles, notamment :

- Une extrudeuse permettant de fabriquer le PP ;
- Une blowing machine permettant la production de film en PP ;
- Une machine de soudure thermique et par ultrason permettant la fabrication en automatique des protèges documents ;
- Une machine de soudure thermique pour la fabrication des pochettes perforées ;
- Un ensemble de machines de soudure manuelles et de découpe pour fabriquer de nouveaux articles en PP, chemise de présentation, enveloppe en PP ;

- **Portefeuille produits**

OfficePlast fabrique et commercialise une gamme de produits diversifiée. Ces produits sont classés en quatre grandes familles :

- Fournitures scolaires : constituées des classeurs, chemises, protèges cahiers, protèges livres et rouleaux couvre livres, porte documents, etc.
- Fournitures de bureau : constituées des boîtes d'archives, porte cartes de visite, boîte de classement, porte blocs, pochettes perforées, etc.
- Produits personnalisés : constitués de porte chéquier personnalisé, porte documents prestige personnalisé, etc.
- Produits de collection : constitués de portes documents « ZEBRA », porte documents « PARADISE », mini classeurs « GRANDES VILLES », etc.

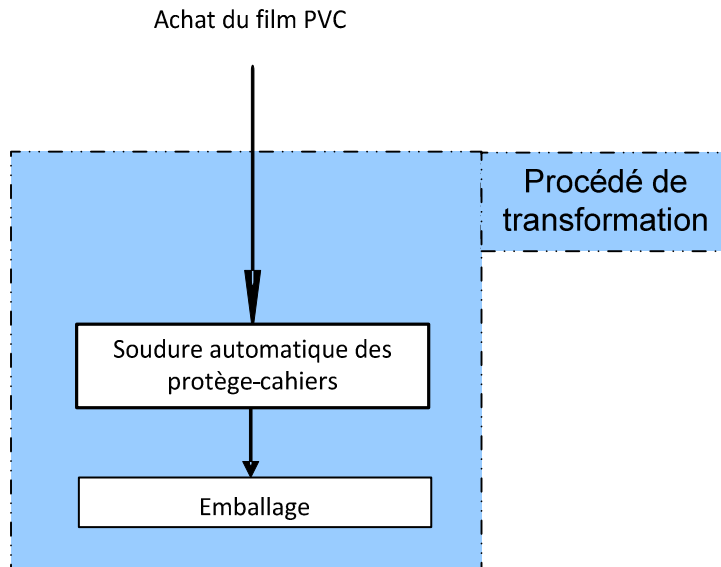
La chronologie de lancement des différentes gammes de produits se présente comme suit :

2007	Lancement des protège-cahiers écoliers, de classeurs, des couvres livre, des boites d'archive,
2009	Enrichissement de la gamme par l'ajout des protèges documents et des chemises à rabats en polypropylène,
2010	Enrichissement de la gamme par la production des classeurs personnalisés et le carton à dessin,
2013	Enrichissement de la gamme par l'intégration des protège-cahiers à rabats en PVC, des protèges en PP et des classeurs à levier en carton et en PP et les protèges documents et classeurs en PP imprimés,
2015	Enrichissement de la gamme par l'intégration de la production des pochettes perforées et pochettes coin en PP, des chemises à lamelle et des chemises à rabats cartonnées rem-bordées,

- **Processus de production**

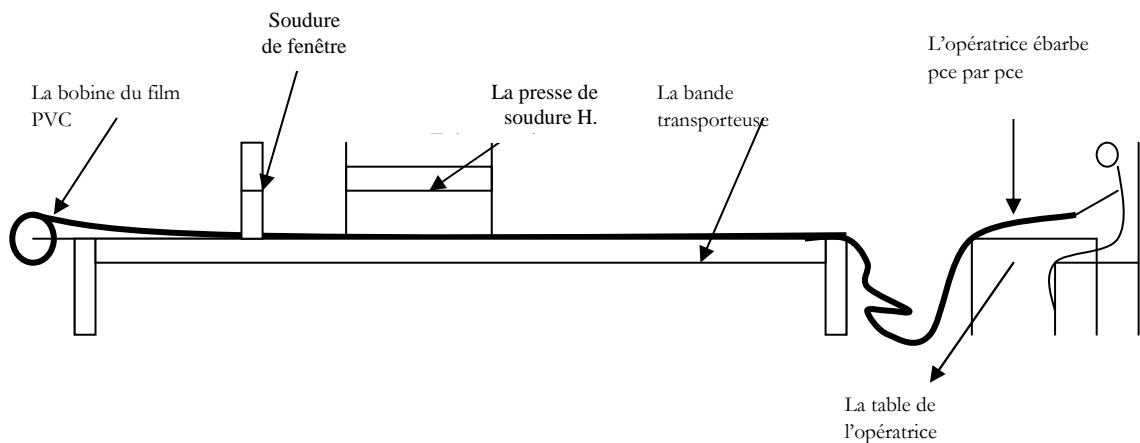
Les méthodes de fabrication adoptées par la société OfficePlast diffèrent d'un produit à l'autre. Ainsi, on distingue cinq (5) principaux procédés de fabrication :

a- Processus de production des protège-cahiers

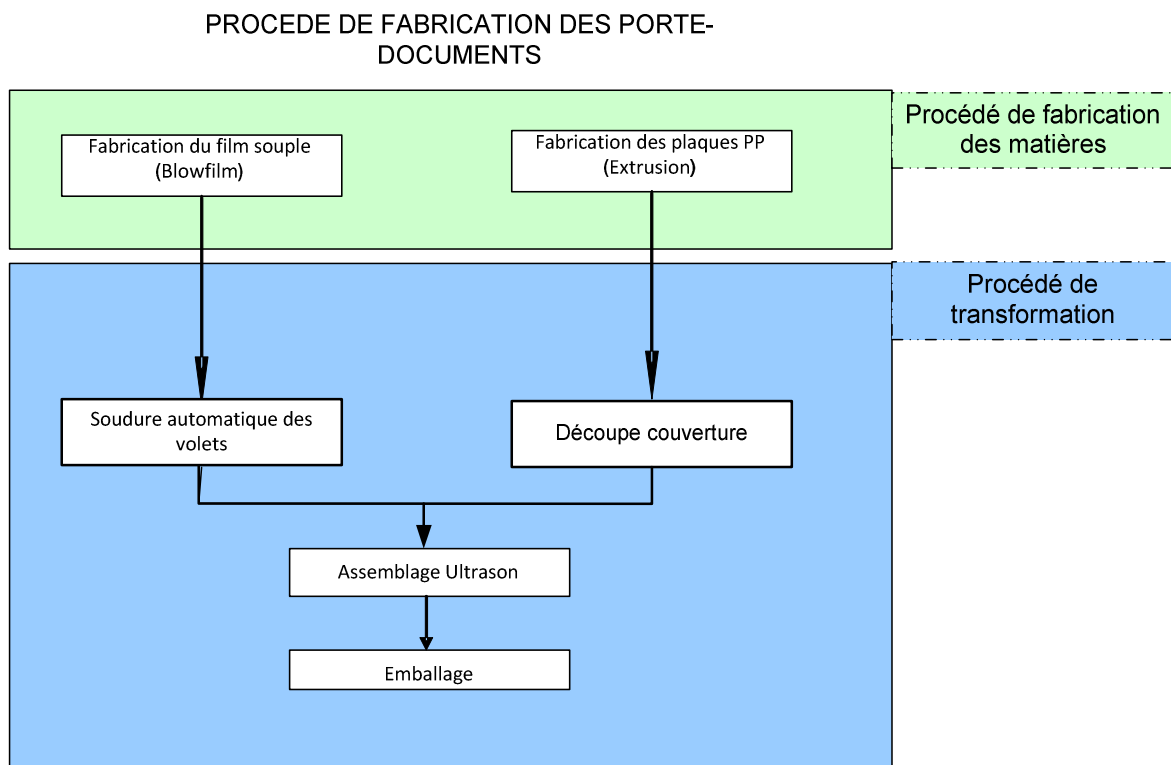


Le protège cahier est fabriqué sur une machine automatique (polyvalente) qui assure automatiquement le déroulage de la bobine du film PVC et les soudures (de la fenêtre et des bandes). Au bout de la chaîne, une opératrice procède à l'ébarbage et au contrôle des protèges cahiers.

Le schéma de la machine est le suivant :



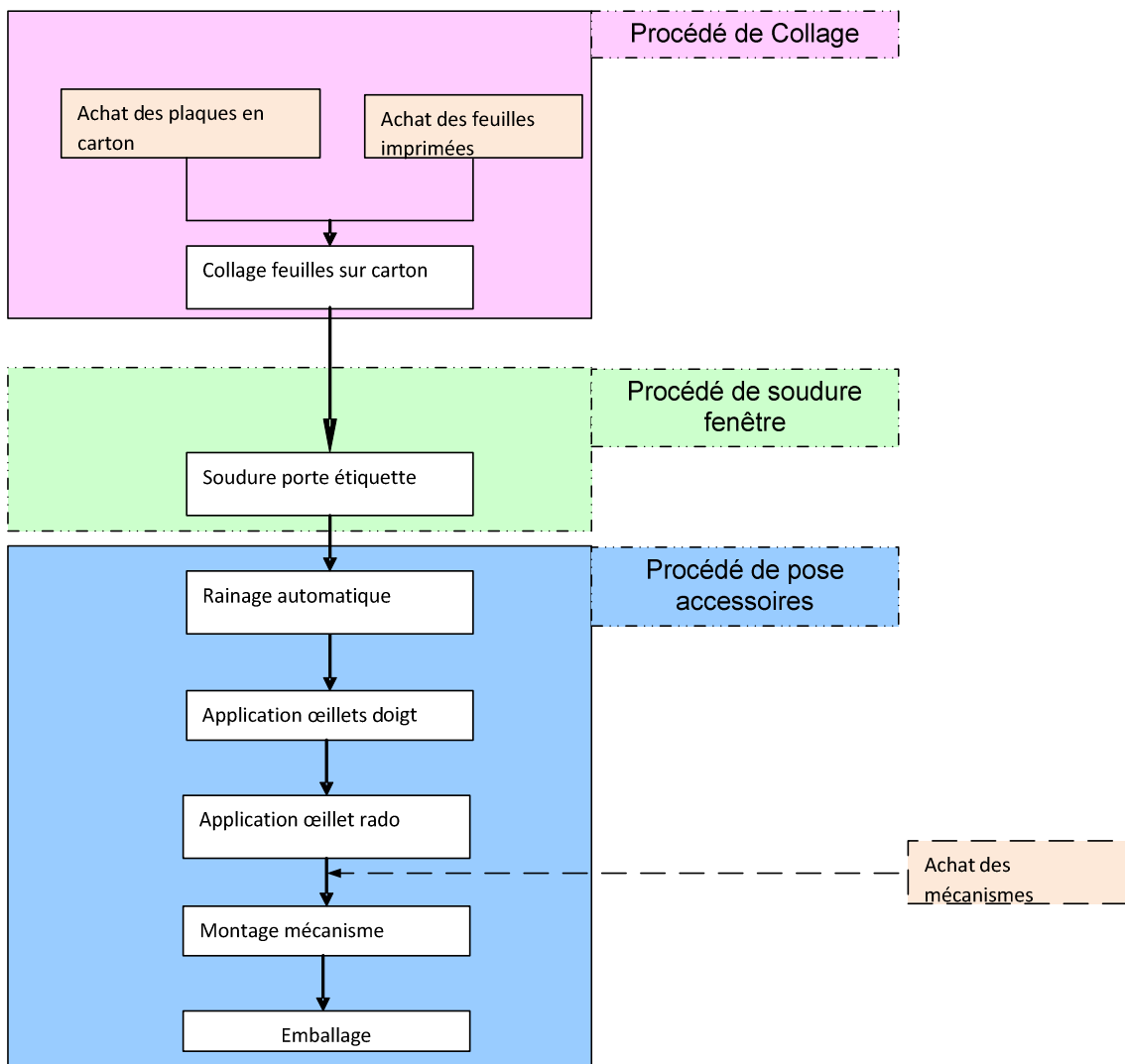
b- Processus de production des porte-documents



La fabrication des porte-documents se déroule en deux (2) principales étapes :

- 1- Fabrication des matières premières qui consiste à :
 - i. Fabriquer la plaque de la couverture extérieure en polypropylène rigide. Cela se fait sur une machine d'extrusion qui transforme les granulés de polypropylène en plaques d'épaisseurs et de dimensions différentes,
 - ii. Fabriquer les films des volets intérieurs. Ces films se fabriquent sur une machine de blow-film qui transforme les granulés de polypropylène en films. L'épaisseur de ces films varie entre 30 et 60 microns.
- 2- Transformation des matières premières. Cela passe à travers plusieurs étapes :
 - i. Découpe des plaques pour faire les couvertures extérieures. Cela se fait sur des machines de découpe
 - ii. Soudure des volets pour fabriquer les volets doubles. Cela se fait sur des machines de soudure automatique.
 - iii. Assemblage : il s'agit de souder les volets sur la couverture sur une machine de soudure ultrason.
 - iv. Emballage : dernière étape qui consiste à procéder au collage des étiquettes et à la mise dans des caisses d'emballage.

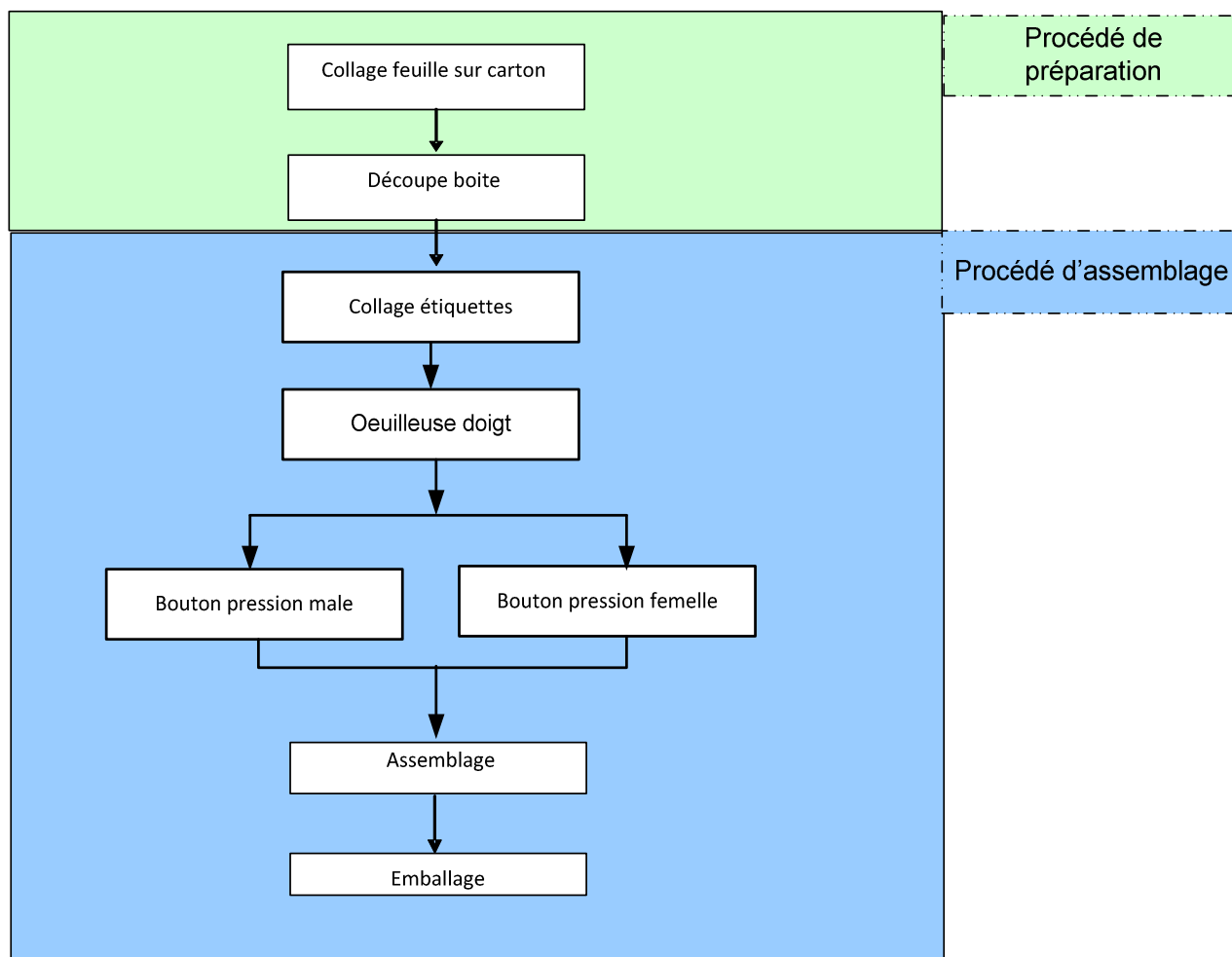
c- Processus de production des classeurs collés



La fabrication des classeurs collés se fait en quatre (4) principales étapes :

- 1- Collage des plats de classeurs : Cette opération est automatique et se fait sur une machine de collage rembourrage. Le plat est fabriqué en deux étapes ; une pour coller les feuilles extérieures et l'autre pour coller les feuilles intérieures.
- 2- Soudure fenêtre : La soudure des fenêtres des classeurs se fait sur des machines automatiques qui découpent le film à souder à partir de rouleau de film et le soude sur le plat par thermie.
- 3- Pose accessoires et mécanismes : cette étape se fait sur des machines complètement automatiques qui à partir des plats de classeur procède aux étapes suivantes :
 - Rainage
 - Pose œillet doigt
 - Pose œillet rado
 - Pose mécanisme
- 4- Emballage : Cette opération se fait manuellement.

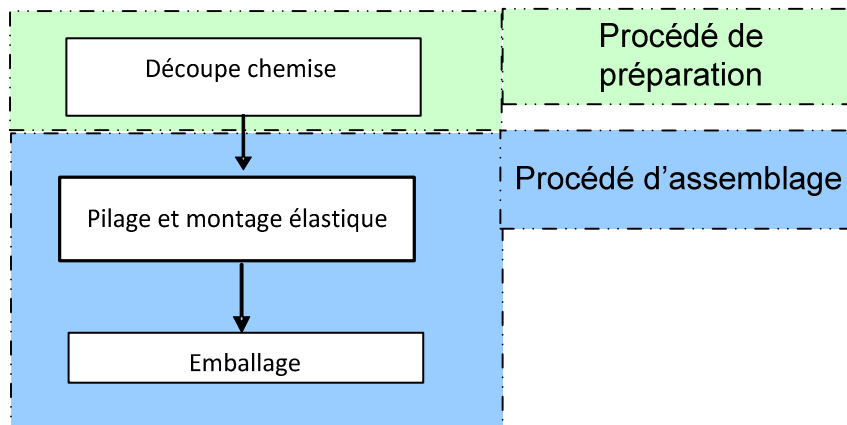
d- Processus de production des boites d'archive



La fabrication des boites d'archive se fait en trois (3) étapes :

- 1- Collage des plaques de carton : Cette étape se fait sur des machines de collage automatique qui collent les feuilles imprimées sur une plaque en carton,
- 2- Découpe : La découpe se fait sur une machine (platine) de découpe. C'est un procédé semi-automatique
- 3- Assemblage : Ce procédé consiste à :
 - i. Poser les boutons pression
 - ii. Poser les œillets doigt
 - iii. Coller les étiquettes
 - iv. Assembler les rabats
 - v. Emballer les boites d'archive

e- Processus de production des chemises



Le processus de production des chemises se fait en deux (2) étapes :

- 1- La préparation
- 2- L'assemblage : ce procédé consiste à effectuer un pilage et montage élastique manuelle aux découpes déjà réalisées. L'emballage se fait manuellement.

- **Circuits de distribution**

La société est parvenue à s'implanter sur le marché local et à l'étranger, et assure la distribution de ses produits à travers plusieurs circuits de distribution.

- Sur le marché local : Les circuits de distribution de la société OfficePlast sur le marché local sont les suivants :
 - Circuit traditionnel : les grossistes de distribution (La Plume, SIAB).
 - Circuit des grandes surfaces : Carrefour et Carrefour Market, Géant, Monoprix, Mercure Market et Magasin Général.
 - Circuit des grandes entreprises : Banques, assurances, opérateurs téléphonique, bureaux de poste, etc.

Le circuit traditionnel reste dominant et représente environ 85% du chiffre d'affaires de la société en 2014. Par ailleurs, la distribution auprès des grandes surfaces représente environ 10% des ventes réalisées. Pour la part de ses ventes au profit des grandes entreprises, elle est faible et ne représente que 5% du chiffre d'affaires.

- Sur le marché de l'export : Jusqu'à la fin de 2014, la société OfficePlast assure des exportations vers plusieurs marchés, dont principalement le marché Français, Marocain et Africain.

Les principaux circuits de distribution de la société sont :

Marché	France	Maroc	Afrique
Canaux de distribution	-Grande surface (Auchan)	-Grossistes importateurs (Imprimerie Moderne, Centrale 2HB, etc.)	- Sociétés de commerce international (GMT)
	-Fournituristes d'écoles (Pichon, Papeteries la Victoire, etc.)		-Grossistes : NOVA STATIONNERY
	-Moyennes surfaces (Lib Laïque, Buro Max, etc.)		
	-Grossistes importateurs qui sont des centrales d'achats pour moyennes surfaces (FDGI)		
	-Grossistes importateurs opérant sur le segment traditionnel (Papeterie d'Arvor)		

❖ Implantation sur le marché Français :

Depuis sa création en 2006, la société traitait avec un seul gros client (Pichon) pour un chiffre d'affaires d'un million de DT. A l'époque, l'entreprise exportait seulement deux familles de produits: protège cahier et couvre livre.

En 2011, OfficePlast a décroché l'appel d'offre d'Auchan pour la confection de tous les protège-cahiers de cette enseigne sur le marché Français. La valeur du marché avec ce client s'établit à 1 186 mDT en 2014.

Actuellement, le nombre de clients Français est de huit (8) pour un chiffre d'affaires de 4 336 mDT en 2014, et l'entreprise exporte sur le marché Français six (6) familles de produits.

❖ Implantation sur le marché Marocain

OfficePlast s'est implantée sur le marché Marocain en 2008 et traitait avec deux clients pour un chiffre d'affaires de 91,6 mDT. En 2010, ses clients sont devenus en nombre de quatre (4) et son chiffre d'affaires a été multiplié par plus de cinq fois, pour s'établir à 513,8 mDT. Jusqu'à la fin de 2014, OfficePlast a poursuivi sa croissance sur ce marché et est parvenue à multiplier sa part de marché par deux, avec un portefeuille de huit (8) clients importants. Le chiffre d'affaires est passé en conséquent, à 1 111 mDT.

❖ Implantation sur la marché Italien

Suite à la participation sur deux années consécutives au salon international de Big Buyer (2013 et 2014) à Bologne, OfficePlast a commencé en 2014 à exporter sur le marché Italien.

Pour l'année de démarrage, le chiffre d'affaires a atteint 345 mDT avec deux clients (Cartiere Paolo Pigna, New Diana S.R.L).

❖ **Implantation sur le marché Africain**

Sur l'Afrique, la société commercialise ses produits via la société GMT. En 2014, le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 285 mDT.

❖ **Implantation sur le marché Algérien**

En 2014, OfficePlast a démarré l'export sur le marché Algérien avec un nouveau client et a réalisé un chiffre d'affaires de 54,8 mDT.

• **Politique d'approvisionnement**

Pour sa production, les principales matières premières utilisées par la société OfficePlast sont le PVC, le polypropylène et le carton. OfficePlast s'approvisionne également en colle, rivets, œillets et les accessoires, tels que les mécanismes.

Afin de se conformer à la législation Européenne, OfficePlast exige de ses fournisseurs en PVC que la composition du film PVC soit conforme à la norme « Reach », c'est-à-dire indemne de tout composant toxique qui engendrerait des risques pour la santé des écoliers ou pouvant causer des maladies cancérogènes.

La société s'approvisionne essentiellement auprès de fournisseurs étrangers (Chine, France, Egypte, Arabie Saoudite)

Année	2012	2013	2014
Achats étrangers	89.1%	88.4%	85.7%
Achats locaux	10.9%	11.6%	14.3%

Le principal fournisseur d'OfficePlast est la société Topteam, qui représente 16% de ses achats.

• **Politique de fixation des prix**

La fixation des prix des produits d'OfficePlast est libre, mais elle tient compte des prix appliqués sur le marché. En effet, la société essaye toujours d'aligner ses prix à ceux de ses concurrents, lorsque son prix de revient le permet. Sinon, la société peut faire le choix de ne pas s'attaquer à certains marchés comme celui de l'Afrique de l'Ouest, en attendant de gagner en compétitivité. La révision des prix de vente prend en considération, outre la fluctuation des prix du marché, les changements enregistrés sur les coûts des matières premières et la variation des taux de change.

Sur le marché local, la société a procédé en 2015 à une augmentation de ses prix de vente de 5% par rapport à l'année 2014. A l'export, les prix de vente appliqués sont inférieurs à ceux du marché local et sont généralement négociés à l'avance. Ce choix est pris dans un objectif de gagner de nouveaux marchés et afin d'être plus compétitive face à ses concurrents.

4.3. Description de l'activité au 31/12/2014

4.3.1. Evolution et composition des revenus

Au fil des années, la société OfficePlast a marqué une amélioration respectable de son activité qui s'est traduite par une hausse notable de son chiffre d'affaires.

Sur la période 2012-2014, la société OfficePlast a enregistré une nette augmentation de ses revenus attestée par un taux de croissance annuel moyen de 24,8%, passant de 6 566,7 mDT à fin 2012 à 10 237,2 mDT à l'issue de l'exercice 2014, et ce en dépit des perturbations post révolution qu'a connues le pays sur la même période.

En DT	2012	2013	2014	TCAM 2012-2014
Chiffres d'Affaires	6 566 766	7 636 252	10 237 212	24,86%
Evolution	38,31%	16,29%	34,06%	-

A fin 2014, le chiffre d'affaires s'est nettement hissé pour s'inscrire à 10 237,2 mDT, contre 7 636,3 mDT enregistré sur une année glissante, soit en progression de 34%.

Cette performance est tributaire essentiellement de la conquête de nouveaux marchés, tant sur le plan local qu'à l'export, ainsi que de l'amélioration des volumes de transactions avec les anciens clients.

Répartition du chiffre d'affaires (2012-2014)

CA par produit	2012	2013	2014
Protège-cahier	4 143 229	3 934 522	4 618 986
Porte document	1 122 482	1 472 022	2 207 635
Classeur Chrono	199 475	232 378	659 249
Couvre-livre	173 959	516 060	601 923
Boite d'archive	311 001	458 397	600 717
Classeur papier	72 197	84 106	529 086
Classeur PP	264 364	307 971	390 022
Chemises et boîtes	302 470	292 996	296 777
Classeur soudé	20 021	110 135	164 789
Produits perso	173 889	166 313	81 646
Autre produits perso.	0	31 260	68 811
Porte-bloc	0	64 195	56 671
Divers	6 035	23 933	67 734
<i>Pochettes perforées</i>	0	66	22 899
<i>Art. de cadeaux de fin d'année</i>	0	833	18 367
<i>Trieur PP</i>	6 035	21 433	17 012
<i>Enveloppe PP</i>	0	0	6 422
<i>PP</i>	0	223	2 264
<i>PVC</i>	0	0	690
<i>Porte Carte Visite</i>	0	1 379	82
Rabais, Remise, Ristourne	-222 344	-58 037*	-106 833**
Total en DT	6 566 776	7 636 252	10 237 212

*Ce montant représente les RRR facturés exactement aux clients durant l'exercice 2013, alors qu'au niveau des états financiers certifiés, ça représente le solde du compte « 7090000 : RRR ACCORDES » qui est composé d'une annulation des provisions RRR sur 2012 et d'une provision des RRR sur 2013.

**Ce montant représente tous les types des RRR accordés par la société durant l'exercice 2014. Au niveau de la note « R01 : Revenus », le montant des RRR accordés est de -68 578. Ce montant se compose d'une reprise sur provision des RRR accordés relative à l'exercice 2013, d'une remise de fin d'année pour les grandes surfaces (2013 et 2014) et d'une remise inconditionnelle.

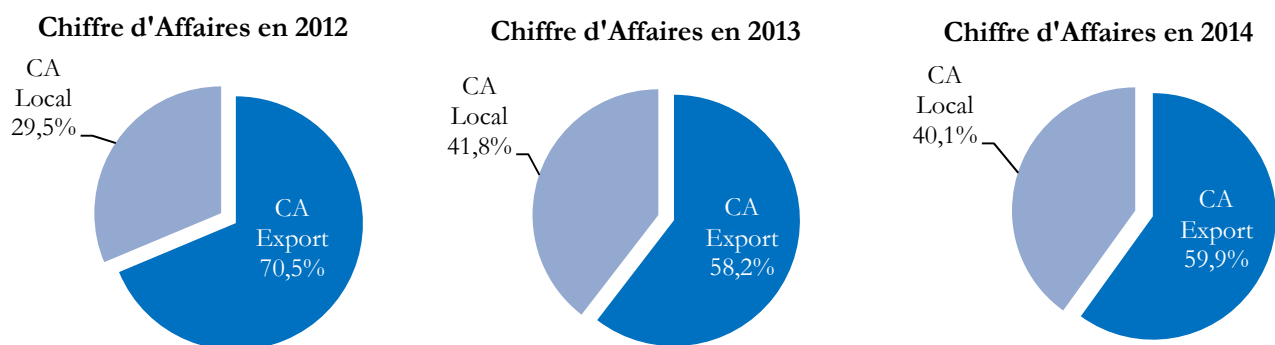
La ventilation du chiffre d'affaires de la société OfficePlast par famille de produits au cours des trois derniers exercices, profite au protège-cahier, demeurant la locomotive des ventes de la société avec en moyenne, une part de 51,9% du chiffre d'affaires total réalisé.

Au titre de l'exercice 2014, les familles d'articles ayant enregistré les meilleures ventes sont les protèges cahiers, accaparant 45,1% du chiffre d'affaires total de la société, suivie des portes documents et des classeurs chrono, qui accaparent respectivement, 21,6% et 6,4%.

Par marché cible, les revenus de la société OfficePlast ont été générés dans leur grande partie (environ 63% en moyenne) sur le marché export durant les trois dernières années.

Le chiffre d'affaires à l'export de la société a évolué de près de 32,4% entre 2012 et 2014, s'élevant à 6 131,9 mDT, in fine, marquant un taux de croissance annuel de 15% sur la même période.

En DT	2012	2013	2014	TCAM 2012-2014
Chiffre d'affaires à l'export	4 632 762	4 447 722	6 131 950	15,05%
% du chiffre d'affaires à l'export	70,5%	58,2%	59,9%	-



La France et le Maroc représentent les destinations phares des produits d'OfficePlast à l'export, accaparant en moyenne respectivement 76,2% et 18% du chiffre d'affaire total à l'export sur la période 2012-2014.

CA Export par Marché	2012		2013		2014		TCAM 2012-2014
	En valeur	en %	En valeur	en %	En valeur	en %	
France	3 522 348	76,0%	3 635 716	81,7%	4 335 828	70,7%	10,95%
Maroc	814 328	17,6%	809 138	18,2%	1 110 942	18,1%	16,80%
Italie	0	0,0%	3	0,0%	344 855	5,6%	-
Afrique	296 086	6,4%	2 864	0,1%	285 496	4,7%	-
Algérie	0	0,0%	0	0,0%	54 829	0,9%	-
Total	4 632 762	100,0%	4 447 722	100,0%	6 131 950	100,0%	15,05%

4.3.2. Evolution des achats consommés

Les achats consommés se composent essentiellement, de la consommation de matières premières ainsi que la consommation d'énergie, d'emballages, d'accessoires et des consommables relatifs aux équipements industriels.

Les principales matières premières se rattachant directement à la production des produits finis de la société OfficePlast sont le PVC, le polypropylène et le carton. OfficePlast s'approvisionne également en colle, rivets, œillets et les accessoires tels que les mécanismes.

La société s'approvisionne essentiellement auprès de fournisseurs étrangers (Chine, France, Egypte et Arabie Saoudite).

En DT	2012	2013	2014	Variation 2014-2013
Achats de matières premières consommés	3 927 040	4 370 978	6 138 742	40,4%
Achats d'approvisionnements consommés	440 896	603 896	1 062 256	75,9%
Total des achats consommés	4 367 936	4 974 874	7 200 998	44,7%

Les achats consommés ont atteint 7 200,9 mDT à fin 2014 contre 4 367,9 mDT enregistrés en 2012, marquant une croissance annuelle moyenne de 28,4% sur la période historique 2012-2014.

L'augmentation des achats d'approvisionnement résulte, essentiellement de l'accroissement de l'activité d'une part, et de la hausse des prix des matières premières, d'autre part.

4.3.3. La marge brute

En DT	2012	2013	2014	Variation 2014-2013
Revenus	6 576 962	7 639 989	10 275 147	34,5%
Variation des stocks des PF et encours	-42 943	-62 965	-605 139	861,1%
Production	6 619 905	7 702 954	10 880 286	41,2%
Achats de matières premières consommés	3 927 040	4 370 978	6 138 742	40,4%
Achats d'approvisionnements consommés	440 896	603 896	1 062 256	75,9%
Total des achats consommés	4 367 936	4 974 874	7 200 998	44,7%
Marge brute	2 251 969	2 728 080	3 679 288	34,9%
Taux de marge brute	34,0%	35,4%	33,8%	-

Un levier favorable sur les indicateurs de rentabilité de la société OfficePlast a été enregistré sur la période 2012-2014, attesté par une hausse de la marge brute de 27,8% en moyenne, annuellement.

La marge brute est passée de 2 251,9 mDT à fin 2012 à 3 679,2 mDT à fin 2014, ramenant le taux de marge brut de 34,0% en 2012 à 33,8% au 31/12/2014.

A l'issue de l'exercice 2014, compte tenu d'une évolution moins importante des revenus (34,5%) que celle des achats consommés (44,7%), la société a connu une légère détérioration du taux de marge brute qui est passé de 35,4% en 2013 à 33,8% en 2014.

4.4. Indicateurs d'activité trimestriels au 30/06/2015

Indicateurs	1er trimestre 2015	1er trimestre 2014	2ème trimestre 2015	2ème trimestre 2014	Cumul du 01/01/15 au 30/06/15	Cumul du 01/01/14 au 30/06/14	Variation 30/06/2015 - 30/06/2014	31/12/2014
Chiffre d'affaires local	804 417	421 464	1 152 175	1 201 449	1 956 592	1 622 912	20,6%	4 105 262
Chiffre d'affaires export	1 516 856	813 977	3 903 824	4 135 077	5 420 680	4 949 054	9,5%	6 131 950
I. Total Chiffre d'affaire en DT	2 321 273	1 235 441	5 055 999	5 336 526	7 377 272	6 571 967	12,3%	10 237 212
II. Production								
a- Production en valeur	2 354 718	1 636 742	3 961 697	3 212 070	6 316 415	4 848 812	30,3%	10 074 560
b- Production en quantité	8 861 378	7 481 190	15 272 118	11 454 634	24 133 496	18 935 824	27,4%	36 242 056
Logiciel				8 200		8 200	-	8 451
Matériel industriel	388 726	191 796	48 480	27 449	437 206	219 245	99,4%	830 529
Outillage industriel								1 561
Matériel informatique	27 228	2 113	-963*	1 060	26 265	3 174	727,6%	5 338
Installation générale, ag & aménag divers	39 462	20 626	10 442	3 404	49 904	24 030	107,7%	27 644
Equipements de bureaux	39 066	520	3 923	9 231	42 989	9 751	340,8%	10 527
Immobilisation en cours	104 593	486 713	11 679	364 319	116 272	851 032	-86,3%	1 422 953
Matériels de transport & à statut juridique particulier	0	0	28 841	34 829	28 841	34 829	-17,2%	54 614
III. Total Investissements en DT	599 075	701 768	102 402	448 493	701 477	1 150 261	-39,0%	2 361 615
Endettement à moyen et long terme	1 918 055	566 739	1 873 481	1 419 806	1 873 481	1 419 806	32,0%	1 905 655
Emprunts à moins d'un an	1 587 859	196 288	273 384	140 381	273 384	140 381	94,7%	220 636
Financement en devise	312 253	304 474	768 195	540 169	768 195	540 169	42,2%	565 826
Crédits liés au cycle d'exploitation			1 250 383	1 284 278	1 250 383	1 284 278	-2,6%	
Mobilisation des créances nées sur l'étranger			681 228		681 228	0	-	
CHIRAET / MOURABAHA	228 081	350 988	842 113	757 736	842 113	757 736	11,1%	293 546
Financement de stocks	250 000	50 000	250 000	50 000	250 000	50 000	400,0%	50 000
IV. Total Endettement en DT	4 296 248	1 468 490	5 938 784	4 192 370	5 938 784	4 192 370	41,7%	3 035 663
V. Trésorerie en DT	202 377	13 527	332 111	268 774	332 111	268 774	23,6%	1 138 207

* Il s'agit d'un retour d'un onduleur 3KVA

A l'issue du premier semestre de l'exercice 2015, la production de la société OfficePlast a évolué tant en valeur qu'en volume de 30,3% et 27,4% respectivement. L'évolution de la production, couplée à une forte demande et à un carnet de commande clients important, ont favorisé la hausse du chiffre d'affaires local et à l'export de la société sur la même période, de 20,6% et 9,5%. Le chiffre d'affaires total est passé de 6 572 mDT à 7 377 mDT.

Au titre du premier trimestre de l'exercice 2015, le chiffre d'affaires a enregistré une forte croissance de 87,9%, tributaire à une demande locale et étrangère importante. En revanche, au cours du 2^{ème} trimestre du même exercice, les produits d'exploitation de la société OfficePlast ont accusé une baisse de 5,3%, ce suite au changement de sa politique concernant les délais de paiement accordés aux clients.

Du côté des investissements, la société a accompli sa première tranche d'investissement en terme de bâtiments et va continuer sa politique en terme de matériel industriel et se prépare pour la deuxième extension.

L'endettement de la société s'élève au 30 juin 2015 à 5 939 mDT, correspondant principalement au financement du bâtiment d'environ 2 000 mDT et du matériel industriel d'environ 1 000 mDT.

A fin juin 2015, la trésorerie nette de la société OfficePlast ressort positive à 332 mDT, contre 269 mDT une année auparavant.

4.5. Certifications et mise à niveau

4.5.1. Certification

En matière de certification, et dans le but d'optimiser sa qualité, OfficePlast s'est engagée dans un programme de certification ISO 9001. Actuellement, le système documentaire est prêt sauf que l'intervention des auditeurs est prévue pour le mois d'Octobre 2015.

4.5.2. Mise à niveau

En 2011, OfficePlast a déposé son premier dossier de mise à niveau pour un montant d'investissement global de 1 556 mDT. Suite à la décision du COPIL 199 du 17/04/2012, délivrée par le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, Bureau de mise à niveau de l'industrie, le montant éligible à la subvention a été fixé à 1 344 mDT. Le 20/07/2015, OfficePlast a obtenu un accord de déblocage d'une subvention pour un montant de 70 857 DT, représentant 10% du total des investissements opérés par la société.

4.6. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

Risque lié à la concurrence

Tant sur le marché local qu'à l'étranger, OfficePlast évolue dans un secteur d'activité concurrentiel, surtout à l'international. Pour faire face à ce risque, OfficePlast est entrain de négocier avec un partenaire Chinois "Topteam" qui cherche lui-même, à conclure un contrat de partenariat avec la société.

A l'étranger, les concurrents d'OfficePlast sont en majorité des opérateurs historiques sur le marché des fournitures scolaires et bureautiques, contrairement au jeune âge de la société. C'est pour cette raison qu'ils représentent un véritable modèle de réussite pour la société, qui utilise actuellement les mêmes composants et processus de fabrication que ses concurrents, en présentant une gamme de produits similaire aux plus valeureux d'entres eux. Toutefois, OfficePlast cherche toujours à se différencier par rapport à ses concurrents, comme par exemple, la signature d'un contrat pour la fabrication de produits sous licence, en utilisant des personnages de dessins animés très attrayants pour les écoliers.

En Tunisie, la société fait face à trois principaux concurrents, notamment, PERFECTA, SOTEFI et SITPEC qui détiennent 20% du marché. Ces derniers ont plusieurs points forts, mais aussi des insuffisances au niveau des capacités de production qui font qu'ils n'arrivent pas à satisfaire toute la demande. D'où le recours à l'importation par certains commerçants pour compléter la gamme.

Risque lié à la volatilité des prix

Pour son approvisionnement, OfficePlast importe les matières premières nécessaires à sa production, essentiellement de l'Asie. De ce fait, elle est toujours exposée au risque de variation des prix de ses approvisionnements.

Risque de change

Lors du paiement de ses approvisionnements en matières premières sur les marchés étrangers (principalement en dollar), la société est confrontée à la dévaluation de la monnaie locale, qui

peut impacter directement ses marges commerciales. Toutefois, les ventes à l'export permettent, en grande partie, à la société de couvrir ses factures en devises.

4.7. Dépendance de l'émetteur

4.7.1. Dépendance à l'égard des clients

Sur le marché local, plus de 85% des ventes d'OfficePlast sont réalisées auprès des grossistes. Le portefeuille clients englobe 190 Clients en 2014 et le plus important client représente 4,07% du total du chiffre d'affaires local.

Sur le marché de l'export, la société dispose d'un carnet de clientèle de 24 clients, réparti sur plusieurs pays. Toutefois, OfficePlast réalise une part importante de ses revenus en France, et plus particulièrement pour le compte de son client « Papeterie Pichon » qui représente une part de 40% de son chiffre d'affaires réalisé en 2014. Cependant, bien que la société exprime une certaine dépendance vis-à-vis de ce client sur le marché de l'export, sa part dans le chiffre d'affaires total de la société reste relativement faible (24% en 2014).

Pour y remédier, la société a pris l'initiative de renforcer sa politique de vente par l'intégration de nouveaux marchés (marché Italien en 2014) et la prospection de nouveaux clients sur les marchés où la société y opère déjà.

4.7.2. Dépendance à l'égard des fournisseurs

Actuellement une part importante des achats de la société s'opèrent auprès des fournisseurs asiatiques (70% des importations). Ceci lui pose un problème au niveau des délais de livraison qui sont de trois mois au minimum et représente un frein quant à la réactivité d'OfficePlast vis-à-vis de sa clientèle. Cette situation contraint la société à faire des stocks très lourds à financer, d'autant plus que les paiements se font par lettre de crédit à vue.

Pour faire face à ces risques, la société a procédé à l'intégration d'une part très importante de ses importations (PP, Film PP, PVC). En effet, les unités d'extrusion pour la fabrication du PP en plaque et le blowing machine, récemment acquises, pour la fabrication du film polypropylène transparent sont actuellement opérationnelles.

4.8. Litiges ou arbitrages en cours

Aucun litige ou arbitrage en cours n'est à signaler.

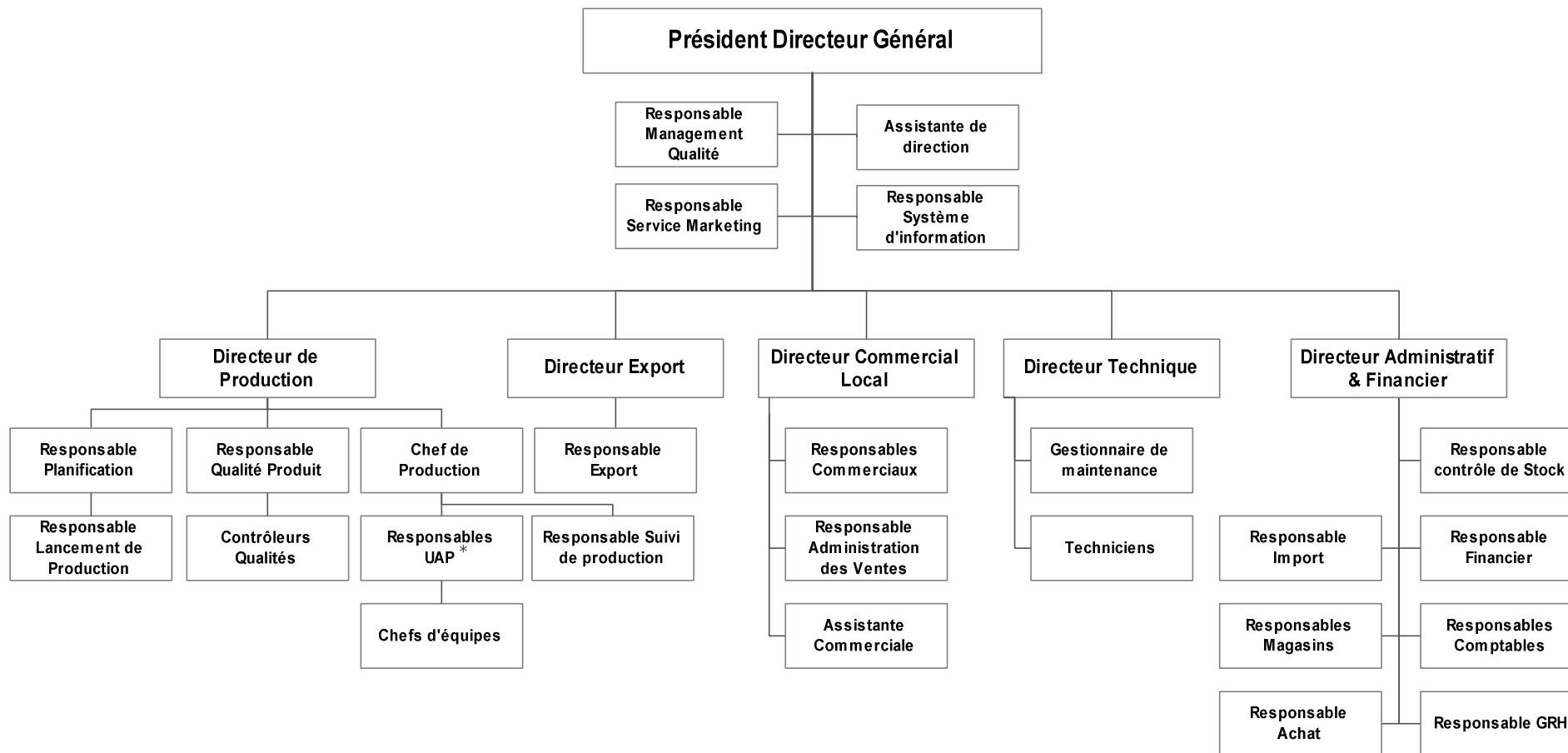
4.9. Organisation de la société

4.9.1. Gouvernance et contrôle interne

La société OfficePlast est dirigée par un Conseil d'Administration composé de trois membres et présidé par M. Yassine ABID.

M. Yassine ABID cumule les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration.

L'organisation générale actuelle de la société se traduit par l'organigramme suivant :



*Unité Autonome de Production

L'organigramme de la société OfficePlast s'articule autour de cinq (5) directions principales :

- Direction administrative et financière ;
 - Direction commerciale sur le marché local ;
 - Direction technique ;
 - Direction de production ;
 - Direction de l'export.
- **Direction administrative et financière** : Cette direction a pour mission de :
 - Contribuer à la définition des orientations financières et comptables de l'organisme ;
 - Assurer l'équilibre financier global ;
 - Elaborer le Budget prévisionnel global ;
 - Informer mensuellement sur l'état budgétaire global ;
 - Anticiper les écarts et ajuster le budget en conséquence ;
 - Assurer la comptabilité analytique ;
 - Valider les budgets prévisionnels par service ;
 - Diagnostiquer les écarts et faire le lien avec la trésorerie ;
 - Assurer la bonne gestion des ressources humaines ;
 - Elaborer une veille juridique ;
 - Assurer l'optimisation de la trésorerie ;
 - Anticiper et évaluer les besoins de trésorerie ;
 - Négocier les outils bancaires.

 - **Direction commerciale sur le marché local** : Cette direction est responsable de :
 - Définir la stratégie commerciale ;
 - Définir les moyens adéquats pour développer l'offre de l'entreprise : structuration de la force de vente, outils d'aide à la vente, administration des ventes, etc. ;
 - Identifier des cibles commerciales pertinentes pour la force commerciale et définir des objectifs individuels et/ou collectifs de développement du chiffre d'affaires ;
 - Diriger et animer la force commerciale : accompagnement des commerciaux sur le terrain, conseils réguliers sur l'approche commerciale et les messages à envoyer aux clients, etc. ;
 - Mener les négociations dans le cadre de référencements ou de signatures de nouveaux contrats ;
 - Assurer un rôle de représentation en externe vis-à-vis des clients stratégiques ;
 - Suivre les résultats commerciaux individuels et collectifs, et valider l'atteinte des objectifs.

 - **Direction Technique** : Cette direction a pour rôle :
 - Piloter les opérations de maintenance préventive et corrective des équipements ;
 - Proposer des améliorations en termes de solutions techniques ;
 - S'occuper des démarches de validation et de qualification des équipements ;
 - Evaluer le coût des travaux de maintenance ;
 - S'assurer du respect des normes de sécurité ;
 - Responsable de la sous-traitance.

- **Direction de production :** Les tâches de cette direction consiste à :
 - Appliquer les stratégies de la production tracées par la direction générale ;
 - Mettre à disposition dans les délais prévus des quantités demandées par l'ordonnancement ;
 - Réaliser les objectifs de productivité et de qualité ;
 - Réaliser les objectifs de consommation en matières premières de production ;
 - Maintenir la bonne exploitation des moyens matériels mis à sa disposition ;
 - Rechercher et mettre en place des actions d'amélioration de qualité, de productivité et de maîtrise des pertes en lignes ;
 - Réaliser des essais de développement des nouveaux produits et étudier leur faisabilité ;

- **Direction de l'export :** Cette direction a pour mission
 - La prospection des marchés et la recherche des nouveaux clients ;
 - Le traitement des bons de commandes ;
 - L'établissement, la vérification et l'approbation des proforma et des confirmations de commandes ;
 - La vérification et l'approbation des factures ;
 - La détermination des conditions générales de vente pour les nouveaux clients ;
 - La participation aux foires internationales ;
 - Le traitement des réclamations clients étrangers ;
 - Le suivi des correspondances avec les clients et les demandes d'échantillon.

Aussi, la société OfficePlast dispose d'un :

❖ **Responsable Management Qualité :**

- Définit et approuve (en collaboration avec les responsables de la production et de contrôle) les plans de contrôle pour garantir la conformité du produit aux exigences spécifiées ;
- Tient à jour et diffuse le manuel qualité et les documents relatifs à l'organisation de la qualité ;
- Assure le suivi du traitement des anomalies et des situations de non qualité y compris les réclamations clients ;
- Vérifie et Approuve le programme de vérification des instruments de contrôle, de mesure et d'essai ;
- Effectue les analyses de non conformité en vue de proposer les actions correctives nécessaires pour éviter leur réapparition ;
- Organise et anime les séances de sensibilisations et de formation en matière de qualité ;
- Définit et approuve les techniques statistiques utilisées à la production ou au contrôle.

❖ **Responsable Service Marketing :**

- Définit le plan marketing et gère le budget marketing ;
- Réalise des études de marché, de concurrence, des enquêtes de satisfaction ;
- Propose des améliorations (Recueillir des informations sur le marché, sur les besoins et attentes des clients, ainsi que sur la concurrence) ;
- Détermine si les produits proposés correspondent aux attentes du client, sinon les adapter ou les développer ;

- Met en place des actions dans le cadre de la stratégie marketing : Publicité et communication, promotion des ventes, distribution ;
- Réalise et prépare les supports de communication et favorise la prospection : Tarifs, catalogue, dépliant publicitaire, site web, opération mailing, matériel spécifique pour la publicité sur lieu de vente, animation, journées porte ouverte, participation aux salons et exposition etc. ;
- Analyse les statistiques de ventes, repère les segments les plus rentables et propose des actions de fidélisation.

Par ailleurs, il est à signaler que dans son rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2014, le commissaire aux comptes de la société a révélé, notamment, les insuffisances suivantes :

- Absence d'un manuel de procédures ;
- Absence d'un manuel comptable ;
- Cumul de tâches incompatibles...

En conséquence, et plus particulièrement dans la perspective de l'introduction en Bourse, la société a pris les engagements suivants :

- **La société s'engage à respecter l'article 256 bis du code des sociétés commerciales concernant la création d'un comité permanent d'audit.**
- **La société s'engage à mettre en place un manuel de procédures et des structures d'audit interne et de contrôle de gestion et ce, au plus tard le 25 Mai 2016.**

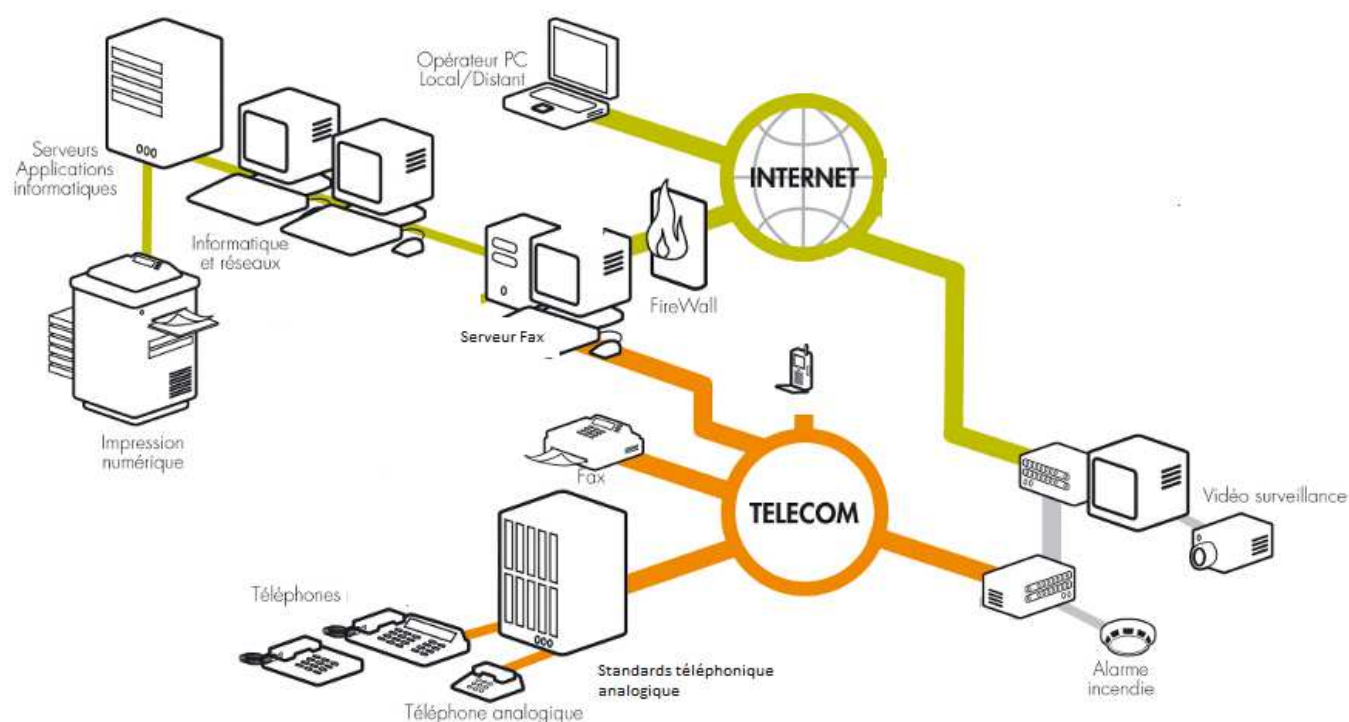
Enfin, et dans le cadre du projet de son introduction en Bourse, la société OfficePlast a confié une mission de Due Diligence juridique au cabinet SKD Consulting représenté par Maître Kamel Deguiche ainsi qu'une mission de Due Diligence financière et comptable au cabinet FMBZ-KPMG Tunisie représenté par Monsieur Moncef Boussanouga.

4.9.2. Système d'information

Afin de pouvoir contrôler les données, ainsi que les utilisateurs, Officeplast dispose d'un parc d'environ vingt trois (23) postes de travail, dix (10) ordinateurs portables, deux (2) serveurs, six (6) imprimantes, deux (2) fax scanners imprimant (fonctions intégrées), permettant d'afficher toutes les réceptions des fax clients ou autres sur les PC du PDG et de l'assistante de direction, ainsi que de deux (2) scanners.

- **Parc informatique (Hardware)**

Le schéma suivant présente l'architecture du système d'informatique :



a- Les serveurs

La société OfficePlast dispose actuellement des serveurs suivants :

La machine	Serveurs virtuels	Rôle	Capacité	Disque	RAM
Serveur DELL T610 Processeur Intel Quad-Core Xeon X3323 2,5 GHz Mémoire cache 2x3Mo de DDR2 667 MHz Mémoire de 4Go 3 disques	Jupiter	Contrôleur de domaine	30 Go	-	600Mo
	Mercur	Filer	30 Go	200 Go	700Mo
	Uranus	Application	30 Go	40Go	1Go
	Mars	Terminal Server	30 Go	-	800Mo
Serveur DELL T110 Intel Quad-Core Dual Core 3,06 GHz L2/L3 512Kb/4MB de Mémoire cache Mémoire de 4Go système memory speed1333 MHz	Neptune	Serveur de sauvegarde avec NAS (sauvegarde)	1000Go	200GO	4GB

b- Poste clients

La société compte actuellement 23 postes de travail (PC) et 10 ordinateurs portables. Ces postes sont connectés par un réseau géré par un domaine (serveur Jupiter).

Grâce au routeur (Cyberoam CR 15i - 3 ×10/100 Ethernet ports, 90 Mbps Firewall Throughput, 15 Mbps UTM Throughput), les PC portables ont la possibilité de se connecter sur les serveurs par accès à distance.

c- Les imprimantes

La société dispose de six (6) imprimantes adoptées aux différentes spécifications d'impression à savoir, les factures, les chèques, les traites, les étiquettes, les bulletins de paie et deux imprimantes reliées avec la plus part des ordinateurs par le réseau. OfficePlast dispose également de trois (3) photocopieurs.

d-Système de vidéo surveillance

La société dispose d'un système de vidéo surveillance composé de trente (30) caméras dont six (6) IP et trois (3) DVR dont un (1) IP. Ces caméras sont contrôlables à distance.

e-Système de détection de fumée

Les deux locaux de la société sont dotés d'un système de détection d'incendie gérés par des consoles de contrôle.

- **Logiciels (software)**

L'ensemble des logiciels de la société Officeplast est présenté dans le tableau suivant :

Désignation	Description
Logiciel de gestion intégrée	<p>Licence d'un progiciel de Gestion Intégrée TS BIZ V.2 comportant les modules suivants :</p> <p>* Module « TS Trade » de Gestion commerciale, achat et des stocks : Gestion informatiques de la fonction commerciale : MODULE TS-TRADE : saisie et suivi des commandes clients, suivi des livraisons clients (des véhicules et chauffeurs), Facturation (Apurement de factures et suivi des impayés clients, Gestion des avoirs), gestion des tarifs de vente, gestion des catégories clients et fournisseurs, gestion des Clients et fournisseurs, etc.</p> <p>*Module « TS Compta » de comptabilité générale: Gestion de la comptabilité générale (Nomenclatures comptables, prise en charge des écritures, restitution des états, journaux, balances, grands livres, comptabilisation des immobilisations), gestion financière (Analyse financière, tableau de bord, Bilans et Etats Annexes, Lettrages).</p> <p>*Module « TS Finance » et de trésorerie: Gestion de la trésorerie (Gestion et suivi des comptes clients, règlement clients avec lettrage automatique, balance âgée des clients, relevé clients, relevé des impayés clients, analyse des soldes clients, édition des échéanciers, tableaux des risques et des engagements, gestion et suivi des comptes fournisseurs, règlement fournisseur avec lettrage automatique.</p> <p>*Module « TS STAFF » de paie et de GRH: Inclus la gestion du fichier du personnel, le suivi des absences, gérer les qualifications, gestion du temps de l'employé et calcul de sa paie, gestion de la formation, gestion de carrière, gestion du dossier social (fonds social, assurance maladie...), gestion des déclarations sociales et fiscales, gestion des documents légaux.</p>
Logiciel de GPAO TECHNO-GP©	<ul style="list-style-type: none">• Planification et prévisions à long terme : modes de calcul des besoins nets (MRP2 « Materials Requirements Planning 2») en approvisionnement et fabrication.• Charges et stocks prévisionnels.• Planification à court terme. Ordonnancement de la production.• Suivi de production. Gestion et suivi des Ordres de Fabrication lancés.• Analyse des arrêts, des déchets et des rebuts.

- Etablissement et suivi des indicateurs de performance en matière de coûts (stockage et fabrication), délais (durées des ordres de fabrication), et rendements.
- Analyse statistique de la production (Arrêts, durées, quantités produites...).
- Maîtrise des variables de production pour le calcul des coûts de revient complets.

•Gestion des Equipements – Arborescences

•Gestion des travaux de maintenance

Logiciel de
GMAO
TECHNO-
GM©

•Gestion du préventif.

•Gestion du Stock de PDR + Approvisionnement

•Analyses de maintenance

•Gestion de l'énergie.

•Gestion des budgets d'exploitation et d'achats de la maintenance.

4.10. Politique sociale et effectif :

4.10.1. Politique sociale

L'activité de la société OfficePlast est régie par la convention collective nationale de l'industrie de transformation du plastique. Les employés de la société travaillent sous un régime de 48h par semaine.

Sur le plan de la sécurité sociale, les cotisations sociales sont calculées à un taux de 16,57% à la charge de l'employeur, plus 2,1% au titre de l'accident de travail et 9,18% à la charges de l'employé.

En termes de congé payé, il est fixé à 18 jours ouvrables, auxquels s'ajoute un jour et demi pour chaque tranche d'ancienneté de 5 ans, sans que le total des congés payés ne dépasse 24 jours ouvrables.

Au niveau de la main d'œuvre indirecte (personnel de l'administration), le taux de rotation par rapport à l'effectif global est de 2%. En revanche, ce taux est plus élevé auprès de la main d'œuvre directe, en raison de l'activité saisonnière de la société, et est de 5%. Par ailleurs, et tenant compte de la forte présence de la main d'œuvre directe, le taux d'encadrement est de 15%.

Les salariés de la société OfficePlast bénéficient des primes et avantages suivants :

- ❖ Primes et indemnités servies mensuellement
 - Indemnité de transport en plus de l'indemnité du décret n°82-503 du 16/03/1982 ;
 - Indemnité de déplacement ;
 - Prime de panier ;
 - Prime de présence ;
 - Prime de caisse.

- ❖ Primes servies annuellement
 - Prime de productivité ;
 - Prime de rendement et de fin d'année.

- ❖ Prime à caractère social
 - Indemnité de mise en retraite ;
 - Prime scolaire.

- ❖ Primes diverses
 - Frais des vêtements de travail et de protection.

4.10.2. Effectif

Au 31 Décembre 2014, la société OfficePlast emploie 190 salariés. L'évolution de l'effectif par service, au cours de la période 2012-2014, se présente comme suit :

Exercice	2012	2013	2014
Direction générale	2	2	2
Direction Administrative et Financière	5	5	6
Commercial local	2	3	4
Commercial export	2	2	3
Logistique	3	4	4
Magasin	6	11	11
Maintenance	4	7	8
Main d'œuvre Indirecte de production	5	7	8
Main d'œuvre directe de production	97	110	132
Qualité	2	3	5
Divers	4	7	7
TOTAL	132	161	190

4.11. Politique d'investissement

4.11.1. Investissements récents ou en cours de réalisation

Les investissements récents majeurs réalisés par la société OfficePlast ont porté sur l'acquisition de matériels industriels dont le montant s'est élevé à 832 090 DT. Ces acquisitions sont destinées à la consolidation du parc industriel de la société et englobent :

- Une extrudeuse permettant de fabriquer le PP ;
- Une blowing machine permettant la production de film en PP ;
- Une machine de soudure thermique et par ultrason permettant la fabrication en automatique des protèges documents ;
- Une machine de soudure thermique pour la fabrication des pochettes perforées.

Par ailleurs, la société a procédé en 2014 à des travaux de construction qui sont toujours en cours et dont le montant est estimé à 1 423 mDT. Ces travaux portent sur la construction d'un bâtiment pour l'administration et le stockage des matières premières.

4.11.2. Investissements futurs

Afin d'accompagner sa stratégie de développement, la société OfficePlast envisage de mettre en place un programme d'investissement sur les cinq prochaines années. Il s'agit, notamment de l'acquisition de matériels industriels visant à accroître la capacité de production de la société, à développer son activité et à intégrer la fabrication de certains de ses intrants. Aussi, la société prévoit des investissements de construction, ayant pour objectif l'amélioration et la maîtrise de l'entreposage de stockage de ses produits.

L'investissement²² prévisionnel de la société OfficePlast au cours de la période 2015-2019, se détaille comme suit :

Planification des investissements					
En DT	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Terrain	600 000				
Logiciel					
Construction			1 300 000		
Matériels Industriels	2 230 980	949 115			
Chariot élévateur	45 320				
Matériels de transport	82 600	57 400			
Equipements de bureau		40 000			
Matériels Informatiques		140 000			
Installation générale		85 000		339 792	436 011
Total des investissements	2 958 900	1 271 515	1 300 000	339 792	436 011

p : prévisionnel

²² Les investissements sont exprimés en hors TVA.

4.12. Analyse SWOT

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un positionnement parmi les leaders sur le marché local ; ▪ Une large gamme de produits de qualité et une diversité de choix ▪ Un portefeuille produits compétitifs et personnalisés en fonction des exigences de chaque client ; ▪ Une bonne maîtrise du processus de production et un savoir faire acquis ; ▪ Circuit de distribution maîtrisé, tant sur le plan local qu'à l'export ; ▪ Ressources humaines qualifiées et compétentes ; ▪ Une forte relation partenariale avec des entreprises étrangères de renom qui jouent un rôle très important dans l'avenir pour le développement et l'innovation; ▪ Avantages fiscaux, financiers et sociaux relatifs au développement régional. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion de stock non maîtrisée et ruptures de stocks assez fréquentes pour les matières premières et produits finis ; ▪ Insuffisance de l'espace de stockage ; ▪ Insuffisance des moyens de manutention ; ▪ Absence des certifications qualité ; ▪ Manque d'actions marketing.
<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des perspectives de développement intéressantes des marchés à l'export, notamment les pays de l'Afrique ; ▪ Consolidation de son positionnement sur le marché local via l'ouverture de ses propres points de vente ; ▪ Modernisation de l'équipement industriel en vue d'améliorer le processus de production et la qualité des produits ; ▪ Opportunité de différenciation par les acquisitions de licences ; ▪ Le développement et l'intégration de nouveaux produits (maroquinerie scolaires...) ▪ Diminution des prix de revient grâce à l'intégration verticale de la production de certaines matières premières. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concurrence étrangère assez rude ; ▪ Changement des habitudes de consommation et l'émergence des produits de substitution ; ▪ Forte exposition au risque de change ; ▪ Conjoncture économique actuelle délicate qui peut booster la disparition de certains clients.

CHAPITRE 5. Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.1 Patrimoine de la société OfficePlast au 31/12/2014

5.1.1. Immobilisations incorporelles au 31/12/2014

La valeur des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2014 à 11 857 DT contre 15 986 DT au 31 décembre 2013, et qui se détaille comme suit :

Désignation	Valeurs			Valeurs Bruts au 31/12/2014	Amortissements antérieurs	Amortissements / Cessions	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulés	En DT	
	Bruts au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions						VCN au 31/12/2014	
Site Web	15 000			15 000	13 736		1 264	15 000		-
Logo	481			481	391		90	481		-
Logiciels	28 176	8 451	1 604	35 023	13 544	896	10 518	23 166		11 857
Total	43 657	8 451	1 604	50 504	27 671	896	11 872	38 647		11 857

5.1.2. Immobilisations corporelles au 31/12/2014

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2014 à 3 376 431 DT contre 1 610 157 DT une année auparavant. Le tableau récapitulatif des immobilisations corporelles est présenté ci-après :

Désignation	Valeurs			Valeurs Bruts au 31/12/2014	Amortissements antérieurs	Amortissements / Cessions	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulés	En DT	
	Bruts au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions						VCN au 31/12/2014	
Terrains	174 152	-		174 152				-		174 152
Constructions	329 849	-		329 849	105 618		16 492	122 110		207 739
Matériels industriels	1 417 249	830 529	9 442	2 238 336	539 003	7 051	161 946	693 898		1 544 438
Outillages industriels	20 517	1 561	89	21 988		89	5 044	4 954		17 034
Matériels de transport	394 036	54 614	36 919	411 731	155 837	36 919	78 586	197 504		214 227
Matériels informatiques	70 177	5 338	1 326	74 189	41 648	1 326	12 801	53 124		21 066
Installations générales	17 889	27 644		45 533	11 519		1 139	12 658		32 875
Equipements de bureau	50 633	10 527	4 456	56 703	19 068	1 369	5 403	23 103		33 600
Construction en cours	8 348	1 422 953		1 431 300	-			-		1 431 300
Total	2 482 850	2 353 164	52 232	4 783 781	872 693	46 754	281 411	1 107 350		3 676 431

5.1.3. Immobilisations financières au 31/12/2014

La valeur des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2014 à 7 224 DT contre 2 590 DT au 31 décembre 2013, et qui se détaille comme suit :

Désignation	En DT	
	31/12/2013	31/12/2014
Titre de participation	1 700	1 700
Dépôts et cautionnements versés	890	7 224
Total Brut	2 590	8 924
Provisions/titres	-	1 700
Total provisions	-	1 700
Total net	2 590	7 224

5.2. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières postérieures au 31/12/2014

En DT

Désignation	Valeurs brutes 2014	Acquisitions 2015	Cessions 2015	Valeurs brutes 2015
Site web	15 000,000			15 000,000
Logo	480,600			480,600
Logiciels	35 023,000			35 023,000
Total immobilisations incorporelles	50 503,600	0,000	0,000	50 503,600
Terrains	174 152,000			174 152,000
Constructions	329 849,473			329 849,473
Matériels industriels	2 238 335,810	437 205,741		2 675 541,551
Outillage industriel	21 987,747			21 987,747
Matériels de transport & à statut juridique particulier	411 730,736	74 423,302		486 154,038
Matériels informatiques	74 189,138	26 261,509		100 450,647
Installation générale, agencement et aménagement divers	45 532,792	49 903,912		95 436,704
Matériels de bureau	56 703,398	41 989,027		98 692,425
Constructions en cours	1 431 300,333	116 812,088		1 548 112,421
Total immobilisations corporelles	4 783 781,427	746 595,579	0,000	5 530 377,006
TOTAUX	4 834 285,027	746 595,579	0,000	5 580 880,606

5.3. Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre 2014 :

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014 ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises, notamment en ce qui concerne l'absence des notes et renseignements suivants :

- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, conformément aux dispositions du paragraphe 36 de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture ;
- Une note sur les soldes intermédiaires de gestion prévus par les dispositions du paragraphe 56 de la NC01 norme générale ;
- Une note sur le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination telle que prévue par les dispositions du paragraphe 52 et l'annexe 7 de la NC01 norme générale ;
- Une note sur l'état des flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 70 de la NC01 norme générale ;
- Une note complémentaire à la note AC01 & AC02 « Immobilisations corporelles & incorporelles » portant sur les méthodes d'amortissement utilisées, la durée d'utilisation estimée et les taux d'amortissement retenus pour les immobilisations incorporelles et corporelles et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 31 de la NC 06 relative aux immobilisations incorporelles et du paragraphe 49 de la NC 05 relative aux immobilisations corporelles ;
- Une note complémentaire à la note AC03 & AC04 « Immobilisations financières » comportant les informations prévues par les dispositions du paragraphe 27 de la NC 07 relative aux Placements et notamment :
 - les règles de classification et méthodes d'évaluation des titres de participations ;
 - un état des titres de participations à long terme indiquant par catégorie ou nature de placement : le coût d'acquisition, le pourcentage de détention, s'il y a lieu et la provision constituée, le cas échéant.

• Une note complémentaire à la note AC08 « Stocks » portant sur les méthodes utilisées en matière de traitement des stocks, les éléments de coût ainsi que la valorisation et la comptabilisation des stocks et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 44 de la NC 04 relative aux Stocks ;

• Une note portant sur le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC01 relative à la présentation des états financiers ;

• Une note complémentaire à la note CP01 & CP02 & CP03 & CP04 « Capitaux propres » portant notamment sur :

- La valeur nominale des actions ;

- Le nombre des actions ;

- Le détail de l'opération d'augmentation de capital effectuée en 2014.

Et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 19 de la NC02 relative aux capitaux propres.

• Une note complémentaire à la note P01 « Emprunts » portant détail sur les emprunts à long terme et à court terme et comportant les soldes à l'ouverture, les nouveaux emprunts, les remboursements, les reclassements et les soldes à la clôture, ainsi que les conditions des emprunts (l'échéancier des emprunts: taux, durée...);

• Une note sur les méthodes de comptabilisation des opérations en monnaie étrangère comportant les informations exigées par les dispositions du paragraphe 24 de la NC 15 relative aux opérations en monnaies étrangères ;

• Une note sur les subventions comptabilisées, conformément aux dispositions du paragraphe 23 de la NC 12 relative aux subventions publiques portant sur :

- la nature et l'étendue des subventions comptabilisées dans les états financiers ;

- les conditions non remplies et toute autre éventualité relative aux subventions ;

- la nature et l'étendue des autres aides publiques accordées à l'entreprise ; et

- les conditions non remplies et toute autre éventualité relative aux autres aides publiques.

• Une note sur les immobilisations acquises en leasing, comportant les informations prévues par les dispositions du paragraphe 28 de la NC 41 relative aux contrats de location et notamment :

- un rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre de la location à la date de clôture et leur valeur actualisée ;

- à la date de clôture, le total des paiements minimaux futurs au titre de la location et leur valeur actualisée, pour chacune des périodes suivantes : (i) à moins d'un an; (ii) à plus d'un an et moins de cinq ans; (iii) à plus de cinq ans ;

- les loyers conditionnels inclus dans les charges de la période ;

- le total, à la date de clôture, des futurs paiements minimaux de contrats de sous-location que l'on s'attend à recevoir au titre de contrats de sous-location non résiliables ;

- une description générale des dispositions significatives des contrats de location du preneur.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers arrêtés au 31/12/2015 et suivants.

5.3.1. Etats financiers comparés au 31 Décembre 2014

5.3.1.1. Bilans comparés au 31 décembre 2014

BILAN

(Exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	2014	2013	2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles	AC01	50 504	43 657	41 936
Moins : amortissements	AC02	-38 647	-27 671	-13 409
		11 857	15 986	28 528
Immobilisations corporelles	AC03	4 783 781	2 482 850	1 859 161
Moins : amortissements	AC04	-1 107 350	-872 693	-710 213
		3 676 431	1 610 157	1 148 948
Immobilisations financières	AC05	8 924	2 590	2 590
Moins : provisions	AC06	-1 700	0	0
		7 224	2 590	2 590
<i>Total des actifs immobilisés</i>		3 695 512	1 628 733	1 180 066
<i>Autres actifs non courants</i>	AC07	5 000	0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		3 700 512	1 628 733	1 180 066
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks	AC08	3 578 012	2 597 196	2 314 459
Moins : provisions	AC09	0	0	0
		3 578 012	2 597 196	2 314 459
Clients et comptes rattachés	AC10	1 533 953	761 605	1 065 367
Moins : provisions	AC11	-116 912	-108 748	-67 506
		1 417 041	652 857	997 861
Autres actifs courants	AC12	856 472	536 808	494 180
Moins : provisions	AC13	-66 001	-58 872	-24 960
		790 471	477 936	469 219
Placements et autres actifs financiers	AC14	0	0	0
Moins : provisions	AC15	0	0	0
		0	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	AC16	1 362 804	1 226 511	132 079
Moins : provisions	AC17	0	0	0
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		7 148 327	4 954 500	3 913 618
TOTAL DES ACTIFS		10 848 839	6 583 233	5 093 684

BILAN

(Exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2014	2013	2012
<i>Capitaux propres</i>				
Capital social	CP01	3 690 000	2 100 000	1 400 000
Réserves	CP02	196 746	949 406	119 904
Autres capitaux propres	CP03	40 079	41 410	44 596
Résultats reportés	CP04	136	480 551	190 891
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		3 926 962	3 571 368	1 755 391
Résultat de l'exercice		660 586	466 250	399 162
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		4 587 548	4 037 618	2 154 553
<i>PASSIFS</i>				
<i>Passifs non courants</i>				
Emprunts	P01	1 905 655	494 292	476 183
Autres passifs financiers	P02	0	0	0
Provisions	P03	62 458	46 988	0
Comptes de liaison	P04	0	0	0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 968 112	541 280	476 183
<i>Passifs courants</i>				
Fournisseurs et comptes rattachés	P05	1 407 211	1 059 493	1 020 175
Autres passifs courants	P06	1 502 639	259 559	399 129
Autres passifs financiers	P07	1 158 732	500 876	630 914
Concours bancaires	P08	224 597	184 408	412 729
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		4 293 179	2 004 335	2 462 948
TOTAL DES PASSIFS		6 261 292	2 545 615	2 939 131
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		10 848 839	6 583 233	5 093 684

5.3.1.2. Etats de résultat comparés au 31 décembre 2014

ETAT DE RESULTAT (Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	2014	2013	2012
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	R01	10 237 212	7 636 252	6 566 776
Autres produits d'exploitation	R02	37 935	3 738	10 185
Production immobilisée	R03	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		10 275 147	7 639 989	6 576 962
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks des produits finis et des encours	R04	-605 139	-62 965	-42 943
Achats de marchandises consommés	R05	0	0	0
Achats d'approvisionnements consommés	R06	7 200 998	4 974 874	4 367 936
Charges de personnel	R07	1 590 390	1 100 283	751 369
Dotations aux amortissements et aux provisions	R08	388 001	316 509	242 788
Autres charges d'exploitation	R09	882 774	684 310	636 148
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		9 457 024	7 013 012	5 955 297
RESULTAT D'EXPLOITATION		818 123	626 977	621 664
Charges financières nettes	R10	150 620	171 460	222 610
Produits des placements	R11	0	0	0
Autres gains ordinaires	R12	0	10 733	108
Autres pertes ordinaires	R13	6 917	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		660 586	466 250	399 162
Impôt sur les bénéfices	R14	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		660 586	466 250	399 162
Eléments extraordinaires (Gain/perte)	R15	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		660 586	466 250	399 162
Effets des modifications comptables (net d'impôt)	R16	0	0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		660 586	466 250	399 162

5.3.1.3. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre 2014

État de flux de trésorerie
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Notes	2014	2013	2012
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>				
Résultat net		660 586	466 250	399 162
Ajustements pour :				
* Amortissements et provisions		293 746	316 509	242 788
* Variation des :				
- Stocks		-980 816	-282 737	-1 202 077
- Clients		-772 347	303 761	-211 941
- Autres actifs courants & Placements		-153 334	-42 629	175 370
-Fournisseurs		372 720		617 412
-Autres passifs courants		1 136 189	-63 700	175 077
* Plus ou moins-values de cession		-15 000	-12 154	0
* Autres actifs non courants		-5 000	0	0
* Autres capitaux propres		-1 331	-3 185	-3 185
* Intérêts courus		22 844	3 600	2 280
* Gains ou pertes de changes non réalisés		46 099	0	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		604 358	685 715	194 886
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp et incorp		-2 499 111	-643 034	-211 893
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corp et incorp		15 000	12 154	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-7 224	0	0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		890	0	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-2 490 445	-630 880	-211 893
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Encaissement suite à l'émission d'action		-	1 500 000	0
Dividende et autres distribution		-18 085	-116 553	-58 695
Encaissement provenant des emprunts		6 506 512	3 258 268	1 724 653
Remboursement d'emprunt		-4 506 236	-3 373 797	-2 294 014
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 982 191	1 267 918	-628 056
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités				
<u>Variation de trésorerie</u>		96 104	1 322 753	-645 062
Trésorerie au début de l'exercice		1 042 103	-280 650	364 411
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 138 207	1 042 103	-280 650

5.3.1.4. Notes aux Etats Financiers individuels arrêtés au 31/12/2014

I - Présentation de la société :

La société OFFICE PLAST est une société anonyme de droit tunisien, constitué courant le mois de Février 2006 avec un capital initial de 600.000 dinars qui a été rapporté à 1.400.000 dinars en 2011, à 2.100.000 dinars en 2013 et à 3.690.000 dinars en 2014.

La société a pour objet la fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les états financiers de la société ont été élaborés en application des dispositions des normes comptables tunisiennes.

- **ACTIFS :**

AC01 & AC02 : Immobilisations corporelles & Incorporelles

Au 31 décembre 2014, les immobilisations corporelles & incorporelles accusent un solde net respectif de 11.857 Dinars et 3.676.431 Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	Valeurs Bruts au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Valeurs Bruts au 31/12/2014	Amortissements antérieurs	Amortissements / Cessions	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulés
<u>Immobilisations incorporelles</u>								
* Sites web	15 000	-	-	15 000	13 736	-	1 264	15 000
* Logo	481	-	-	481	391	-	90	481
* Logiciels	28 176	8 451	1 604	35 023	13 544	-896	10 518	23 166
<u>Sous-totaux 1</u>	43 657	8 451	1 604	50 504	27 671	-896	11 872	38 647
<u>Immobilisations corporelles</u>								
* Terrains	174 152	-	-	174 152	-	-	-	-
* Constructions	329 849	-	-	329 849	105 618	-	16 492	122 110
* Matériels industriels	1 417 249	830 529	9 442	2 238 336	539 003	-7 051	161 946	693 898
* Outillage industriels	20 517	1 561	89	21 988	-	-89	5 044	4 954
* Matériels de transport	394 036	54 614	36 919	411 731	155 837	-36 919	78 586	197 504
* Matériels informatiques	70 177	5 338	1 326	74 189	41 648	-1 326	12 801	53 124
* Installations générales	17 889	27 644	-	45 533	11 519	-	1 139	12 658
* Equipements de bureau	50 633	10 527	4 456	56 703	19 068	-1 369	5 403	23 103
* Constructions encours	8 348	1 422 953	-	1 431 300	-	-	-	-
<u>Sous-totaux 2</u>	2 482 850	2 353 164	52 232	4 783 781	872 693	-46 754	281 411	1 107 350
Totaux	2 526 507	2 361 615	53 837	4 834 285	900 364	-47 650	293 283	1 145 997

AC03 & AC04 : Immobilisations financières

Au 31 décembre 2014, les immobilisations financières accusent un solde net de 5.524 dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Titre de participation – OPT	1 700	1 700	-	0%
Dépôts et cautionnements versés	7 224	890	6 334	712%
Total Brut	8 924	2 590	6 334	
Provisions / Titres	-1 700	-	-1 700	100%
Total Provisions	-1 700	-	-1 700	
Total net	7 224	2 590	4 634	

AC05 : Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2014, les autres actifs non courants accusent un solde net de 5.000 dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Charges à répartir	15 000	-	15 000	100%
Total Brut	15 000	-	15 000	
Résorption des charges à répartir	-10 000	-	-10 000	100%
Total Résorption	-10 000	-	-10 000	
Total net	5 000	-	5 000	

AC08 : Stocks

Au 31 décembre 2014, les stocks accusent un solde net de 3.578.012 Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Matières Premières	1 975 514	1 459 066	516 448	35%
Stocks En Douane	272 553	440 727	-168 174	-38%
Stock Pièces De Rechanges	59 812	32 409	27 402	85%
Produits Finis	1 270 134	664 995	605 139	91%
Total net	3 578 012	2 597 196	980 816	

AC10 & AC11 : Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2014, les clients et comptes rattachés accusent un solde net de 1.417.041 Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Clients locaux	814 283	519 030	295 254	57%
Clients étrangers	249 389	63 697	185 692	292%
Clients effets à recevoir	353 368	70 130	283 238	404%
Clients douteux	116 912	108 748	8 163	8%
Total Brut	1 533 953	761 605	772 347	
Provisions / clients	-116 912	-108 748	-8 163	8%
Total Provisions	-116 912	-108 748	-8 163	
Total net	1 417 041	652 857	764 184	

AC12 & AC13 : Autres actifs courants

Au 31 décembre 2014, les autres actifs courants présentent un solde net de 790.471 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Fournisseurs d'immobilisation débiteurs	166 330	-	166 330	100%
Fournisseurs d'exploitations débiteurs	78 270	34 000	44 270	130%
Personnels - Avances et acomptes	-	1 503	-1 503	-100%
Etat, Retenue à la source effectuée	-	353	-353	-100%
Report d'impôt direct IS	23 616	19 316	4 300	22%
Report de TVA	366 700	149 974	216 727	145%
Etat, autres impôts et taxes	-	234	-234	-100%
CCA, OFFICE PLAST TRADING	128 900	56 382	72 518	129%
Consignations compagnie	30 731	16 644	14 087	85%
Autres débiteurs divers	-	7 348	-7 348	-100%
Douane - caution bancaire	24 537	24 537	-	0%
Cautions données à CT	-	79 823	-79 823	-100%
Fonds de garantie	20 711	119 245	-98 535	-83%
Comptes d'attente	-	5 069	-5 069	-100%
Charge constaté d'avance	16 678	22 382	-5 704	-25%
Total Brut	856 472	536 808	153 334	
Provisions / Fournisseurs débiteurs	-10 734	-	-10 734	100%
Provisions / Autres actifs courants	-55 268	-58 872	3 604	-6%
Total Provisions	-66 001	-58 872	-7 129	
Total net	790 471	477 936	146 205	

AC16 : Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2014, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde net de 1.362.804 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Cheque A Encaisser	1 134 567	256 689	877 878	342%
STB ELJAZIRA 14024/8	599	-	599	100%
STB ELJAZIRA 13979/2	532	65	467	718%
STB ELJAZIRA 14096/3	-	523	-523	-100%
STB CITE DES SCIENCES	-	801 994	-801 994	-100%
BANQUE ZITOUNA 60388/70	94 298	-	94 298	100%
STB ELJAZIRA /IDISP 14250/3	1 023	2 846	-1 823	-64%
BANQUE DE TUNISIE	17 491	10 127	7 364	73%
ATTIJARI 74846/7	114 025	47 262	66 764	141%
Caisse Chantier	57	-	57	100%
Caisse Tunis	211	243	-32	-13%
Caisse Usine	1	75	-75	-99%
Régies D'avances	-	106 686	-106 686	-100%
Total	1 362 804	1 226 511	136 293	

- **CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :**

CP01 & CP02 & CP03 & CP04 : Capitaux propres

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres avant résultat de l'exercice présentent un solde de 4.587.548 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total	Dividendes
Situation au 31/12/2011	1 400 000	104 870	=	47 781	8 256	300 669	1 861 576	3 086
1. AGO le 15-06-2012								
*Réserves légales		15 034				-15 034	-	
*Dividendes						-103 000	-103 000	103 000
* Résultats reportés					182 635	-182 635	-	
2. Quote part des subventions d'investissements inscrit. en RT				-3 185			-3 185	
3. Résultat de l'exercice						399 162	399 162	
4. Dividendes distribués							-	-58 695
Situation au 31/12/2012	1 400 000	119 904	=	44 596	190 891	399 162	2 154 553	47 391
1. AGO le 21-06-2013								
*Réserves légales		29 503				-29 503	-	
*Dividendes						-80 000	-80 000	80 000
* Résultats reportés					289 660	-289 660	-	
2. AGE le 31-12-2012								
* Augmentation de capital en numéraire	700 000		800 000				1 500 000	
3. Quote part des subventions d'investissements inscrit. en RT				-3 185			-3 185	
4. Résultat de l'exercice						466 250	466 250	
5. Dividendes distribués								-43 447
Situation au 31/12/2013	2 100 000	149 407	800 000	41 411	480 551	466 249	4 037 618	83 944
1. AGO le 25-06-2014								
*Réserves légales		47 340				-47 340		

*Dividendes					-109 325	-109 325	109 325
* Résultats reportés				309 585	-309 585	-	
2. AGE le 18-12-2014							
* Augmentation de capital par incorporation des réserves	1 590 000		-800 000		-790 000		
3. Quote part des subventions d'investissements inscrit. en RT				-1 331		-1 331	
4. Résultat de l'exercice					660 586	660 586	
5. Dividendes distribués							-18 085
Situation au 31/12/2014	3 690 000	196 747	=	40 080	136	660 585	4 587 548
							175 184

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Nombre d'action	36 900	21 000	14 000
Valeur nominale	100	100	100
Situation nette	4 587 548	4 037 618	2 154 553
Valeur mathématique par action	124,324	192,268	153,897
Bénéfice	660 586	466 250	399 162
Bénéfice par action	17,902	22,202	28,512

P01 : Emprunts

Au 31 décembre 2014, les emprunts accusent un solde de 1.905.655 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Crédit STB 23.000 DT	-	2 300	-2 300	-100%
Crédit STB 32.000 DT	-	3 200	-3 200	-100%
Crédit STB 323.382 DT	46 197	92 395	-46 197	-50%
Crédit BFPME 90.000 DT	22 500	37 500	-15 000	-40%
Crédit BFPME 134.316 DT	19 188	38 376	-19 188	-50%
Crédit BFPME 280.000 DT	93 336	140 002	-46 666	-33%
Crédit BFPME 150.000 DT	97 496	-	97 496	100%
Contrat ATL N°339270	-	7 886	-7 886	-100%
Contrat ATL N°436940	8 386	13 431	-5 045	-38%
Contrat ATL N°385280	4 122	8 959	-4 837	-54%
Contrat ATL N°385450	8 288	13 841	-5 553	-40%
Contrat TLG	18 800	25 985	-7 185	-28%
Contrat IJARA – CHARIOT	18 877	25 952	-7 075	-27%
Contrat IJARA – ZITOUNA	27 516	34 847	-7 331	-21%
Contrat IJARA - ZITOUNA FORD	38 383	49 618	-11 235	-23%
Contrat IJARA – FORD	22 634	-	22 634	100%
CMT ZITOUNA 1.500.000 DT	1 479 931	-	1 479 931	100%
Total net	1 905 655	494 292	-68 568	

P03 : Provisions

Au 31 décembre 2014, les provisions accusent un solde 62.458 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Provisions pour risques et charges	62 458	46 988	15 470	33%
Total net	62 458	46 988	15 470	

P05 : Fournisseurs

Au 31 décembre 2014, les autres passifs courants accusent un solde 1.407.211 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Fournisseurs d'exploitations	896 216	533 389	362 827	68%
Fournisseurs effet à payer	221 950	48 922	173 028	354%
Fournisseurs d'immobilisations	-	25 002	-25 002	-100%
Fournisseurs - factures non parvenues	289 044	452 179	-163 135	-36%
Total net	1 407 211	1 059 493	347 718	

P06 : Autres passifs courants

Au 31 décembre 2014, les autres passifs courants accusent un solde 1.502.639 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Clients factures à établir (RRR accordé)	28 314	-	28 314	100%
Rémunérations due aux personnels	79 564	57 177	22 387	39%
Provision pour congés à payer et primes	101 229	-	101 229	100%
États impôt et taxe - retenue à la source	325	-	325	100%
Obligations cautionnées	192 348	-	192 348	100%
TVA à régulariser	2 712	-	2 712	100%
État, autres impôts et taxes	18 499	21 759	-3 260	-15%
État, provision congés à payer	1 722	-	1 722	100%
Associés Comptes Courants	-	21 510	-21 510	-100%
CCA, Yassine Abid PDG	11 185	1 360	9 825	722%
CCA, Mourad Matmati	-	1 300	-1 300	-100%
CCA, ATD SICAR	750 000	-	750 000	100%
CCA, ATD SICAR - Intérêts courus	20 313	-	20 313	100%
Jetons de présence	1 300	-	1 300	100%
Dividendes à distribuer	175 184	83 944	91 240	109%
Créditeurs divers	-	306	-306	-100%
CNSS	75 593	49 835	25 758	52%
CNSS - congés à payer	16 072	-	16 072	100%
Charge à payer	12 629	22 368	-9 739	-44%
Provisions pour risques et charges CT	15 651	-	15 651	100%
Total net	1 502 639	259 559	1 243 080	

P07 : Autres passifs financiers

Au 31 décembre 2014, les autres passifs financiers accusent un solde 1.158.732 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
ECH CT Crédit STB 23.000 DT	2 300	4 600	-2 300	-50%
ECH CT Crédit STB 32.000 DT	3 200	6 400	-3 200	-50%
ECH CT Crédit BFPME 90.000 DT	18 750	15 000	3 750	25%
ECH CT Crédit STB 323.382 DT	46 197	46 197	-	0%
ECH CT Crédit BFPME 134.316 DT	19 188	19 188	-	0%
ECH CT Crédit BFPME 280.000 DT	46 666	46 666	-	0%
ECH CT Crédit BFPME 150.000 DT	17 500	-	17 500	100%
ECH CT ATL 339 270	10 117	8 700	1 417	16%
ECH CT ATL	3 750	824	2 926	355%
ECH CT ATL	7 540	9 528	-1 988	-21%
ECH CT ATL N°436940	5 980	6 462	-482	-7%
ECH CT TLG N°109684	7 183	6 551	632	10%
ECH CT IJARA	7 075	6 533	542	8%
ECH CT IJARA	8 319	8 670	-351	-4%
ECH CT IJARA	11 235	10 374	861	8%

ECH CT IJARA	5 635	-	5 635	100%
Financement En Devise	565 826	62 745	503 080	802%
CHIRAEET/MOURABAHA	293 546	136 558	156 989	115%
Crédit Lie Au Cycle	50 000	100 000	-50 000	-50%
Intérêts Courus	28 724	5 880	22 844	389%
Total net	1 158 732	500 876	657 857	

P08 : Concours bancaire

Au 31 décembre 2014, les concours bancaires accusent un solde 224.597 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
STB ELJAZIRA 14024/8	-	95 869	-95 869	-100%
STB ELJAZIRA 14096/3	287	-	287	100%
STB CED 890482/8	-	1 556	-1 556	-100%
STB CITE DES SCIENCES	22 786	-	22 786	100%
BANQUE ZITOUNA 60388/70	-	537	-537	-100%
STB CITE DES SCIENCES 111882	201 524	85 630	115 894	135%
ATTIJARI €	-	817	-817	-100%
Total net	224 597	184 408	40 189	

- ETAT DE RESULTAT :

R01 : Revenus

Au 31 décembre 2014, la rubrique « Revenus » accuse un solde de 10.237.212 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Ventes Produits Finis 18%	4 083 936	2 927 662	1 156 274	39%
Ventes Produits Finis 22.5%	3 534	-	3 534	100%
Ventes Pf En Suspension	86 369	274 323	-187 954	-69%
Ventes Produits Finis Export	6 131 950	4 447 722	1 684 228	38%
R.R.R Accordés	-68 578	-13 455	-55 122	410%
Total net	10 237 212	7 636 252	2 600 960	

R02 : Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre 2014, la rubrique « Autres produits d'exploitation » accuse un solde de 37.935 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Produits divers	-	552	-552	-100%
Quote part subvention d'investissement	1 331	3 185	-1 855	-58%
Reprise sur provisions clients	36 604	-	36 604	100%
Total net	37 935	3 738	34 97	

R06 : Achats d'approvisionnements consommés

Au 31 décembre 2014, la rubrique « Achats d'approvisionnements consommés » accuse un solde de 7.200.998 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Achats matières premières locales	966 124	585 594	380 531	65%
Achats matières premières étrangères	5 742 967	4 153 281	1 589 686	38%
Frais sur achats étrangères	503 353	214 312	289 040	135%
Variation de stocks	-375 677	-219 773	-155 904	71%
Autres achats	364 230	241 459	122 770	51%
Total	7 200 998	4 974 874	2 226 124	

R07 : Charges de personnels

Au 31 décembre 2014, la rubrique « Charges de personnes » accuse un solde de 1.590.390 DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Salaires et Compléments de salaires	1 262 347	946 839	315 508	33%
Charges sociales légales	226 814	153 443	73 371	48%
Provision congés & primes	101 229	-	101 229	100%
Total net	1 590 390	1 100 283	490 108	

R08 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Au 31 décembre 2014, la rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » accuse un solde de 388.001 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Dotations aux amortissements	293 283	194 367	98 916	51%
Dotations aux provisions	84 718	122 142	-37 425	-31%
Dotation de résorption de CAR	10 000	-		
Total	388 001	316 509	61 491	

R09 : Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2014, la rubrique « Autres charges d'exploitation » accuse un solde de 882.774 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Charges de sous-traitance	-	743	-743	-100%
Charges locatives	18 208	4 584	13 624	297%
Entretiens et réparations	27 481	24 069	3 412	14%
Assurances	79 603	61 339	18 264	30%
Honoraire	43 874	39 880	3 994	10%
Commissions sur ventes	80 238	85 973	-5 735	-7%
Publicités et cadeaux	80 270	66 310	13 961	21%
Transports, déplacements et réceptions	322 536	195 521	127 014	65%
Frais de communication	19 049	12 207	6 841	56%
Commissions bancaires	113 828	115 453	-1 625	-1%
Marges MOURABHA	93 829	26 100	67 728	259%
Jetons de présence	10 000	10 500	-500	-5%
Impôts et taxes	57 299	44 527	12 772	29%
Transferts de charges	-63 440	-2 897	-60 543	2090%
Total net	882 774	684 310	198 464	

* Les transferts de charges incombent les opérations suivantes :

- ✓ Remboursement provenant de l'assurance suite sinistre ;
- ✓ Incorporation dans les constructions encours les « Marges MOURABHA » tel que prévu par la norme comptable N° 13 relative aux charges d'emprunts

R10 : Charges financières nettes

Au 31 décembre 2014, la rubrique « Charges financières nettes » accuse un solde de 150.620 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Charges d'emprunts	137 916	111 155	26 761	24%
Intérêts des comptes courants	33 757	3 996	29 761	745%
Intérêts des crédits bancaires de gestion	37 783	37 667	116	0%
Intérêts des opérations de Factoring	18 361	31 561	-13 200	-42%
Pertes de changes	195 719	87 544	108 176	124%
Gains de changes	-271 788	-100 130	-171 658	171%
Escomptes obtenus	-881	-317	-564	178%
Produits financiers	-247	-15	-231	1500%
Total net	150 620	171 460	-20 841	

R12 & R13 : Autres gains ordinaires et autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2014, la rubriques « Autres pertes ordinaires » accuse un solde de 6.917 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Pertes Exceptionnelles	37 303	1 428	35 875	2511%
Différence De Règlement (pertes)	4 691	6	4 685	77555%
Gains/Cession	-15 021	-12 154	-2 867	24%
Différence De Règlement (gain)	-5 115	-13	-5 102	39423%
Profit Exceptionnel	-14 941	-	-14 941	100%
Total net	6 917	-10 733	17 650	

- **PARTIES LIEES:**

La Société « **OFFICE PLAST SA** » a réalisé des opérations avec les parties liées qui se détaille comme suit :

A. Les **ventes** auprès des parties liées s'élèvent à **268.433** dinars, détaillés comme suit :

- ✓ La société « **Office Plast SA** » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « **GMT SARL** » des ventes pour un montant de **268.235** Dinars.

Le gérant de la société « **GMT SARL** » Mr. **Mourad MATMATI** détient dans la société « **Office Plast SA** » 4.81% du capital social et il est membre de conseil d'administration.
Le solde comptable au 31-12-2014 s'élève à **31.481** Dinars.

- ✓ La société « **Office Plast SA** » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « **Office Plast Trading SARL** » des ventes pour un montant de **198** Dinars.

La société « **Office Plast SA** » détient 85% du capital social de la société « **Office Plast Trading SARL** ».
Le solde comptable est NUL au 31-12-2014.

B. Les **achats** auprès des parties liées s'élèvent à **684.365** dinars, détaillés comme suit :

- ✓ La société « **GLS.B** » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « **Office Plast SA** » des ventes pour un montant de **665.458** Dinars.

Le gérant de la société « **GLS.B** » Mr. **Laurent BRIGNONE** détient dans la société « **Office Plast SA** » 4.95% du capital social.
Le solde comptable au 31-12-2014 s'élève à **39.227** Dinars.

- ✓ La société « **Office Plast Trading SARL** » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « **Office Plast SA** » des ventes pour un montant de **18.907** Dinars.

La société « **Office Plast SA** » détient 85% du capital social de la société « **Office Plast Trading SARL** ».

Le solde comptable au 31-12-2014 s'élève à **13.384** Dinars.

C. Les autres diverses opérations avec les parties liées se présentent comme suit :

- ✓ Au cours de l'exercice 2014, la société « **Office Plast SA** » et la société « **G.I.T SARL** » ont signé un accord de compensation des dettes réciproques pour un montant de **66.905** Dinars.

Le gérant de la société « **G.I.T SARL** » Mr. **Mourad MATMATI** détient dans la société « **Office Plast SA** » 4.81% du capital social et il est membre de conseil d'administration.

- ✓ Au cours de l'exercice 2014, la société « **Office Plast SA** » a cédé à la société « **GMT SARL** » un matériel de transport pour un montant de **5.000** Dinars, à la date de cession, le matériel est totalement amorti comptablement qui est acquis le 04-02-2009 pour un montant brut de **18.342** Dinars.

Le gérant de la société « **GMT SARL** » Mr. **Mourad MATMATI** détient dans la société « **Office Plast SA** » 4.81% du capital social et il est membre de conseil d'administration.

- ✓ Au cours de l'exercice 2014, la société « **Office Plast SA** » a signé avec la société « **ATD-SICAR** » un contrat de compte courant actionnaire d'un montant de **750.000** Dinars pour une période expirant le 01 Juin 2015. Ce compte est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 6,5%. Une commission d'étude a été facturée pour un montant de **7.500** Dinars. Les charges d'intérêts supportées par l'exercice 2014 est de l'ordre de **20.313** Dinars.

La société « **ATD-SICAR** » détient 33.31% du capital social de la société et elle est représentée par deux administrateurs dans le conseil d'administration.

Le solde comptable au 31-12-2014 s'élève à **20.313** Dinars.

- ✓ Au cours de l'exercice 2014, la société « **Office Plast SA** » a signé avec la société « **Office Plast Trading SARL** » un contrat de compte courant actionnaire. Le solde comptable au 31-12-2014 de ce compte s'élève à **128.890** Dinars.

- ✓ Le compte courant actionnaire du président directeur général Mr. **ABID Yassine** s'élève au 31-12-2014 à **11.185** Dinars.

- ✓ Le solde comptable des dettes envers la société « **LB International** » s'élève au 31-12-2014 à **22.954** Dinars.

Le gérant de la société « **LB International** » Mr. **Laurent BRIGNONE** détient dans la société « **Office Plast SA** » 4.95% du capital social.

- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Emprunts

Banque	N° du contrat	Échéance	Montant	Durée	Taux	Charges financières de l'exercice	Restant dû	Engagements donnés	Engagements reçus
STB	52077-891056713	07/04/2010	23 000	60 mois	7,23%	7 094	2 300	(3)	
	52077-891056714	25/03/2010	32 000	60 mois	7,08%		3 200	(3)	
	52077-891056715	18/04/2007	323 382	114 mois	5%		92 395	(3)	
BFPME	20000602	06/03/2007	134 316	120 mois	5%	29 351	38 376	(3)	
	20000603	16/07/2010	90 000	84 mois	7,38%		41 250	(3) & (1)	
	20000605	31/03/2011	280 000	84 mois	7,13%		140 002	(3) & (1)	
	20000606	02/05/2013	127 496	84 mois	7,11%		114 996	(3)	
ATL	339270	14/12/2010	49 765	60 mois	9,24%	7 427	10 117	6362-TU-149	
	436940	20/04/2013	20 000	48 mois	10,24%		14 366	9194-TU-169	
	385450	20/01/2012	32 136	60 mois	9,50%		15 828	8071-TU-156	
	385280	23/01/2012	20 798	60 mois	9,50%		7 872	6048-TU-156	
ZITOUNA	LD1331000007	06/11/2013	41 553	60 mois	8,26%	105 356	35 835	3830-TU-149	
	LD1315000050	30/05/2013	40 068	60 mois	8,11%		25 952	CHARIOT	
	LD1334600020	12/12/2013	66 658	60 mois	8,28%		49 618	9765-TU-169 9764-TU-169	
	LD1412600066	06/05/2014	34 829	60 mois	8,66%		28 270	8477-TU-172	
	LD14	2014	1 479 931	84 mois	7,35%		1 479 931	(2) & (3)	(4)
TLG	109684	01/04/2013	35 000	60 mois	9,25%	2 693	25 984	3432-TU-141	
STB	FINANCEMENT DEVISE	2014	1 467 853	31/12/2014	TMM + 2,5%	76 696	565 826	(3)	
	FINANCEMENT STOCK	2014	50 000	31/12/2014	TMM + 2,5%		50 000	(3)	
Totaux			4 348 785			228 617	2 742 117		

Lignes de Crédits de gestion

LIGNE	Ligne	Montant	Date	Taux	Engagement donnés	Engagement reçu
ATTIJARI BANK	Escompte	300 000	2014	TMM + 2.5%	(3)	
ATTIJARI BANK	Accréditifs	100 000	2014	0.2% ₀	(3)	(4)
ATTIJARI BANK	obligation cautionnées	50 000	2014	TMM + 2.5%	(3)	
ATTIJARI BANK	PFE	1 000 000	31/12/2014	TMM + 2.5%	(3)	(4)
ATTIJARI BANK	MCNE	250 000	31/12/2014	TMM + 2.5%	(3)	
STB	Facilité de caisse	250 000	31/12/2014	TMM + 4%	(3)	
				TMM + 3.5%		
STB	Escompte	300 000	31/12/2014	(<90) TMM + 4%	(3)	
				(>90)		
STB	Accréditifs	300 000	31/12/2014	3% ₀	(3)	
STB	Financement de stock	50 000	31/12/2014	TMM + 4%	(3)	
STB	Obligation cautionnées	100 000	31/12/2014	3% ^o	(3)	
STB	PFE	1 000 000	31/12/2014	TMM + 2.5%	(3)	
ZAITOUNA	CHIRAET	850 000	31/12/2014	TMM + 2.3%	(3)	
TOTAL		4 250 000				

✓ **Les engagements donnés se détaillent comme suit :**

- (1) : Hypothèques sur le terrain propriété de la société situé au sein de la zone industriel de Medjez EL BEB 2 d'une superficie de 3200 m² en garantie des crédits consentis au profit de la société ;
- (2) : Hypothèques sur le terrain propriété de la société situé au sein de la zone industriel de Medjez EL BEB 2 d'une superficie de 2780 m² en garantie des crédits consentis au profit de la société ;
- (3) : Nantissement du fonds de commerce de la société situé au sein de la zone industriel Medjez EL BEB 2 immatriculé au niveau de registre de commerce au sein du tribunal de première instance Béja sous le numéro B246582006 ;

✓ **Les engagements reçus se détaillent comme suit :**

- (4) : Caution solidaire et personnel du président directeur général en garantie des crédits consentis au profit de la société.

✓ **Les engagements réciproques se détaillent comme suit :**

- Le montant non débloqué de crédit BFPME 150.000 Dinars est de l'ordre 22.504 Dinars ;
- Le montant non utilisé de la ligne de crédit ZITOUNA 1.500.000 Dinars est de l'ordre de 20.069 Dinars.

5.3.1.5. Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2014

a- Note rectificative du rapport spécial du commissaire aux comptes

- Le point IV du paragraphe A du rapport spécial a été corrigé comme suit :

IV- Les crédits contractés par la société au titre de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

Emprunts					
Banque	N° du contrat	Échéance	Montant	Durée	Taux
ZITOUNA	LD1412600066	06/05/2014	34 829	60 mois	8,66%
	LD14	2014	1 479 931	84 mois	7,35%
STB	FINANCEMENT DEVISE	2014	1 467 853	31/12/2014	TMM + 2.5%
	FINANCEMENT STOCK	2014	1 716 000	31/12/2014	TMM + 2.5%
Totaux			4 698 613		
Lignes de Crédits de gestion					
LIGNE	Ligne	Montant	Date	Taux	
ATTIJARI BANK	Escompte	300 000	2014	TMM+2.5%	
ATTIJARI BANK	Accréditifs	100 000	2014	0.2‰	
ATTIJARI BANK	obligation cautionnées	50 000	2014	TMM+2.5%	
ATTIJARI BANK	PFE	1 000 000	31/12/2014	TMM+2.5%	
ATTIJARI BANK	MCNE	250 000	31/12/2014	TMM+2.5%	
STB	Facilité de caisse	250 000	31/12/2014	TMM + 4%	
				TMM + 3.5%	
STB	Escompte	300 000	31/12/2014	(<90j)	
				TMM + 4%	
STB	Accréditifs	300 000	31/12/2014	(>90j)	
				3‰	
STB	Financement de stock	50 000	31/12/2014	TMM + 4%	
STB	obligation cautionnées	100 000	31/12/2014	3‰	
STB	PFE	1 000 000	31/12/2014	TMM + 2.5%	
ZAITOUNA	CHIRAET	850 000	31/12/2014	TMM + 2.3%	
TOTAL		4 550 000			

- Le paragraphe B du rapport spécial a été corrigé comme suit :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 :

Emprunts

Banque	N° du contrat	Échéance	Montant	Durée	Taux
STB	52077-891056713	07/04/2010	23 000	60 mois	7,23%
	52077-891056714	25/03/2010	32 000	60 mois	7,08%
	52077-891056715	18/04/2007	323 382	114 mois	5%
BFPME	20000602	06/03/2007	134 316	120 mois	5%
	20000603	16/07/2010	90 000	84 mois	7,38%
	20000605	31/03/2011	280 000	84 mois	7,13%
	20000606	02/05/2013	127 496	84 mois	7,11%
ATL	339270	14/12/2010	49 765	60 mois	9,24%
	436940	20/04/2013	20 000	48 mois	10,24%
	385450	20/01/2012	32 136	60 mois	9,50%
	385280	23/01/2012	20 798	60 mois	9,50%
ZITOUNA	LD1331000007	06/11/2013	41 553	60 mois	8,26%
	LD1315000050	30/05/2013	40 068	60 mois	8,11%
	LD1334600020	12/12/2013	66 658	60 mois	8,28%
TLG	109684	01/04/2013	35 000	60 mois	9,25%
Totaux			1 316 172		

b- Note rectificative relative à la présentation de l'état de flux de trésorerie

*Etat de flux de trésorerie
Exercice clos au 31/12/2014
(exprimé en dinars tunisiens)*

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		660 586	466 250
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	EFT01	351 396	316 509
* Variation des :			
- Stocks	EFT02	- 980 816	- 282 737
- Clients	EFT03	- 772 347	303 761
- Autres actifs courants & Placements	EFT04	- 153 334	- 42 629
- Fournisseurs	EFT05	372 720	39 317
- Autres passifs courants	EFT06	1 136 189	-176 123
* Plus ou moins-values de cession	EFT07	- 8 814	- 12 154
* Autres actifs non courants	EFT08	- 15 000	-
* Quote-part de subvention inscrit aux comptes de RT	EFT09	- 1 331	- 3 185
* Intérêts courus	EFT10	22 844	3 600
* Gains ou pertes de changes non réalisés	EFT11	46 099	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		658 194	612 609
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp et incorp	EFT12	-2 552 948	- 643 034
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corp et incorp		15 000	12 154
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	EFT13	- 7 224	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		890	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 2 544 282	-630 880
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement suite à l'émission d'action	EFT14	-	1 500 000
Dividende et autres distribution	EFT15	- 18 085	- 43 447
Encaissement provenant des emprunts	EFT16	5 877 390	3 258 268
Remboursement d'emprunt		-3 877 114	-3 373 797
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 982 191	1 341 024
<u>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités</u>			
<u>Variation de trésorerie</u>		96 104	1 322 753
Trésorerie au début de l'exercice	EFT17	1 042 103	-280 650
Trésorerie à la clôture de l'exercice	EFT17	1 138 207	1 042 103

- Les rectifications effectuées sur les données de l'exercice 2014 sont les suivantes :

-Un reclassement de 53 836 dinars a été effectué entre les flux d'exploitation et les flux d'investissement. Ce changement a été effectué pour :

- ✓ Tenir compte d'une opération de mise en rebut des immobilisations qui ne doit pas venir en déduction des décaissements pour acquisition des immobilisations. Initialement les valeurs ont été déterminées sur la base de la variation bilancielle, alors que lors de la rédaction des notes et après avoir affiné la méthode de calcul, le commissaire aux comptes de la société a vu plus judicieux d'ajuster les variations bilancielle par élimination de l'effet de l'opération de mise en rebut (opération sans incidence sur la trésorerie). Le montant résultant de l'opération est de 63 836 dinars se détaillant comme suit :

Rubrique	Valeurs		Ecart	Observations
	Initiales	rectifiées		
Amortissements et provisions	293 746	351 396	57 650	Dotations inscrites au sein de l'état de résultat
Plus au moins value de cession	- 15 000	- 8 814	6 186	Pertes exceptionnelles liées à l'opération
Total	278 746	342 582	63 836	

- ✓ Inscrire l'augmentation des autres actifs non courants en déduction des flux d'exploitation au lieu de les inscrire en majoration des décaissements sur immobilisations. Le montant résultant de l'opération est de - 10 000 dinars.

-Un ajustement les flux de décaissements et d'encaissements provenant des opérations de financement des opérations d'escomptes clients et ce, pour harmoniser les valeurs avec les notes sur l'emprunt à court et à long terme.

- Concernant les valeurs de l'exercice 2013, un ajustement a été effectué entre les flux de trésorerie d'exploitation (Variation autres actifs courants) et les flux de financement (dividendes distribués) pour ne prendre en considération que les dividendes effectivement décaissés (en conformité avec la note sur les capitaux propres).

- L'ensemble des ajustements n'ont impacté que les exercices concernés, c'est-à-dire 2013 et 2014. De ce fait, aucun traitement en proforma n'est nécessaire pour l'exercice 2012.

c- Note rectificative de la note AC05 & AC06 « Immobilisations financières »

Au 31 décembre 2014, les immobilisations financières accusent un solde net de 7.224 dinars.

Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Titre de participation – OPT	1 700	1 700	-	0%
Dépôts et cautionnements versés	7 224	890	6 334	712%
Total Brut	8 924	2 590	6 334	
Provisions / Titres	- 1 700	- -	1 700	100%
Total Provisions	- 1 700	- -	1 700	
Total net	7 224	2 590	4 634	

d- Note rectificative de la note AC07 : Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2014, les autres actifs non courants accusent un solde net de 5.000 dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Charges à répartir	15 000	-	15 000	100%
Total Brut	15 000	-	15 000	
Résorption des charges à répartir	-	10 000	- 10 000	100%
Total Résorption	-	10 000	- 10 000	
Total net	5 000	-	5 000	

e- Note rectificative de la note AC12 & AC13 : Autres actifs courants

Au 31 décembre 2014, les autres actifs courants présentent un solde net de 790.471 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Fournisseurs d'immobilisation débiteurs	166 330	-	166 330	100%
Fournisseurs d'exploitations débiteurs	78 270	34 000	44 270	130%
Personnels - Avances et acomptes	-	1 503	- 1 503	-100%
État, Retenue à la source effectuée	-	353	- 353	-100%
Report d'impôt direct IS	23 616	19 316	4 300	22%
Report de TVA	366 700	149 974	216 727	145%
État, autres impôts et taxes	-	234	- 234	-100%
CCA, OFFICE PLAST TRADING	128 900	56 382	72 518	129%
Consignations compagnie	30 731	16 644	14 087	85%
Autres débiteurs divers	-	7 348	- 7 348	-100%
Douane - caution bancaire	24 537	24 537	-	0%
Cautions données à CT	-	79 823	- 79 823	-100%
Fonds de garantie	20 711	119 245	- 98 535	-83%
Comptes d'attente	-	5 069	- 5 069	-100%
Charge constaté d'avance	16 678	22 382	- 5 704	-25%
Total Brut	856 472	536 808	319 664	
Provisions / Fournisseurs débiteurs	- 10 734	-	- 10 734	-100%
Provisions / Autres actifs courants	- 55 268	- 58 872	3 604	-6%
Total Provisions	-66 001	-58 872	-7 129	
Total net	790 471	477 936	312 535	

f- Note rectificative de la note P01 : Emprunts

Au 31 décembre 2014, les emprunts accusent un solde de 1.905.655 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	Nouveaux	Régularisation	Echéance à CT	31/12/2013	Variation	Variation en %
CREDIT STB 23000	-			2 300	2 300	- 2 300	-100%
CREDIT STB 32000	-			3 200	3 200	- 3 200	-100%
CREDIT BFPME 90000	22 500			15 000	37 500	- 15 000	-40%
CREDIT STB 323382.280	46 197			46 197	92 395	- 46 197	-50%
CREDIT BFPME 134316.380	19 188			19 188	38 376	- 19 188	-50%
CREDIT ATL N°339270	-		1 420	9 306	7 886	- 7 886	-100%
CONTRAT ATL N°436940	8 386		1 043	6 088	13 431	- 5 045	-38%
CREDIT BFPME 280 000 DT	93 336			46 666	140 002	- 46 666	-33%
CREDIT BFPME 150000 DT	97 496	127 496		30 000	-	97 496	100%
EMPRUNT ATL CT N°385280	4 122		- 1 556	3 281	8 959	- 4 837	-54%
EMPRUNT ATL CT N°385450	8 288		1 301	6 854	13 841	- 5 553	-40%
EMPRUNT TLG	18 800			7 185	25 985	- 7 185	-28%
CONTRAT IJARA CHARIOT	18 877			7 075	25 952	- 7 075	-27%
CT IJARA ZITOUNA	27 516		988	8 319	34 847	- 7 331	-21%
CT IJARA ZITOUNA FORD	38 383			11 235	49 618	- 11 235	-23%
CMT ZITOUNA 1 500 000 DT	1 479 931	1 479 931			-	1 479 931	100%
CT IJARA N°LD1412600066/FORD	22 634	34 829		12 195	-	22 634	100%
Total net	1 905 655	1 642 256	3 196	234 089	494 292	1 411 363	

g- Note rectificative à la note R02 : Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre 2014, la rubrique « Autres produits d'exploitation » accuse un solde de 37.935 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Produits divers	-	552	- 552	-100%
Quote part subvention d'investissement	1 331	3 185	- 1 855	-58%
Reprise sur provisions clients	36 604	-	36 604	100%
Total net	37 935	3 738	34 197	

h- Note rectificative à la note R08 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Au 31 décembre 2014, la rubrique « Dotations aux amortissements et aux provisions » accuse un solde de 388.001 Dinars. Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Dotations aux amortissements	293 283	194 367	98 916	51%
Dotations aux provisions	84 718	122 142	- 37 425	-31%
Dotation de résorption de CAR	10 000	-	10 000	100%
Total	388 001	316 509	71 491	

i- Note rectificative à la note R12 & R13 : Autres gains ordinaires et autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2014, la rubrique « Autres pertes ordinaires » accuse un solde de 6.917 Dinars.

Ils sont détaillés comme suit :

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation	Variation en %
Pertes Exceptionnelles	16 176	1 428	14 747	1032%
Gains/Cession	- 8 814	- 12 154	3 341	-27%
Différence De Règlement (gain)	- 445	- 7	- 438	6349%
Total net	6 917	-10 733	17 650	

* Les pertes exceptionnelles présentent l'impact de l'apurement opéré par la société sur les comptes de la société.

* Les gains sur cession présentent l'impact de l'opération de cession de deux matériels de transports ainsi que l'impact du rapprochement entre l'inventaire physique des immobilisations et la comptabilité.

Libelle	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	Prix de cession	Gains / Pertes
Matériels de transports	36 919	-36 919	15 000	15 000
Logiciel	1 604	-896	-	-708
Mobiliers de bureau	5 782	-2 694	-	-3 088
Matériels industriels	9 532	-7 141	-	-2 391
Total net	53 837	47 650	15 000	8 814

5.3.1.6. Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2014

a) Note complémentaire sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Au cours de l'exercice 2015, la société « Office Plast SA » a signé une promesse de cession de la totalité des parts sociales que la société « Office Plast SA » détient dans la société « Office Plast Trading SARL » au profit de Monsieur Issam FRIDHI.

Par ailleurs, et à la date de l'élaboration des états financiers de la société « Office Plast SA » relatifs à l'exercice 2014, nous n'avons constaté aucun autre événement significatif postérieur à l'arrêté des états financiers.

b) Note complémentaire sur les soldes intermédiaires de gestion

Solde Intermédiaire de Gestion

Exercice clos au 31/12/2014

(exprimé en dinars tunisiens)

En DT

Produits	2014	2013	Charges	2014	2013	Soldes	2014	2013
Revenus	10 237 212	7 636 252	ou (Déstockage de production)	-	-			
Variation de stocks PF	605 139	62 965						
Autres produits d'exploitation	37 935	3 738						
Production immobilisée								
Total	10 880 286	7 702 954	Total	-	-	Production	10 880 286	7 702 954
Production	10 880 286	7 702 954	Achats consommés	7 200 998	4 974 874	Marge sur coût matières	3 679 288	2 728 080
Marge sur coût matières	3 679 288	2 728 080						
Subvention d'exploitation			Autres charges externes	882 774	684 310			
Total	3 679 288	2 728 080	Total	882 774	684 310	Valeur ajoutée brute	2 796 514	2 043 770
Valeur ajoutée brute	2 796 514	2 043 770	Impôts et taxes					
			Charges de personnel	1 590 390	1 100 283			
	2 796 514	2 043 770	Total	1 590 390	1 100 283	Excédant brut	1 206 123	943 487
Excédant brut d'exploitation	1 206 123	943 487						
Autres produits ordinaires			Autre charges ordinaires	6 917				
Produits financiers		10 733	Charges financières	150 620	171 460			
Reprise sur provisions			Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	388 001	316 509			
Quotes-parts sub d'invest inscrites au résultat de l'exercice								
Transfert de charges			Impôts sur le résultat ordinaire					
Total	1 206 123	954 220	Total	545 538	487 969	Résultat des activités ordinaires	660 586	466 250
Résultat positifs des activités ordinaires	660 586	466 250	Résultat négatifs des activités ordinaires					
Gains extraordinaires			Pertes extraordinaires					
Effet positif des modifications comptables			Effet négatif des modifications comptables					
			Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables					
Total	660 586	466 250	Total	-	-	Résultat net après modifications comptables	660 586	466 250

c) **Note complémentaire sur le passage des charges par nature aux charges par destination**

La ventilation des autres charges d'exploitation a été faite sur la base des informations disponibles.

- ✓ Activité normale : 45 000 000 Pièces
- ✓ Activité réelle : 31 915 000 Pièces
- ✓ Ratio d'imputation rationnelle : 71%

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation			
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats de marchandises consommés	-				
Achat d'approvisionnements consommés	7 200 998	7 113 649	67 917	19 432	-
Charges de personnel	1 590 390	779 407	228 241	263 189	319 553
Dotation aux amortissements et aux provisions	388 001	118 433	36 729	89 565	143 275
Autres charges d'exploitation	882 774	15 030	443 252	76 730	347 762

d) **Notes complémentaires sur l'état des flux de trésorerie**

EFT 01 : Amortissements et Provisions

Libelle	31/12/2014
Dotations aux amortissements	293 283
Dotations aux provisions	84 718
Dotation de résorption de CAR	10 000
Reprise sur provisions clients	- 36 604
Total net	351 396

EFT 02 : Variation de stocks

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Matières Premières	1 975 514	1 459 066	516 448
Stocks En Douane	272 553	440 727	- 168 174
Stock Pièces De Rechanges	59 812	32 409	27 402
Produits Finis	1 270 134	664 995	605 139
Total net	3 578 012	2 597 196	980 816

EFT 03 : Variation de créances clients

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Clients locaux	814 283	519 030	295 254
Clients étrangers	249 389	63 697	185 692
Clients effets à recevoir	353 368	70 130	283 238
Clients douteux	116 912	108 748	8 163
Total net	1 533 953	761 605	772 347

EFT 04 : Variation de autres actifs courants et des placements

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Fournisseurs d'exploitations débiteurs	78 270	34 000	44 270
Personnels - Avances et acomptes	-	1 503	- 1 503
État, Retenue à la source effectuée	-	353	- 353
Report d'impôt direct IS	23 616	19 316	4 300
Report de TVA	366 700	149 974	216 727
État, autres impôts et taxes	-	234	- 234
CCA, OFFICE PLAST TRADING	128 900	56 382	72 518
Consignations compagnie	30 731	16 644	14 087
Autres débiteurs divers	-	7 348	- 7 348
Douane - caution bancaire	24 537	24 537	-
Cautions données à CT	-	79 823	- 79 823
Fonds de garantie	20 711	119 245	- 98 535
Comptes d'attente	-	5 069	- 5 069
Charge constaté d'avance	16 678	22 382	- 5 704
Total net	690 142	536 808	153 334

EFT 05 : Variation de fournisseurs

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Fournisseurs d'exploitations	896 216	533 389	362 827
Fournisseurs effet à payer	221 950	48 922	173 028
Fournisseurs - factures non parvenues	289 044	452 179	- 163 135
Total net	1 407 211	1 034 490	372 720

EFT 06 : Variation de autres passifs courants

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Clients factures à établir (RRR accordé)	28 314	-	28 314
Rémunérations due aux personnels	79 564	57 177	22 387
Provision pour congés à payer et primes	101 229	-	101 229
États impôt et taxe - retenue à la source	325	-	325
Obligations cautionnées	192 348	-	192 348
TVA à régulariser	2 712	-	2 712
État, autres impôts et taxes	18 499	21 759	- 3 260
État, provision congés à payer	1 722	-	1 722
Associés Comptes Courants	-	21 510	- 21 510
CCA, Yassine Abid PDG	11 185	1 360	9 825
CCA, Mourad Matmati	-	1 300	- 1 300
CCA, ATD SICAR	750 000	-	750 000
CCA, ATD SICAR - Intérêts courus	20 313	-	20 313
Jetons de présence	1 300	-	1 300
Créditeurs divers	-	306	- 306
CNSS	75 593	49 835	25 758
CNSS - congés à payer	16 072	-	16 072
Charge à payer	12 629	22 368	- 9 739
Total net	1 311 804	175 615	1 136 189

EFT 07 : Plus ou Moins-values de cession

Libelle	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	Prix de cession	Gains / Pertes
Matériels de transports	36 919	-36 919	15 000	15 000
Logiciel	1 604	-896	-	-708
Mobiliers de bureau	5 782	-2 694	-	-3 088
Matériels industriels	9 532	-7 141	-	-2 391
Total net	53 837	47 650	15 000	8 814

EFT 08 : Autres actifs non courants

Libelle	31/12/2014
Charges à répartir	15 000
Total net	15 000

EFT 09 : Quote-part de subvention inscrit aux comptes de RT

Libelle	31/12/2014
Quote part subvention d'investissement	1 331
Total net	1 331

EFT 10 : Intérêts courus

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Intérêts Courus	28 724	5 880	22 844
Total net	28 724	5 880	22 844

EFT 11 : Gains ou pertes de changes non réalisés

	Montant en devise	Devise	TX au 31/12/2014	Montant comptabilisé	Montant actualisé	Gain / Perte de change
Financement en devise	42 937	USD	1.8612	70 768	79 914	- 9 145
Financement en devise	58 312	USD	1.8612	96 110	108 531	- 12 421
Financement en devise	63 782	USD	1.8612	114 377	118 711	- 4 334
Financement en devise	24 289	EUR	2.2622	55 886	54 949	938
Financement en devise	69 015	USD	1.8612	116 535	128 451	- 11 916
Financement en devise	40 442	USD	1.8612	66 050	75 270	- 9 221
Total				519 727	565 826	- 46 099

EFT 12 : Encaissement et décaissement pour acquisition ou cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Libelle	Acquisitions
Immobilisations incorporelles	
* Logiciels	8 451
Sous-totaux 1	8 451
Immobilisations corporelles	
* Matériels industriels	830 529

* Outillage industriels	1 561
* Matériels de transport	54 614
* Matériels informatiques	5 338
* Installations générales	27 644
* Équipements de bureau	10 527
* Constructions en cours	1 422 953
Sous-totaux 2	2 353 164
Totaux	2 361 615

Ce solde est ajusté par la variation de solde des fournisseurs d'immobilisation.

Libelle	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Fournisseurs d'immobilisation	166 330*	- 25 002	191 332
Total net	166 330	- 25 002	191 332

*Fournisseurs d'immobilisation débiteurs

Soit un décaissement total de 2 552 948 Dinars

Libelle	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	Prix de cession	Gains / Pertes
Matériels de transports	36 919	-36 919	15 000	15 000
Logiciel	1 604	-896	-	-708
Mobiliers de bureau	5 782	-2 694	-	-3 088
Matériels industriels	9 532	-7 141	-	-2 391
Total net	53 837	47 650	15 000	8 814

EFT 13 : Encaissement et décaissement pour acquisition ou cession des immobilisations financières

Libelle	31/12/2014
Encaissement caution-loyer	890
Décaissement caution STEG	- 7 224
Total net	- 6 334

EFT 14 : Encaissement suite à l'émission d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2014 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des résultats reportés d'un montant de 790.000 Dinars et de la prime d'émission pour 800.000 Dinars et ce par la création de 15.900 actions nouvelles de 100 Dinars afin de le porter à 3.690.000 Dinars. Cette opération n'a pas généré d'encaissement.

EFT 15 : Dividendes et autres distributions

Libelle	31/12/2014
Dividendes au 01/01/2014	83 944
Décision de distribution	109 325
Distribution effectif	- 18 085
Dividendes au 31/12/2014	175 184

EFT 16 : Encaissements et remboursements d'emprunt

Libelle	Nouveaux	Régularisation	Remboursement
Ech Ct Emprunt Stb 23000	-	-	4 600
Ech Ct Emprunt Stb 32000	-	-	6 400
Ech Ct Bfpm 90000	-	-	11 250
Ech Ct Stb 323 382.280	-	-	46 197
Ech Ct Bfpm 134316.380	-	-	19 188
Ech Ct Atl 339 270	-	- 2 976	3 493
Ech - D'un An/Emp Bfpm 280	-	-	46 666
Ech - D'1 An/Ct Bfpm 150000	127 496	-	12 500
Ech - 1 An/Emp Atl Ct	-	1 578	3 488
Ech - 1 An/Emp Atl Ct	-	- 994	6 548
Ech - D'1 An/Ct Atl N°436940	-	- 402	5 125
Ech - D'un An/Ct Tlg N°109684	-	- 1 092	5 460
Ech - D'un An/Ct Ijara	-	564	7 097
Ech - D'1 An/Ct Ijara	-	296	7 978
Ech - D'1 An Ct Ijara	-	221	10 595
Ch - D'1an/Ct Ijara	34 829	-	6 559
Financement En Devise	1 467 853	-	1 010 871
Chiraet/Mourabaha	1 051 282	-	894 293
Credit Lie Au Cycle	1 716 000	-	1 766 000
Cmt Zitouna 1 500 000 Dt	1 479 931	-	-
Total net	5 877 390	-2 804	3 874 310

EFT 17 : Trésorerie au début et à la clôture de l'exercice

La valeur de liquidité mentionnée au niveau de l'état de flux de trésorerie se détaille comme suit :

+ Liquidités et équivalents de liquidités : 1 362 804 Dinars

- Concours bancaires : 224 597 Dinars

= Liquidité fin d'exercice : 1 138 207 Dinars

e) Note complémentaire à la note AC01 & AC02 « Immobilisations corporelles & incorporelles »

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties aux taux suivants :

* Logiciels

33%

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties aux taux suivants :

* Constructions	5%
* Matériels industriels	10%
* Outillage industriels	10%
* Matériels de transport	20%
* Matériels informatiques	33%
* Installations générales	10%
* Equipements de bureau	10%

f) Note complémentaire à la note AC03 & AC04 « Immobilisations financières »

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles s'agissent principalement des titres de participation détenus à des fins de contrôle ainsi que des cautionnements versés. A la fin de chaque année, un test de dépréciation est effectué afin de constater s'il y a lieu des provisions en cas où leur coût d'acquisition devient inférieur leur valeur d'usage conformément à la norme comptable N° 7 relative aux placements. Le détail est comme suit :

Libelle	Nombre de part social	Coût d'acquisition	% de détention	Provisions
Titre de participation – Office Plast Trading	170	1 700	85%	1 700

Conformément à la norme 35 § 11, la société n'a pas présenté des états financiers consolidés parce qu'elle a l'intention de céder les parts sociales détenus dans la société « Office Plast Trading SARL » dans un avenir proche (le contrôle est temporaire). L'intention a été confirmée au cours de l'exercice 2015 par la cession effective des parts sociales détenues dans la société « Office Plast Trading SARL ».

g) Note complémentaire à la note AC08 « Stocks »

Les stocks de matières premières sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 relative aux stocks au coût d'acquisition selon la méthode de coût moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 relative aux stocks au coût des produits déterminé par une comptabilité analytique de gestion et selon la méthode de coût moyen pondéré.

La méthode d'inventaire physique de stocks adoptée par la société est celle de l'inventaire intermittent.

h) Note complémentaire : Rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités

La valeur de liquidité mentionnée au niveau de l'état de flux de trésorerie se détaille comme suit :

+ Liquidités et équivalents de liquidités : 1 362 804 Dinars
- Concours bancaires : 224 597 Dinars
= Liquidité fin d'exercice : 1 138 207 Dinars

i) Note complémentaire à la note CP01 & CP02 & CP03 & CP04 « Capitaux propres »

L'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2014 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des résultats reportés d'un montant de 790.000 Dinars et de la prime d'émission pour 800.000 Dinars et ce par la création de 15.900 actions nouvelles de 100 Dinars afin de le porter à 3.690.000 Dinars.

La structure de capital social avant et après l'augmentation se présente comme suit :

Nom et prénom	Nombre d'actions	Libération en DT	% Avant augmentation	lière affectation	Nbre d'actions gratuite	Montant des actions gratuites en DT	Augmentation en %	Nombre Total d'actions	Montant total en Dinars	% Après augmentation
ATD SICAR	7 000	700 000	33,33%	5 300,00	5 297	529 700	33,31%	12 297	1 229 700	33,33%
ABID YASSINE	9 518	951 800	45,32%	7 206,49	7 207	720 700	45,33%	16 725	1 672 500	45,33%
MOURAD MATMATI	1 008	100 800	4,80%	763,20	764	76 400	4,81%	1 772	177 200	4,80%
Michel Edmonde Courty	117	11 700	0,56%	88,59	89	8 900	0,56%	206	20 600	0,56%
Laurent BRIGNONE	1 039	103 900	4,95%	786,67	787	78 700	4,95%	1 826	182 600	4,95%
Valérie Lucette Josette BRIGNONE épouse CERIES	1 039	103 900	4,95%	786,67	787	78 700	4,95%	1 826	182 600	4,95%
GLSB (Annie Lucette Gabrielle Seigle épouse BRIGNONE)	1 052	105 200	5,01%	796,51	797	79 700	5,01%	1 849	184 900	5,01%
Annie Lucette Gabrielle SEIGLE épouse BRIGNONE	227 usufruit	22 700	1,08%	171,87	172 usufruit	17 200	1,08%	399	39 900	1,08%
Valérie Lucette Josette BRIGNONE épouse CERIES	75 nu-propriété	7 500	0,36%	0,00	57 nu-propriété	5 700	0,36%	132	13 200	0,36%
Laurent BRIGNONE	77 nu-propriété	7 700	0,37%	0,00	58 nu-propriété	5 800	0,36%	135	13 500	0,37%
Annie Lucette Gabrielle SEIGLE épouse BRIGNONE	75 nu-propriété	7 500	0,36%	0,00	57 nu-propriété	5 700	0,36%	132	13 200	0,36%
Totaux	21 000	2 100 000	100,00%	15 900	15 900	1 590 000	100,00%	36 900	3 690 000	100,00%

j) Note complémentaire à la note P01 « Emprunts » et P07 « Autres passifs financiers »

✓ Echéances à plus d'un an :

Libelle	31/12/2014	Nouveaux	Régularisation	Echéance à CT	31/12/2013
Credit Stb 23000	-	-	-	2 300	2 300
Credit Stb 32000	-	-	-	3 200	3 200
Credit Bfpme 90000	22 500	-	-	15 000	37 500
Credit Stb 323382.280	46 197	-	-	46 197	92 395
Credit Bfpme 134316.380	19 188	-	-	19 188	38 376
Credit Atl N°339270	-	-	1 420	9 306	7 886
Contrat Atl N°436940	8 386	-	1 043	6 088	13 431
Credit Bfpme 280 000 Dt	93 336	-	-	46 666	140 002
Credit Bfpme 150000 Dt	97 496	127 496	-	30 000	-
Emprunt Atl Ct N°385280	4 122	-	- 1 556	3 281	8 959
Emprunt Atl Ct N°385450	8 288	-	1 301	6 854	13 841
Emprunt Tlg	18 800	-	-	7 185	25 985
Contrat Ijara Chariot	18 877	-	-	7 075	25 952
Ct Ijara Zitouna	27 516	-	988	8 319	34 847
Ct Ijara Zitouna Ford	38 383	-	-	11 235	49 618
Cmt Zitouna 1 500 000 Dt	1 479 931	1 479 931	-	-	-
Ct Ijara N°Ld1412600066/Ford	22 634	34 829	-	12 195	-
Total net	1 905 655	1 642 256	3 196	234 089	494 292

✓ Echéances à moins d'un an :

Libelle	31/12/2014	Nouveaux	Régularisation	Réévaluati on	Reclassement	Remboursement	31/12/2013
Ech Ct Emprunt Stb 23000	2 300	-	-	-	2 300	4 600	4 600
Ech Ct Emprunt Stb 32000	3 200	-	-	-	3 200	6 400	6 400
Ech Ct Bfpme 90000	18 750	-	-	-	15 000	11 250	15 000
Ech Ct Stb 323 382.280	46 197	-	-	-	46 197	46 197	46 197
Ech Ct Bfpme 134316.380	19 188	-	-	-	19 188	19 188	19 188
Ech Ct Atl 339 270	10 117	-	- 4 395	-	9 306	3 493	8 700
Ech - D'un An/Emp Bfpme 280	46 666	-	-	-	46 666	46 666	46 666
Ech - D'1 An/Ct Bfpme 150000	17 500	-	-	-	30 000	12 500	-
Ech - 1 An/Emp Atl Ct	3 750	-	3 133	-	3 281	3 488	824
Ech - 1 An/Emp Atl Ct	7 540	-	- 2 295	-	6 854	6 548	9 528
Ech - D'1 An/Ct Atl N°436940	5 980	-	- 1 444	-	6 088	5 125	6 462
Ech - D'un An/Ct Tlg N°109684	7 183	-	- 1 092	-	7 185	5 460	6 551
Ech - D'un An/Ct Ijara	7 075	-	564	-	7 075	7 097	6 533
Ech - D'1 An/Ct Ijara	8 319	-	- 692	-	8 319	7 978	8 670
Ech - D'1 An Ct Ijara	11 235	-	221	-	11 235	10 595	10 374
Ch - D'1an/Ct Ijara	5 635	-	-	-	12 195	6 559	-
Financement En Devise	565 826	1 467 853	-	46 099	-	1 010 871	62 745
Chiraet/Mourabaha	293 546	1 051 282	-	-	-	894 293	136 558
Crédit Lie Au Cycle	50 000	1 716 000	-	-	-	1 766 000	100 000
Total Echéances < An	1 130 008	4 235 135	-6 000	46 099	234 089	3 874 310	494 995
Intérêts Courus	28 724	-	22 844	-	-	-	5 880
Total net	1 158 732	4 235 135	16 844	46 099	234 089	3 874 310	500 876

k) Note complémentaire sur les méthodes de comptabilisation des opérations en monnaie étrangère :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en Dinars tunisiens selon le taux de change à la date de l'opération et les soldes qui découlent de ces opérations sont convertis selon le taux de la BCT à la date de clôture.

l) Note complémentaire sur la comptabilisation des subventions publiques

Au cours de l'exercice 2006, la société a encaissé des subventions publiques dans le cadre des avantages accordés aux zones de développement régionales. Les conditions d'obtention ont été satisfaites. Il n'y a pas des conditions résolutoires liées à ces subventions.

Le tableau d'amortissement de la subvention se détaille comme suit :

Désignation	Subvention accordé	Taux d'amort.	Amort. antérieurs	Dotations de l'exercice	Amort. cumulé	VCN au 31/12/2014
Terrain	3 387	10.00%	2 562	548	3 110	277
Construction	54 188	5.00%	40 998	- 16 116	24 882	29 306
Outillage industriel	9 278	10.00%	7 687	833	8 520	757
Equipements importés	112 077	10.00%	92 860	10 066	102 926	9 150
Equipements locaux	7 216	10.00%	5 979	648	6 627	589
Matériel de transport	8 041	20.00%	6 662	1 379	8 041	-
Autres charges	23 174	33.33%	19 201	3 973	23 174	-
Totaux	217 360		175 950	1 331	177 281	40 079

m) Note complémentaire sur les immobilisations acquises en leasing

Immobilisation	Contrat de location n°	Compagnie	Montant emprunt	VNC	Paiements minimaux au 31/12/2014		Paiement minimaux futurs < 1 année		Paiement minimaux futurs >1 année et < 5 année		Taux d'intérêt (marge)	Valeur de l'option d'achat	Dispositifs significatifs du contrat
					Valeur brute	Valeur actualisée	Valeur brute	Valeur actualisée	Valeur brute	Valeur actualisée			
Voiture C5	339270	ATL	58 500	9 953	59 407	48 383	10 593	10 117	-	-	9.24%	1	(a)
Voiture Partner	385280	ATL	20 798	9 012	16 464	12 926	4 337	3 750	4 337	4 122	9.50%	1	(a)
Voiture megane	436940	ATL	34 650	23 553	23 629	20 284	6 091	5 980	8 985	8 386	10.24%	1	(a)
Voiture Partner	385450	ATL	37 921	17 009	33 407	22 093	8 721	7 540	8 721	8 288	9.50%	1	(a)
Voiture C5	109684	TLG	41 300	27 533	21 261	15 316	9 216	7 183	20 737	18 800	9.25%	1	(a)
Chariot	1315000050	Zitouna	40 068	33 568	18 091	14 116	8 895	7 075	20 756	18 877	8.11%	1	(a)
Voiture fluence	1331000007	Zitouna	49 033	37 592	16 709	13 198	10 897	8 319	30 878	27 516	8.26%	1	(a)
Voitures Ford (2)	1334600020	Zitouna	66 658	52 771	25 328	17 040	17 462	11 235	50 933	38 383	8.28%	1	(a)
Voiture Ford	1412600066	Zitouna	34 829	30 268	9 494	6 560	9 230	5 635	30 769	22 634	8.66%		

Il n'y a pas de loyers conditionnels : le taux d'intérêt appliqué est un contrat fixe, le contrat prévoit l'option d'achat à 1 DT sous les conditions qui suivent :

- (a) A l'expiration de la période de location, le locataire qui a acquitté tous ses loyers, taxes frais et autres et a satisfait à toutes ses obligations contractuelles pourra se porter acquéreur du matériel objet du contrat moyennant le paiement de la valeur résiduelle ainsi que la TVA à verser ;
- (b) La valeur résiduelle est fixe à la somme de 0.100 Dinars/ 1 Dinars HT.

5.3.1.7. Rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014

Rapport Général

Société « OFFICE PLAST SA »

Sommaire

SOCIÉTÉ « OFFICE PLAST SA » RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES États financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **OFFICE PLAST SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir

des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Opinion

À notre avis, les états financiers annuels de la société « **OFFICE PLAST SA** » arrêtés au 31 décembre 2014 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2014, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
3. Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières et ce conformément au règlement du Conseil

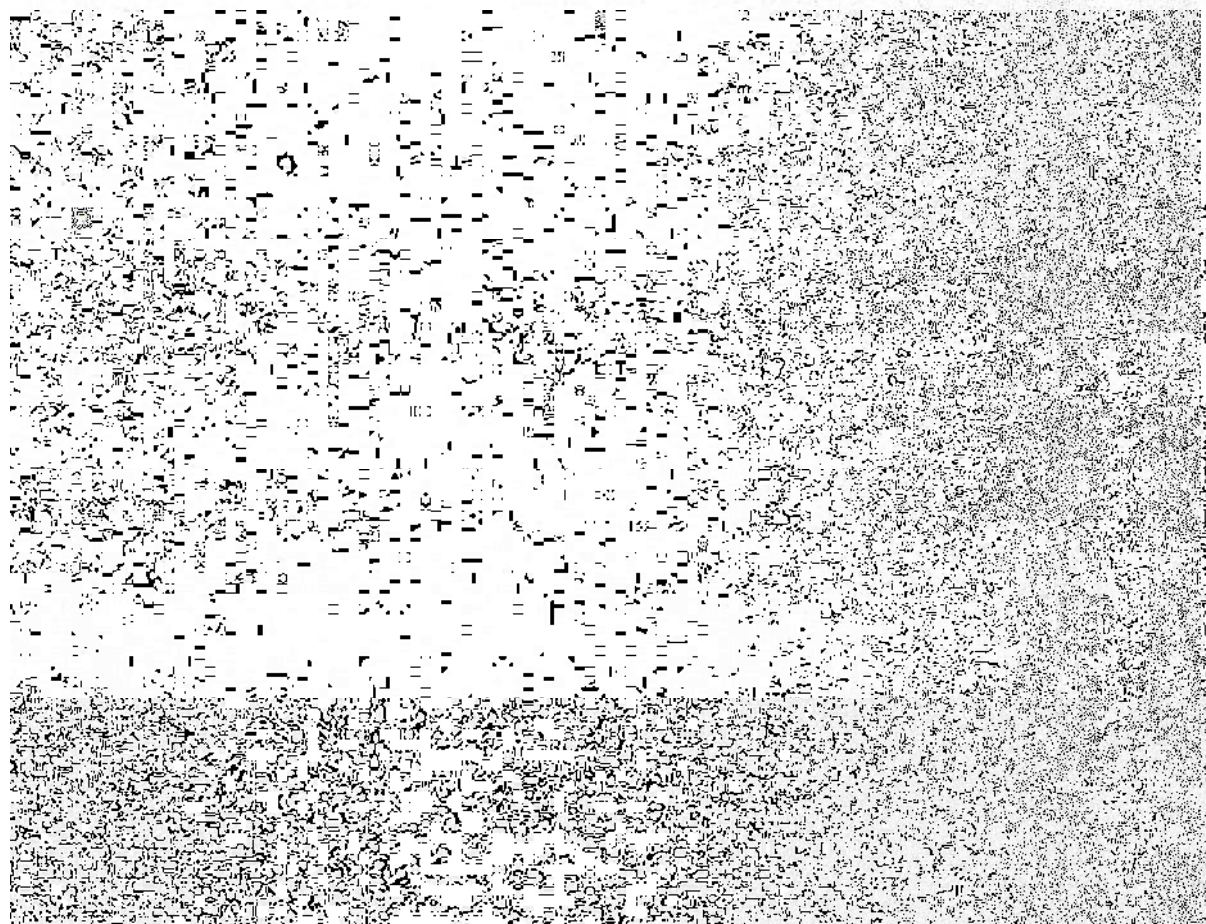
du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières
tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 13 janvier 2015

Le Commissaire aux comptes

Rachid NACHI


Rachid NACHI
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Membre de l'OECT



Rapport Spécial

**Société « OFFICE PLAST SA »
RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2014**

Tunis, le 13 janvier 2015

Messieurs les Actionnaires,

Messieurs les actionnaires de la société « OFFICE PLAST SA »

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 :

- I. Les ventes réalisées avec des parties liées s'élèvent à **268.235** dinars, détaillées comme suit :
- ✓ La société « Office Plast SA » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « GMT SARL » des ventes pour un montant de **268.235** Dinars. Le solde comptable au 31-12-2014 s'élève à **31.481** Dinars.

- ✓ La société « **Office Plast SA** » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « **Office Plast Trading SARL** » des ventes pour un montant de **198 Dinars**. Le solde comptable est nul au 31-12-2014.

II. Les achats auprès des parties liées s'élèvent à 684.365 dinars, détaillés comme suit :

- ✓ La société « **GLS.B** » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « **Office Plast SA** » des ventes pour un montant de **665.458 Dinars**. Le solde comptable au 31-12-2014 s'élève à **39.227 Dinars**.
- ✓ La société « **Office Plast Trading SARL** » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « **Office Plast SA** » des ventes pour un montant de **18.907 Dinars**. Le solde comptable au 31-12-2014 s'élève à **13.384 Dinars**.

III. Les autres diverses opérations avec les parties liées se présentent comme suit :

- ✓ Au cours de l'exercice 2014, la société « **Office Plast SA** » et la société « **G.I.T SARL** » ont signé un accord de compensation des dettes et créances réciproques pour un montant de **66.905 Dinars**.
- ✓ Au cours de l'exercice 2014, la société « **Office Plast SA** » a cédé à la société « **GMT SARL** » un matériel de transport pour un montant de **5.000 Dinars**. le matériel cédé est acquit le 04-02-2009 pour un montant brut de **18.342 Dinars** et totalement amorti à la date de cession.
- ✓ Au cours de l'exercice 2014, la société « **Office Plast SA** » a signé avec la société « **ATD-SICAR** » un contrat de compte courant actionnaire d'un montant de **750.000 Dinars** pour une période expirant le 01 Juin 2015. Ce compte est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 6,5%. Une commission d'étude a été facturée pour un montant de **7.500 Dinars**. Les charges d'intérêts supportées par l'exercice 2014 est de l'ordre de **20.313 Dinars**. Le solde comptable au 31-12-2014 s'élève à **20.313 Dinars**.
- ✓ Au cours de l'exercice 2014, la société « **Office Plast SA** » a signé avec la société « **Office Plast Trading SARL** » un contrat de compte courant actionnaire. Le solde comptable au 31-12-2014 de ce compte s'élève à **128.890 Dinars**.
- ✓ Le compte courant actionnaire du président directeur général s'élève au 31-12-2014 à **11.185 Dinars**.
- ✓ Le solde comptable des dettes envers la société « **LB International** » s'élève au 31-12-2014 à **22.954 Dinars**.

IV. Les crédits contractés par la société au titre de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

Emprunts

Banque	N° du contrat	Échéance	Montant	Durée	Taux
ZITOUNA	LD1412600066	06/05/2014	34 829	60 mois	8,66%
	LD14	2014	1 479 931	84 mois	7,35%
STB	FINANCEMENT DEVISE	2014	1 467 853	31/12/2014	TMM + 2,5%
	FINANCEMENT STOCK	2014	50 000	31/12/2014	TMM + 2,5%
Totaux			4 348 785		

Lignes de Crédits de gestion

LIGNE	Ligne	Montant	Date	Taux
ATTIJARI BANK	Escompte	300 000	2014	TMM+2.5%
ATTIJARI BANK	Accréditifs	100 000	2014	0.2% ₆₀
ATTIJARI BANK	obligation cautionnées	50 000	2014	TMM+2.5%
ATTIJARI BANK	PFE	1 000 000	31/12/2014	TMM+2.5%
ATTIJARI BANK	MCNE	250 000	31/12/2014	TMM+2.5%
STB	Facilité de caisse	250 000	31/12/2014	TMM + 4%
				TMM + 3.5%
STB	Escompte	300 000	31/12/2014	(<90j) TMM + 4%
				(>90j)
STB	Accréditifs	300 000	31/12/2014	3% ₆₀
STB	Financement de stock	50 000	31/12/2014	TMM + 4%
STB	obligation cautionnées	100 000	31/12/2014	3% ^o
STB	PFE	1 000 000	31/12/2014	TMM + 2.5%
ZAITOUNA	CHIRAEI	850 000	31/12/2014	TMM + 2.3%
TOTAL		4 250 000		

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 :

Emprunts

Banque	N° du contrat	Échéance	Montant	Durée	Taux
	52077-891056713	07/04/2010	23 000	60 mois	7,23%
STB	52077-891056714	25/03/2010	32 000	60 mois	7,08%
	52077-891056715	18/04/2007	323 382	114 mois	5%
	20000602	06/03/2007	134 316	120 mois	5%
BFPME	20000603	16/07/2010	90 000	84 mois	7,38%
	20000605	31/03/2011	280 000	84 mois	7,13%
	20000606	02/05/2013	127 496	84 mois	7,11%
	339270	14/12/2010	49 765	60 mois	9,24%
ATL	436940	20/04/2013	20 000	48 mois	10,24%
	385450	20/01/2012	32 136	60 mois	9,50%
	385280	23/01/2012	20 798	60 mois	9,50%
	LD1331000007	06/11/2013	41 553	60 mois	8,26%
ZITOUNA	LD1315000050	30/05/2013	40 068	60 mois	8,11%
	LD1334600020	12/12/2013	66 658	60 mois	8,28%
TLG	109684	01/04/2013	35 000	60 mois	9,25%
Totaux			4 348 785		

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 11 Juillet 2014, cette rémunération est composée de :

- Un salaire net mensuel de 6.000 Dinars ;
- 2% du bénéfice net de l'exercice ;
- Prise en charge de la cotisation CNSS ainsi que la redevance de compensation de 1% ; et
- Mise à disposition d'une voiture de fonction avec des bons de carburant d'un montant de 250 litres par mois.

C-2 Les obligations et engagements de la société « OFFICE PLAST SA » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit (en Dinars) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	78.010	6.000
Prime de rendement 2013	4.515	-
Prise en charge CNSS	4.840	1.222
TOTAL	87.365	7.222

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 13 janvier 2015

Le Commissaire aux comptes

Rachid NACHI

 **Rachid NACHI**
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes
Membre de l'OECT

5.3.2. Engagements financiers au 31/12/2014

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Type d'engagement	Banques	N° du contrat	Valeur totale en DT	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions	Commentaires
* Engagements donnés:		52077-891056713	23 000					Nantissement du fonds de commerce de la société situé au sein de la zone industriel Medjez EL BEB 2 immatriculé au niveau de registre de commerce au sein du tribunal de première instance Béja sous le numéro B246582006 ;
Garanties réelles:		52077-891056714	32 000					
-Nantissement	STB	52077-891056715	323 382					
		FINANCEMENT	1 467 853					
		FINANCEMENT	50 000					
	BFPME	20000602	134 316					
		20000606	127 496					
Total 1			2 158 047					
* Engagements donnés:		20000603	90 000					Hypothèques sur le terrain propriété de la société situé au sein de la zone industriel de Medjez EL BEB 2 d'une superficie de 3200 m ² en garantie des crédits consentis au profit de la société ;
Garanties réelles:	BFPME	20000605						
-Nantissement								
-Hypothèques			280 000					
Total 2			370 000					
* Engagements donnés:								Caution solidaire et personnel du président directeur général en garantie des crédits consentis au profit de la société. Hypothèques sur le terrain propriété de la société situé au sein de la zone industriel de Medjez EL BEB 2 d'une superficie de 2780 m ² en garantie des crédits consentis au profit de la société ;
a- Garanties personnelles:	ZITOUNA	LD14	1 479 931					
- Caution solidaire								
b-Garanties réelles:								
-Nantissement								
-Hypothèques								
Total 3			1 479 931					
* Engagements donnés:		339270	49 765					6362-TU-149
a- Garanties réelles:	ATL	436940	20 000					9194-TU-169
-Nantissement		385450	32 136					8071-TU-156
		385280	20 798					6048-TU-156
		LD1331000007	41 553					3830-TU-149
	ZITOUNA	LD1315000050	40 068					CHARIOT
		LD1334600020	66 658					9765-TU-169 & 9764-TU-169
		LD1412600066	34 829					8477-TU-172
	TLG	109684	35 000					3432-TU-141
Total 4			340 807					
Total Général			4 348 785					

5.3.3. Tableau des mouvements des capitaux propres au 31/12/2014

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total	Dividendes
Situation au 31/12/2011 avant affectation	1 400 000	104 870	-	47 781	8 256	300 669	1 861 576	3 086
1. AGO du 15-06-2012								
*Réserves légales		15 034				-15 034	-	
*Dividendes						-103 000	-103 000	103 000
* Résultats reportés					182 635	-182 635	-	
2. Quote part des subventions d'investissements inscrit. en RT				-3 185			-3 185	
3. Résultat de l'exercice						399 162	399 162	
4. Dividendes distribués							-	-58 695
Situation au 31/12/2012 avant affectation	1 400 000	119 904	-	44 596	190 891	399 162	2 154 553	47 391
1. AGO du 21-06-2013								
*Réserves légales		29 503				-29 503	-	
*Dividendes						-80 000	-80 000	80 000
* Résultats reportés					289 660	-289 660	-	
2. AGE du 31-12-2012								
* Augmentation de capital en numéraire	700 000		800 000				1 500 000	
3. Quote part des subventions d'investissements inscrit. en RT				-3 185			-3 185	
4. Résultat de l'exercice						466 250	466 250	
5. Dividendes distribués								-43 447
Situation au 31/12/2013 avant affectation	2 100 000	149 406	800 000	41 410	480 551	466 250	4 037 618	83 944
1. AGO du 25-06-2014								
*Réserves légales		47 340				-47 340	-	
*Dividendes						-109 325	-109 325	109 325
* Résultats reportés					309 585	-309 585	-	
2. AGE du 18-12-2014								
* Augmentation de capital par incorporation des réserves	1 590 000		-800 000		-790 000		-	
3. Quote part des subventions d'investissements inscrit. en RT				-1 331			-1 331	
4. Résultat de l'exercice						660 586	660 586	
5. Dividendes distribués								-18 085
Situation au 31/12/2014 avant affectation	3 690 000	196 746	-	40 079	136	660 586	4 587 548	175 184
1. AGO du 30-01-2015								
*Réserves légales		33 029				-33 029	-	
*Dividendes						-213 212	-213 212	213 212
* Résultats reportés					414 345	-414 345	-	
2. AGE du 06-03-2015								
* Augmentation de capital par incorporation des réserves	310 000				-310 000		-	
Situation au 30/06/2015	4 000 000	229 776	0	40 079	104 481	0	4 374 336	388 396

**5.3.4. Schéma des Soldes intermédiaires de gestion comparés au
31 décembre 2014**

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION						
Exprimés en Dinars						
	Ratios	31/12/2014	Ratios	31/12/2013	Ratios	31/12/2012
REVENUS ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION						
Revenus		10 237 212		7 636 252		6 566 776
Autres Produits d'exploitation		37 935		3 738		10 185
Variation de stocks PF		605 139		62 965		42 943
Production immobilisée		0		0		0
TOTAL DES REVENUS		10 880 286		7 702 954		6 619 905
ACHATS CONSOMMES						
Achats d'approvisionnements consommés		-7 549 272		-5 162 237		-5 527 070
Variation de stocks MP		348 274		187 364		1 159 134
MARGE SUR COUT MATIERE	33,82%	3 679 288	35,42%	2 728 080	34,02%	2 251 969
Autres charges externes		-882 774		-684 310		-636 148
Autres produits externes						
VALEUR AJOUTEE BRUTE	25,70%	2 796 514	26,53%	2 043 769	24,41%	1 615 822
Impôts et taxes		0		0		0
Charges de personnel		-1 590 390		-1 100 283		-751 369
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	11,09%	1 206 123	12,25%	943 487	13,06%	864 452
Charges Financières		-150 620		-171 460		-222 610
Dotations aux Amortissements et Provisions		-388 001		-316 509		-242 788
Produits Financiers		0		10 733		108
Autres charges ordinaires		-6917		0		0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		660 586		466 250		399 162
Produits Nets Sur Cessions d'Immobilisations		0		0		0
Pertes extraordinaires		0		0		0
RESULTAT DE L'EXERCICE		660 586		466 250		399 162

5.3.5. Affectation des résultats des trois derniers exercices

En DT	2012	2013	2014
Résultat de l'exercice	399 162	466 250	660 586
(+) Résultats reportés	190 891	480 551	136
(-) Résultats légaux (5%)	29 503	47 340	33 029
Bénéfice distribuable	560 551	899 461	627 693
Dividende à distribuer	80 000	100 000	200 000
Autres distributions*	0	9 325	13 212
Augmentation de capital par incorporation des résultats reportés	0	790 000	0
Résultats reportés après affectation	480 551	790 136	414 481

* Au profit du président directeur général (Décision du conseil d'administration du 11/07/2014)

5.3.6. Evolution du bénéfice net et du résultat d'exploitation

	2012	2013	2014
Résultat d'exploitation (en DT)	621 664	626 977	818 123
Résultat avant impôt (en DT)	399 162	466 250	660 586
Résultat net (en DT)	399 162	466 250	660 586
Capital social (en DT)	1 400 000	2 100 000	3 690 000
Valeur nominale (en DT)	100	100	100
Nombre d'actions	14 000	21 000	36 900
Résultat net / Capital social (en %)	28,5%	22,2%	17,9%
Résultat avant impôt / Capital social (en %)	28,5%	22,2%	17,9%
Résultat d'exploitation par action (en DT)	44,405	29,856	22,171
Résultat avant impôt par action (en DT)	28,512	22,202	17,902
Résultat net par action (en DT)	28,512	22,202	17,902

5.3.7. Evolution des dividendes

	2012	2013	2014
Résultat net (en DT) (1)	399 162	466 250	660 586
Dividendes (en DT) (2)	80 000	100 000	200 000
Nominal (en DT)	100	100	100
Nombre d'actions	14 000	21 000	36 900
Résultat net par action (en DT)	28,512	22,202	17,902
Dividende par action (en DT)	5,714	4,762	5,420
Dividende en % du nominal	5,71%	4,76%	5,42%
Taux de distribution (2)/(1)	20,04%	21,45%	30,28%
Date de mise à disposition	21/06/2013	25/06/2014	30/01/2015

5.3.8. Evolution de la Marge Brute d'Autofinancement

En DT	2012	2013	2014
Résultat net	399 162	466 250	660 586
(+) Dotation aux amortissements et aux provisions	242 788	316 509	388 001
Marge brute d'autofinancement	641 951	782 759	1 048 587

5.3.9. Evolution de la structure financière

5.3.9.1. Fonds de roulement

En DT	2012	2013	2014
Capitaux propres avant affectation	2 154 553	4 037 618	4 587 548
Passifs non courants	476 183	541 280	1 968 112
Capitaux permanents	2 630 736	4 578 898	6 555 660
Actifs non courants	1 180 066	1 628 733	3 700 512
Fonds de roulements	1 450 670	2 950 165	2 855 148

5.3.9.2. Besoin en fonds de roulement

En DT	2012	2013	2014
Stocks	2 314 459	2 597 196	3 578 012
Clients et comptes rattachés	997 861	652 857	1 417 041
Autres actifs courants	469 219	477 936	790 471
Actifs circulants	3 781 539	3 727 990	5 785 524
Fournisseurs et comptes rattachés	1 020 175	1 059 493	1 407 211
Autres passifs courants	399 129	259 559	1 502 639
Passifs circulants	1 419 304	1 319 051	2 909 850
BFR	2 362 235	2 408 938	2 875 674

5.3.9.3. Trésorerie nette

En DT	2012	2013	2014
Placement et autres actifs financiers	0	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	132 079	1 226 511	1 362 804
Trésorerie active	132 079	1 226 511	1 362 804
Concours bancaires	412 729	184 408	224 597
Autres passifs financiers	630 914	500 876	1 158 732
Trésorerie passive	1 043 643	685 284	1 383 329
Trésorerie nette	-911 565	541 227	-20 526

5.3.10. Indicateurs de gestion

En DT	2012	2013	2014
Actifs non courants	1 180 066	1 628 733	3 700 512
Actifs courants	3 913 618	4 954 500	7 148 327
Stocks	2 314 459	2 597 196	3 578 012
Clients et comptes rattachés	997 861	652 857	1 417 041
Liquidités et équivalents de liquidités	132 079	1 226 511	1 362 804
Total Bilan	5 093 684	6 583 233	10 848 839
Capitaux propres avant résultat	1 755 391	3 571 368	3 926 962
Capitaux propres avant affectation	2 154 553	4 037 618	4 587 548
Passifs non courants	476 183	541 280	1 968 112
Passifs courants	2 462 948	2 004 335	4 293 179
Fournisseurs et comptes rattachés	1 020 175	1 059 493	1 407 211
Capitaux Permanents	2 630 736	4 578 898	6 555 660
Total Passifs	2 939 131	2 545 615	6 261 292
Chiffre d'affaires	6 566 776	7 636 252	10 237 212
Total des produits d'exploitation	6 576 962	7 639 989	10 275 147
Production*	6 619 905	7 702 954	10 880 286
Achats consommés	4 367 936	4 974 874	7 200 998
Marge sur coût matière	2 251 969	2 728 080	3 679 288
Charges de Personnel	751 369	1 100 283	1 590 390
Résultat d'exploitation	621 664	626 977	818 123
Résultat Net	399 162	466 250	660 586

*Production= Revenus+autres produits d'exploitation ± Variation des stocks des Produits finis

5.3.11. Ratios financiers

	2012	2013	2014
<u>Ratios de structure</u>			
Actifs Non Courants / Total Bilan	23,2%	24,7%	34,1%
Stocks / Total Bilan	45,4%	39,5%	33,0%
Actifs Courants / Total Bilan	76,8%	75,3%	65,9%
CP avant affectation / Total Bilan	42,3%	61,3%	42,3%
CP avant affectation / Passifs NC	452,5%	745,9%	233,1%
Passifs Non Courants / Total Bilan	9,3%	8,2%	18,1%
Passifs Courants / Total Bilan	48,4%	30,4%	39,6%
Passifs / Total Bilan	57,7%	38,7%	57,7%
Capitaux Permanents / Total Bilan	51,6%	69,6%	60,4%
<u>Ratios de gestion</u>			
Charges de Personnel / Total produits d'exploitation	11,4%	14,4%	15,5%
Résultat d'exploitation / Total produits d'exploitation	9,5%	8,2%	8,0%
Total produits d'exploitation / CP avant affectation	305,3%	189,2%	224,0%
<u>Ratios de solvabilité</u>			
CP avant affectation / Capitaux Permanents	81,9%	88,2%	70,0%
<u>Ratios de Liquidité</u>			
Liquidité générale : Actifs courants / Passifs courants	158,9%	247,2%	166,5%
Liquidité réduite : Actifs courants-Stocks / Passifs courants	64,9%	117,6%	83,2%
Liquidité immédiate : liquidités et équivalents de liquidités/ Passifs courants	5,4%	61,2%	31,7%
<u>Ratios de rentabilité</u>			
Résultat Net /CP avant résultat	22,7%	13,1%	16,8%
Résultat Net / Capitaux Permanents	15,2%	10,2%	10,1%
Résultat Net / Total produits d'exploitation	6,1%	6,1%	6,4%
<u>Autres Ratios</u>			
Délai de règlement des fournisseurs * (en jours)	84	77	70
Délai de recouvrement clients ** (en jours)	55	31	50

* (Fournisseurs et comptes rattachés*360)/ Achats consommés HT

** (Clients et comptes rattachés*360)/ Chiffres d'Affaires HT

CHAPITRE 6. Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes

6.1. Membres des organes d'administration et de direction

6.1.1. Membres des organes d'administration

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Yassine ABID	Lui-même	Président	2015-2017*	Tunis
La société ATD SICAR	M. Seif Eddine BEJAOU**	Membre	2015-2017*	Tunis
La société ATD SICAR	Mme Yosr MESSADI	Membre	2015-2017*	Tunis
M. Mourad MATMATI	Lui-même	Membre	2015-2017*	Tunis

*Mandats renouvelés par l'AGO du 30 Janvier 2015.

**Suite à la démission de M. Riadh Jaidane de son poste d'administrateur représentant permanent de l'ATD SICAR au sein du Conseil d'Administration de la société OfficePlast, M. Seif Eddine BEJAOUI a été nommé à sa place pour la période restante du mandat.

6.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Yassine ABID	Président Directeur Général	2015-2017*	Tunis

*Mandat renouvelé par le CA du 30 Janvier 2015.

M. Yassine ABID est également membre du Comité Financier et de Pilotage de la société, pour une durée de trois années renouvelable²³.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la société OfficePlast.

6.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membre	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
M. Yassine ABID	Néant
M. Seif Eddine BEJAOUI	Directeur Général dans la société ATD SICAR
Mme Yosr MESSADI	Senior Manager dans la société ATD SICAR
M. Mourad MATMATI	Gérant des sociétés GMT SARL et GIT SARL

²³ Pacte d'actionnaires avec ATD Sicar, signé le 13 mai 2013

6.1.4. Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Yassine ABID	Néant
M. Seif Eddine BEJAOUI	Administrateur dans plusieurs sociétés constituant le portefeuille de l'ATD SICAR
Mme Yosr MESSADI	Administrateur dans plusieurs sociétés constituant le portefeuille de l'ATD SICAR
M. Mourad MATMATI	Néant

6.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans l'établissement qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
La société ATD SICAR	M. Seif Eddine BEJAOUI	Directeur Général
La société ATD SICAR	Mme Yosr MESSADI	Senior Manager

6.2. Intérêt des dirigeants dans la société OfficePlast pour l'exercice 2014

6.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2014

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 11 juillet 2014, cette rémunération est composée de :

- Un salaire net mensuel de 6 000 DT ;
- 2% du bénéfice net de l'exercice ;
- Prise en charge de la cotisation CNSS ainsi que la redevance de compensation de 1% ;
- Mise à disposition d'une voiture de fonction avec des bons de carburant d'un montant de 250 litres par mois.

Les obligations et engagements de la société «OfficePlast SA » envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit :

PDG		
	Charges de l'exercice (DT)	Passifs au 31/12/2014 (DT)
Avantages à court terme	78 010	6 000
Prime de rendement 2013	4 515	
Prise en charge CNSS	4 840	1 222
Total	87 365	7 222

La rémunération des membres du conseil d'administration a été fixée par décision de l'AGO du 30/01/2015, à deux mille cinq cent (2 500) DT net annuel de jeton de présence par administrateur et ce, au titre de l'exercice 2014.

6.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2014

Néant.

6.3. Contrôle

Commissaire aux compte	Adresse	Mandat
Cabinet Rachid NACHI, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Rue du Lac Léman, Résid. Lac 2001, Imm. Prima, Bur. A 2.2, Les Berges du Lac 1053, Tunis. Tél : 71 964 692 – Fax : 71 964 741 Email : rachid.nachi@planet.tn	2015-2017*

*Mandat renouvelé par l'AGO du 30 Janvier 2015.

6.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

-La société « Office Plast SA » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « GMT SARL » des ventes pour un montant de 268 235 DT.

Le gérant de la société « GMT SARL » M. Mourad MATMATI est membre de conseil d'administration de la société OfficePlast SA. Le solde comptable au 31/12/2014 s'élève à 31 481 DT.

-La société « GLSB » a facturé au cours de l'exercice 2014 à la société « Office Plast SA » des ventes pour un montant de 665 458 DT.

La société « GLSB » détient dans la société « OfficePlast SA » 5,01% du capital social. Le solde comptable au 31/12/2014 s'élève à 39 227 DT.

-Au cours de l'exercice 2014, la société « OfficePlast SA » et la société « G.I.T SARL » ont signé un accord de compensation des dettes réciproques pour un montant de 66 905 DT.

Le gérant de la société « G.I.T SARL » M. Mourad MATMATI est membre de conseil d'administration de la société OfficePlast SA.

-Au cours de l'exercice 2014, la société « Office Plast SA » a cédé à la société « GMT SARL » un matériel de transport pour un montant de 5 000 DT, à la date de cession, le matériel est

totalelement amorti comptablement qui est acquit le 04/02/2009 pour un montant brut de 18 342 DT.

Le gérant de la société « GMT SARL » M. Mourad MATMATI est membre de conseil d'administration de la société OfficePlast SA.

-Au cours de l'exercice 2014, la société « Office Plast SA » a signé avec la société « ATD SICAR » un contrat de compte courant actionnaire d'un montant de 750 000 DT pour une période expirant le 01 juin 2015. Ce compte est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 6,5%. Une commission d'étude a été facturée pour un montant de 7 500 DT. Les charges d'intérêts supportées par l'exercice 2014 est de l'ordre de 20 313 DT.

La société « ATD SICAR » détient 33,31% du capital social de la société OfficePlast et elle est représentée par deux administrateurs dans le conseil d'administration. Le solde comptable au 31/12/2014 s'élève à 20 313 DT.

CHAPITRE 7. Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

7.1 Evolution récente et orientations stratégiques

7.1.1. Evolution récente des activités d'OfficePlast

Indicateurs	1er trimestre 2015	1er trimestre 2014	2ème trimestre 2015	2ème trimestre 2014	Cumul du 01/01/15 au 30/06/15	Cumul du 01/01/14 au 30/06/14	Variation 30/06/2015 - 30/06/2014	31/12/2014
Chiffre d'affaires local	804 417	421 464	1 152 175	1 201 449	1 956 592	1 622 912	20,6%	4 105 262
Chiffre d'affaires export	1 516 856	813 977	3 903 824	4 135 077	5 420 680	4 949 054	9,5%	6 131 950
I. Total Chiffre d'affaire en DT	2 321 273	1 235 441	5 055 999	5 336 526	7 377 272	6 571 967	12,3%	10 237 212
II. Production								
a- Production en valeur	2 354 718	1 636 742	3 961 697	3 212 070	6 316 415	4 848 812	30,3%	10 074 560
b- Production en quantité	8 861 378	7 481 190	15 272 118	11 454 634	24 133 496	18 935 824	27,4%	36 242 056
Logiciel				8 200		8 200	-	8 451
Matériel industriel	388 726	191 796	48 480	27 449	437 206	219 245	99,4%	830 529
Outillage industriel								1 561
Matériel informatique	27 228	2 113	-963*	1 060	26 265	3 174	727,6%	5 338
Installation générale, ag & aménag divers	39 462	20 626	10 442	3 404	49 904	24 030	107,7%	27 644
Equipements de bureaux	39 066	520	3 923	9 231	42 989	9 751	340,8%	10 527
Immobilisation en cours	104 593	486 713	11 679	364 319	116 272	851 032	-86,3%	1 422 953
Matériels de transport & à statut juridique particulier	0	0	28 841	34 829	28 841	34 829	-17,2%	54 614
III. Total Investissements en DT	599 075	701 768	102 402	448 493	701 477	1 150 261	-39,0%	2 361 615
Endettement à moyen et long terme	1 918 055	566 739	1 873 481	1 419 806	1 873 481	1 419 806	32,0%	1 905 655
Emprunts à moins d'un an	1 587 859	196 288	273 384	140 381	273 384	140 381	94,7%	220 636
Financement en devise	312 253	304 474	768 195	540 169	768 195	540 169	42,2%	565 826
Crédits liés au cycle d'exploitation			1 250 383	1 284 278	1 250 383	1 284 278	-2,6%	
Mobilisation des créances nées sur l'étranger			681 228		681 228	0	-	
CHIRAET / MOURABAHA	228 081	350 988	842 113	757 736	842 113	757 736	11,1%	293 546
Financement de stocks	250 000	50 000	250 000	50 000	250 000	50 000	400,0%	50 000
IV. Total Endettement en DT	4 296 248	1 468 490	5 938 784	4 192 370	5 938 784	4 192 370	41,7%	3 035 663
V. Trésorerie en DT	202 377	13 527	332 111	268 774	332 111	268 774	23,6%	1 138 207

* Il s'agit d'un retour d'un onduleur 3KVA

A l'issue du premier semestre de l'exercice 2015, la production de la société OfficePlast a évolué tant en valeur qu'en volume de 30,3% et 27,4% respectivement. L'évolution de la production, couplée à une forte demande et à un carnet de commande clients important, ont favorisé la hausse du chiffre d'affaires local et à l'export de la société sur la même période, de 20,6% et 9,5%. Le chiffre d'affaires total est passé de 6 572 mDT à 7 377 mDT.

Au titre du premier trimestre de l'exercice 2015, le chiffre d'affaires a enregistré une forte croissance de 87,9%, tributaire à une demande locale et étrangère importante. En revanche, au cours du 2^{ème} trimestre du même exercice, les produits d'exploitation de la société OfficePlast ont accusé une baisse de 5,3%, ce suite au changement de sa politique concernant les délais de paiement accordés aux clients.

Du coté des investissements, la société a accompli sa première tranche d'investissement en terme de bâtiments et va continuer sa politique en terme de matériel industriel et se prépare pour la deuxième extension.

L'endettement de la société s'élève au 30 juin 2015 à 5 939 mDT, correspondant principalement au financement du bâtiment d'environ 2 000 mDT et du matériel industriel d'environ 1 000 mDT.

A fin juin 2015, la trésorerie nette de la société OfficePlast ressort positive à 332 mDT, contre 269 mDT une année auparavant.

7.1.2. Stratégie de développement

La société OfficePlast a déployé des efforts considérables au cours de ces dernières années qui lui ont permis d'une part, de développer des produits compétitifs tant sur le plan de la qualité que sur les prix et de gagner d'autre part, des parts de marché respectables. Toutefois, la croissance de la société OfficePlast a toujours été limitée par l'outil de production installé.

Face à une demande grandissante du marché et dans le but d'être en mesure de répondre positivement aux besoins de ses clients et d'explorer des nouveaux marchés, la société OfficePlast envisage de mettre en place une politique d'investissement intensive en vue de moderniser et de mettre à niveau son parc industriel.

Dans ce sillage, la société OfficePlast s'est fixée un plan de développement, lui permettant de disposer d'une vision stratégique quant à l'évolution de son activité. Ce plan de développement sera axé sur :

- La consolidation de son positionnement tant sur le marché local qu'à l'export ;
- La conquête de nouveaux marchés ;
- L'exploration de nouvelles niches de marché et le développement de nouvelles gammes de produits adaptés aux besoins du marché et aux demandes spécifiques des clients ;
- La maîtrise de ses coûts d'exploitation ;
- La modernisation et le renforcement de ses outils de production,
- L'extension de son unité de production et de stockage.

A cette fin, un business plan traduisant les projections financières de la société sur une période de cinq (5) ans a été élaboré.

7.2 Perspective d'avenir de la société OfficePlast

Les perspectives d'avenir de la société OfficePlast ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2014 certifiés et tels qu'approuvés par l'AGO du 30/01/2015.

Les prévisions et les hypothèses sous-jacentes de la période 2015-2019 ont été arrêtées par le conseil d'administration du 15/04/2015, approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015 et examinées par le commissaire aux comptes de la société.

La société OfficePlast s'engage à actualiser ses prévisions chaque année, sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

7.2.1. Hypothèses de compte de résultat prévisionnel de la société OfficePlast

▪ Revenus

La détermination du chiffre d'affaires prévisionnel s'est basée sur la :

- Définition des niveaux d'agrégation des produits finis objet des présentes prévisions ;
- Compilation des données historiques de la société en fonction des niveaux d'agrégation définis ;
- Estimation par la direction commerciale de la société des taux d'évolution du volume des ventes des produits finis en fonction des niveaux d'agrégation définis ;
- Affectation de la production des produits finis aux différentes machines en fonction de leur process ;
- Amélioration de la gamme de produits et diversification de l'activité de la société pour parer à la saisonnalité de l'activité.

Les prévisions des ventes de la société OfficePlast sont de deux types :

- Des prévisions par produits finis agrégés en sous-familles ;
- Et des prévisions par destination, étant donnée que la société exporte près de 60% de sa production vers la France, le Maroc, l'Italie, l'Algérie et l'Afrique.

L'évolution du chiffre d'affaires par sous-famille d'article sur la période du business plan se présente comme suit :

Sous Famille d'article	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Chemises et boîtes	296 777	330 381	363 208	391 977	415 104	431 195
<i>Variation</i>	-	11,3%	9,9%	7,9%	5,9%	3,9%
Classeur papier	529 086	590 838	689 555	776 796	843 632	881 984
<i>Variation</i>	-	11,7%	16,7%	12,7%	8,6%	4,5%
Classeur Chrono	659 249	1 064 455	1 607 277	1 969 620	2 313 649	2 600 250
<i>Variation</i>	-	61,5%	51,0%	22,5%	17,5%	12,4%
Classeur PP	390 022	433 749	504 442	566 221	612 634	638 033
<i>Variation</i>	-	11,2%	16,3%	12,2%	8,2%	4,1%
Classeur soudé	164 789	184 586	203 253	219 695	233 018	242 423
<i>Variation</i>	-	12,0%	10,1%	8,1%	6,1%	4,0%
Couvre-livre	601 923	682 998	760 704	834 057	896 237	943 595
<i>Variation</i>	-	13,5%	11,4%	9,6%	7,5%	5,3%
Porte document	2 207 635	2 558 080	3 400 505	3 937 431	4 378 031	4 667 332
<i>Variation</i>	-	15,9%	32,9%	15,8%	11,2%	6,6%
Porte-bloc	56 671	62 103	69 061	75 432	80 823	84 979
<i>Variation</i>	-	9,6%	11,2%	9,2%	7,1%	5,1%
Protège-cahier	4 618 986	5 118 035	5 487 131	5 821 692	6 118 203	6 352 712
<i>Variation</i>	-	10,7%	7,2%	6,1%	5,1%	3,8%
Enveloppe PP	6 422	38 980	59 310	75 206	87 738	97 935
<i>Variation</i>	-	507,0%	52,2%	26,8%	16,7%	11,6%
Trieur PP	17 012	84 621	92 423	99 069	104 196	107 493
<i>Variation</i>	-	397,4%	9,2%	7,2%	5,2%	3,2%
Pochettes perforées	22 899	83 345	91 572	99 202	105 392	109 766
<i>Variation</i>	-	264,0%	9,9%	8,3%	6,2%	4,2%
PP	2 264	98 735	149 745	189 244	220 239	245 157
<i>Variation</i>	-	4261,1%	51,7%	26,4%	16,4%	11,3%
Boîte d'archive	600 717	685 376	768 347	845 384	913 101	967 117
<i>Variation</i>	-	14,1%	12,1%	10,0%	8,0%	5,9%
Produits personnalisés	81 646	93 758	105 420	116 156	125 390	133 357
<i>Variation</i>	-	14,8%	12,4%	10,2%	7,9%	6,4%
Autre produits personnalisés	68 811	78 697	88 455	97 433	105 494	111 851
<i>Variation</i>	-	14,4%	12,4%	10,1%	8,3%	6,0%
Art. de cadeaux de fin d'année	18 367	21 005	23 605	26 040	28 187	29 878
<i>Variation</i>	-	14,4%	12,4%	10,3%	8,2%	6,0%
Nappe de table	0	33 800	115 055	147 228	173 366	195 320
<i>Variation</i>	-	-	240,4%	28,0%	17,8%	12,7%
PVC	690	186 680	283 380	358 463	417 148	464 508
<i>Variation</i>	-	26955,1%	51,8%	26,5%	16,4%	11,4%
Porte Carte Visite	82	10 266	11 196	11 989	12 595	12 975
<i>Variation</i>	-	12419,5%	9,1%	7,1%	5,1%	3,0%
Pochette à soufflet	0	21 140	32 160	40 781	47 588	53 130
<i>Variation</i>	-	-	52,1%	26,8%	16,7%	11,6%
Remises, Rabais et Ristournes	-106 833 ²⁴	-125 530	-140 995	-155 433	-168 116	-178 338
Total en DT	10 237 212	12 336 095	14 764 809	16 543 684	18 063 649	19 192 652

p : prévisionnel

²⁴ Au niveau de la note « R01 : Revenus », le montant des RRR accordés est de -68 578. Ce montant se compose d'une reprise sur provision des RRR accordés relative à l'exercice 2013, d'une remise de fin d'année pour les grandes surfaces (2013 et 2014) et d'une remise inconditionnelle. En revanche, au niveau du détail du chiffre d'affaires par article, la rubrique RRR accordés englobe tous les types de remise que la société a accordé durant d'exercice 2014, pour pouvoir faire la projection sur le reste des exercices prévisionnels.

Le chiffre d'affaires total de la société OfficePlast sur la période 2015-2019 peut être ventilé selon les destinations comme suit :

Chiffre d'affaires par destination	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Tunisie	4 105 262	4 741 827	5 633 463	6 412 220	7 108 529	7 654 142
Maroc	1 110 942	1 465 579	1 698 906	1 878 547	2 023 492	2 124 834
France	4 335 828	4 748 381	5 614 601	6 171 149	6 634 342	6 960 902
Italie	344 855	549 562	675 332	761 091	832 048	883 179
Algérie	54 829	441 183	648 886	756 951	845 572	910 782
Afrique	285 496	389 563	493 621	563 727	619 666	658 812
Total en DT	10 237 212	12 336 095	14 764 809	16 543 684	18 063 649	19 192 652

p : prévisionnel

Ainsi, le chiffre d'affaires à l'export de la société OfficePlast est estimé comme suit :

Exercices	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
% du Chiffre d'affaires à l'export	59,9%	61,6%	61,8%	61,2%	60,6%	60,1%
Chiffre d'affaires à l'export en DT	6 131 950	7 594 268	9 131 346	10 131 465	10 955 121	11 538 509

p : prévisionnel

Le total du chiffre d'affaires prévisionnel de la société OfficePlast pour les années 2015 à 2019, tel que découlant des hypothèses retenues et de la méthodologie adoptée, peut être synthétisé comme suit :

Evolution CA	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Chiffre d'Affaires en DT	10 237 212	12 336 095	14 764 809	16 543 684	18 063 649	19 192 652
Evolution	34,1%	20,5%	19,7%	12,0%	9,2%	6,3%

p : prévisionnel

La projection de l'évolution du chiffre d'affaires de la société OfficePlast pour les années 2015 à 2019 est caractérisée par une croissance assez prudente dont le taux varie entre 20,5% et 6,3%.

L'augmentation notable des chiffres d'affaires au cours des années 2015 et 2016 est tributaire principalement à une meilleure exploitation par la société OfficePlast de son potentiel commercial tant sur le marché local qu'à l'export ainsi de l'amélioration de sa capacité de production.

En effet, par le biais du programme d'investissement engagé au titre de l'exercice 2014 et prévu au cours des exercices 2015 et 2016, la société OfficePlast va augmenter sa capacité de production et améliorer sa productivité tout en réduisant ses coûts. Ainsi, la société sera capable de répondre au mieux à la demande croissante de sa clientèle et de gagner de nouveaux marchés.

▪ Achats de matières premières consommés

Les principales matières premières se rattachant directement à la production des produits finis de la société OfficePlast sont le PVC, le polypropylène et le carton. OfficePlast s'approvisionne également en colle, rivets, œillets et les accessoires tels que les mécanismes.

La méthodologie suivie pour l'estimation du coût des matières premières nécessaires à la production du chiffre d'affaires prévisionnel peut être synthétisée dans les étapes suivantes :

- Détermination des achats de matières nécessaires à la production des ventes prévisionnelles par l'application d'un taux en pourcentage du produit d'exploitation réalisé ;
- Les taux sont fixés en tenant compte des achats historiques de matières premières locales et considérant l'intégration verticale de la fabrication de certaines matières premières importées (Polypropylène et PVC);
A ce niveau, il est important de mentionner que les achats de matières premières importées, sur la période du business plan, effectuées généralement en dollar tiennent compte de la dévaluation du dinar et son impact sur la hausse des prix des importations d'une part, et du gain de coût qui sera réalisé suite à la production en interne de PVC et PPR, d'autre part.
Ces dispositions ont été adoptées par mesure de prudence par le management malgré le fait que certains fournisseurs historiques de la société soient disposés à baisser leurs prix ;
- Estimation des frais sur achats de matières premières importées par l'application d'un taux fixé à 7,2⁰% des achats de matières premières importées, compte tenu du changement des incoterms²⁵ ;

A ce niveau, il serait important de mentionner que pour l'exercice 2014, le montant total des achats d'approvisionnements consommés de 7 200 998 DT au niveau des états financiers certifiés a fait l'objet d'une défalcation au niveau du business plan, entre des achats de matières premières et des achats d'approvisionnements consommés, pour des montants respectifs de 6 138 742 DT et 1 062 256 DT. Ce choix repose sur la logique que le regroupement des charges au niveau des états financiers certifiés est dictée par des classes comptables déterminées, alors que sur le volet financier, certaines charges appartenant au même compte comptable peuvent ne pas suivre le même taux d'évolution sur le plan prévisionnel.

Ainsi, les achats de matières premières prévisionnels de la société OfficePlast tels qu'ils découlent des hypothèses retenues se détaillent comme suit :

Exercices	2014	2015 _p	2016 _p	2017 _p	2018 _p	2019 _p
Achat MP locale	610 282	702 371	844 365	939 863	1 023 421	1 084 173
Achat MP Importée	5 373 381	5 259 083	7 112 342	7 675 621	8 255 001	8 630 697
Frais / Achat MP Importée	503 353	378 654	512 089	552 645	594 360	621 410
Variation de Stock de MP	-348 274	487 232	-346 671	-253 914	-216 957	-161 152
Total des achats de MP en DT	6 138 742	6 827 340	8 122 125	8 914 215	9 655 825	10 175 129

p : prévisionnel

▪ Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés se composent principalement des achats d'emballages, d'accessoires et de fournitures ainsi que des consommables relatifs aux équipements industriels.

²⁵ Incoterms : Contraction « d'International Commercial Terms », les incoterms déterminent les obligations réciproques du vendeur et de l'acheteur dans la cadre d'un contrat d'achat/vente international.

Pour l'estimation de ces charges, le management de la société a appliqué pour toutes les charges un taux en pourcentage du produit d'exploitation réalisé, tout en tenant en compte des réalisations des années précédentes et de l'évolution des niveaux de production, sauf pour les entretiens et les réparations un taux d'évolution de 10% a été appliqué sur la période 2015-2019.

Les achats d'approvisionnements passeraient, ainsi de 1 062,2 mDT en 2014 à 1 884,9 mDT en 2019, soit un taux de croissance annuel moyen de 12%.

La ventilation des achats d'approvisionnements consommés sur la période 2014-2019 se détaille comme suit :

Exercices	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Emballage	239 042	275 067	330 675	368 075	400 798	424 590
Accessoires consommés	376 861	433 655	521 325	580 287	631 877	669 386
Fourniture consommable	86 214	99 206	119 262	132 751	144 553	153 134
Achats non stockés	88 701	102 069	122 704	136 581	148 724	157 553
Eau et électricité	72 269	93 900	112 883	125 650	136 821	144 943
Entretien et réparation	120 583	132 641	145 905	160 496	176 546	194 200
Prestation de service- sous traitance	74 030	85 186	102 408	113 990	124 124	131 493
Autre charges diverses	4 556	6 260	7 526	8 377	9 121	9 663
Total des achats d'approvisionnements consommés en DT	1 062 256	1 227 984	1 462 688	1 626 207	1 772 565	1 884 962
<i>Achats d'approvisionnement consommés en % du CA</i>	<i>10,38%</i>	<i>9,95%</i>	<i>9,91%</i>	<i>9,83%</i>	<i>9,81%</i>	<i>9,82%</i>

p : prévisionnel

En raison de la hausse des volumes de ventes et la maîtrise des achats des approvisionnements consommés sur la période considérée, la marge brute passera de 3 679,3 mDT à fin 2014 à 7 265,6 mDT à l'horizon 2019 ramenant le taux de marge brut de 33,80% au 31/12/2014 à 37,86% à fin 2019.

Exercices	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Marge Brute en DT	3 679 288	4 464 653	5 466 261	6 212 933	6 814 413	7 265 633
<i>Taux de Marge Brute</i>	<i>33,82%</i>	<i>35,66%</i>	<i>36,32%</i>	<i>37,08%</i>	<i>37,35%</i>	<i>37,60%</i>

p : prévisionnel

▪ Charges de personnel

Tenant compte de l'automatisation de la production suite aux investissements prévus sur la période 2015-2019, l'évolution des charges de personnel sera inférieure à celle du chiffre d'affaires.

Sur la période de projection, la masse salariale a été estimée sur la base des hypothèses suivantes :

- Une évolution de 6% de la masse salariale du personnel direct durant la période 2015-2019.
- Une augmentation de la masse salariale du personnel indirect suivant le programme de recrutement établi sur la période du business plan.

La société OfficePlast prévoit un programme de recrutement au cours des exercices 2015 à 2019 arrêté comme suit :

Désignation	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Responsable Export	1				
Responsable Transit	1				
Comptable	1				
Qualiticien	2			1	1
Commercial	1			1	
Assistant commercial	1				
Chef d'équipe		1			
Responsable UAP			1		
Total	7	1	1	2	1

p : prévisionnel

L'évolution de l'effectif sur la période d'étude 2015-2019 se présente comme suit :

Exercice	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Effectif Moyen main d'œuvre directe	163	163	163	163	163
Effectif Moyen main d'œuvre indirecte	54	55	56	58	59
Effectif moyen total	217	218	219	221	222

P : prévisionnel

A cet égard, les charges de personnel enregistreraient une croissance annuelle de 8,7% sur la période 2014-2019, en cohérence avec l'évolution de la taille de la société et ses perspectives de développement, mais perdra progressivement en importance relative.

En effet, avec un taux de croissance annuel moyen de 8,7% sur la période 2014-2019, son poids relatif par rapport au chiffre d'affaires diminuera de 15,48% en 2014 à 12,56% à l'issue de l'exercice 2019.

Exercices	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Charge de personnel Direct	791 786	928 375	1 013 599	1 106 648	1 208 238	1 280 732
Charge de personnel Indirect	798 604	897 200	946 696	1 001 436	1 069 613	1 130 598
Total charges de personnel en DT	1 590 390	1 825 575	1 960 295	2 108 083	2 277 851	2 411 330
<i>En % du Total des produits d'exploitation</i>	<i>15,48%</i>	<i>14,80%</i>	<i>13,28%</i>	<i>12,74%</i>	<i>12,61%</i>	<i>12,56%</i>

p : prévisionnel

▪ Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation englobent essentiellement les frais d'entretien et de réparation, les frais de transport, les frais d'assurances, les honoraires, les frais de publicité et de marketing ainsi que les autres impôts et taxes.

Ces dépenses sont estimées sur la base des réalisations des années précédentes et compte tenu d'un taux d'évolution appliqué pour les frais d'entretien et de réparation, les frais d'assurances, les honoraires, les frais de publicité et de marketing et moyennant un taux appliqué en pourcentage du chiffre d'affaires pour les honoraires et les frais de transport.

Similairement aux achats d'approvisionnements consommés, les autres charges d'exploitation ont fait l'objet d'un reclassement par rapport à la note comptable, permettant d'appliquer un taux d'évolution adéquat à chaque type de charge sur la période prévisionnelle.

Ainsi, l'évolution des autres charges d'exploitation sur la période 2014-2019 se présente comme suit :

Exercices	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Entretien et réparation	27 481	32 977	39 572	41 551	43 629	45 810
Charge locative	18 208	19 483	20 846	22 306	23 867	25 538
Prime d'Assurance	79 603	87 563	96 320	105 952	116 547	128 201
Service bancaire	168 493	134 794	138 838	143 003	147 293	151 712
Taxes diverses	19 049	18 504	22 147	24 816	27 095	28 789
Droit d'enregistrement et timbrage	55 075	40 709	48 724	54 594	59 610	63 336
Honoraires	124 112	97 455	116 642	130 695	142 703	151 622
Frais de transport sur achat	21 192	24 478	29 081	33 101	36 695	39 512
Frais de transport sur export	199 110	246 593	296 504	328 978	355 723	374 666
Frais de transport sur vente locale	44 455	18 967	22 534	25 649	28 434	30 617
Dépl., Missions et Récep. et publicité	121 817	133 998	147 398	162 138	178 352	196 187
Divers autres charges d'exploitation	4 180	5 477	5 881	6 324	6 834	7 234
Total Autres charges d'exploitation en DT	882 774	860 999	984 487	1 079 107	1 166 782	1 243 224
<i>Autres charges d'exploitation en % du CA</i>	<i>8,59%</i>	<i>6,98%</i>	<i>6,67%</i>	<i>6,52%</i>	<i>6,46%</i>	<i>6,48%</i>

p : prévisionnel

Représentant en moyenne environ 6,6% des revenus sur la période 2015-2019, les autres charges d'exploitation passeraient de 882,7 mDT à fin 2014 à 1 243,2 mDT à l'horizon 2019, enregistrant, ainsi un taux de croissance annuel moyen de 7,1%.

▪ Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements intègrent les amortissements des immobilisations actuelles de la société OfficePlast ainsi que les amortissements additionnels provenant des investissements projetés sur la période du business plan ainsi que les résorptions des charges afférentes à l'opération d'introduction en bourse.

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur la période allant de 2015 à 2019 se détaillent comme suit:

Exercices	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Dotations aux amortissements	293 283	544 659	732 087	803 140	836 476	843 703
Dotations aux provisions	84 718	43 176	51 677	57 903	63 223	67 174
Dotations de résorption de CAR (Charges à répartir)	10 000	98 324	111 667	130 000	36 676	18 333
Dotations aux amortissements et aux provisions en DT	388 001	686 159	895 431	991 043	936 375	929 211

p : prévisionnel

▪ Charges financières

Les charges financières prévisionnelles ont été estimées sur la base des échéanciers de remboursement des emprunts conformément au schéma de financement.

Les charges financières évolueront pendant la période du business plan comme suit :

Exercices	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Charges financières (Anciens crédits)	226 688	149 225	132 634	102 951	73 317	48 360
Charges financières (Crédits de gestion & Agios bancaires)	-	113 550	69 550	69 550	34 775	28 388
Charges financières (Nouveaux crédits)	-	41 250	82 500	82 500	79 750	68 750
Total des charges financières en DT	226 688	304 025	284 684	255 001	187 842	145 498
<i>Charges financières en % du CA</i>	<i>2,2%</i>	<i>2,5%</i>	<i>1,9%</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,0%</i>	<i>0,8%</i>

p : prévisionnel

Les charges financières représentent en moyenne 1,5% du chiffre d'affaires sur la période 2015-2019, se situant à 145 498 DT à l'horizon 2019. Rapportées au chiffre d'affaires, ces charges devraient connaître une tendance baissière, passant de 2,5% en 2015 à 0,8% à l'issue de l'exercice 2019.

▪ **Impôts sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés d'OfficePlast sur la période du business plan est calculé sur la base des facteurs suivants :

- De l'exonération de 10 ans de l'impôt sur les sociétés dont bénéficie la société OfficePlast depuis sa création (2006) et d'un abattement de 50% du bénéfice imposable à partir de l'exercice 2016, de par son implantation dans une zone de développement régional ;
- D'un abattement de 100% du bénéfice imposable à partir du 24 Décembre 2014 durant les dix prochaines années dont bénéficie la société de par l'extension de son activité ;
- Du pourcentage du chiffre d'affaires à l'export défini sur la période 2015-2019 ;
- Du taux de l'impôt sur les sociétés de 20% qui sera appliqué après l'introduction en bourse suite à la décision de l'ouverture de plus de 30% du capital au public, tout en respectant le minimum d'impôt dû ;

Exercices	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Impôts sur les bénéfices en DT	0	0	73 916	67 839	52 577	31 605

p : prévisionnel

7.2.2. Hypothèses du bilan prévisionnel de la société OfficePlast

▪ **Besoin en fonds de roulement**

Le besoin en fonds de roulement pour les cinq prochaines années a été déterminé en retenant les hypothèses suivantes :

- Une baisse des délais moyens de rotation des stocks de 125,8 jours de CA HT à fin 2014 à 95,4 jours de CA HT sur la période 2015-2019. L'optimisation de la gestion des stocks est un axe stratégique au niveau de la société OfficePlast qui a d'ores et déjà mis en place des actions pour une meilleure gestion de ses stocks ;
- Une stagnation du délai de paiement moyen des créances clients à 50 jours de CA HT sur la période 2015-2019, soit un niveau cohérent avec la moyenne observée sur la période 2012-2014;
- Le règlement fournisseurs est à 50 jours de CA HT sur la période 2015-2019, en ligne avec l'historique.
- Un délai des autres actifs courants en jours de CA HT fixé à 30 sur la période 2015-2019.
- Un délai des autres passifs courants en jours de CA HT arrêté à 25 sur la période 2015-2019.

Ainsi, le niveau de BFR passe de 128,6 jours de CA HT en 2014 à 100,4 jours de CA HT à l'horizon 2019, son évolution sur la période du business plan se présente comme suit :

Exercices	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Stocks en jours du CA	125,8	95,4	95,4	95,4	95,4	95,4
Clients et comptes rattachés en jours du CA	49,8	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Autres actifs courants en jours du CA	27,8	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Fournisseurs et comptes rattachés en jours du CA	49,5	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Autres passifs courants en jours du CA	25,4	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
BFR en jours du CA	128,6	100,4	100,4	100,4	100,4	100,4

p : prévisionnel

En montant, les rubriques du besoin en fonds de roulement se présentent comme suit :

Exercices	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Stocks	3 578 012	3 268 906	3 912 484	4 383 863	4 786 634	5 085 805
Clients et comptes rattachés	1 417 041	1 713 347	2 050 668	2 297 734	2 508 840	2 665 646
Autres actifs courants	790 471	1 028 008	1 230 401	1 378 640	1 505 304	1 599 388
Fournisseurs et comptes rattachés	<1 407 211>	<1 713 347>	<2 050 668>	<2 297 734>	<2 508 840>	<2 665 646>
Autres passifs courants	<721 142>*	<856 673>	<1 025 334>	<1 148 867>	<1 254 420>	<1 332 823>
BFR en DT	3 657 171	3 440 241	4 117 551	4 613 637	5 037 518	5 352 370

p : prévisionnel

*Hors comptes courants associés : Le compte courant associé a été déduit du montant des « Autres passifs courants » car selon le rapport de due diligence, la société a un ajustement de 781 498 DT à reclasser vers les emprunts.

▪ Les investissements

Afin d'accompagner sa stratégie de développement, la société OfficePlast envisage de mettre en place un programme d'investissement sur les cinq prochaines années. Il s'agit, notamment de l'acquisition de matériels industriels visant à accroître la capacité de production de la société, à développer son activité et à intégrer la fabrication de certaines matières premières. Aussi, la société prévoit des investissements de construction, ayant pour objectif l'amélioration et la maîtrise de l'entreposage de stockage de ses produits.

L'investissement²⁶ prévisionnel de la société OfficePlast au cours de la période de l'étude se détaille comme suit :

Planification des investissements					
En DT	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Terrain	600 000				
Construction			1 300 000		
Matériels Industriels	2 230 980	949 115			
Chariot élévateur	45 320				
Matériels de transport	82 600	57 400			
Equipements de bureau		40 000			
Matériels Informatiques		140 000			
Installation générale		85 000		339 792	436 011
Total des investissements	2 958 900	1 271 515	1 300 000	339 792	436 011

p : prévisionnel

▪ Financement du BFR et des investissements prévus

Les investissements qui seront acquis durant la période de l'étude seront financés en grande partie par les fonds propres de la société OfficePlast levés par le biais de l'opération d'augmentation de capital par appel public à l'épargne. Le reliquat sera financé via la contraction d'un emprunt long terme d'un montant de 1,5 millions de dinars au titre de l'exercice 2015.

²⁶ Les investissements mentionnés sont hors TVA

▪ Dividendes

Sur le volet de la politique de distribution, la trésorerie confortable de la société devrait lui permettre d'assurer une distribution de dividendes. Les dividendes seront distribués à hauteur de 30% du résultat net réalisé.

Sur la période 2015-2019, les dividendes à distribuer se détaillent comme suit :

Exercice	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Dividende de l'exercice	200 000	236 849	375 416	509 687	654 016	747 781
Dividende en % du Résultat	30,3%	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%

p : prévisionnel

▪ Capitaux propres

Les capitaux propres de la société ont été compilés sur la base des hypothèses suivantes :

- Une levée de fonds de 5 000 mDT au titre de l'opération d'introduction en bourse projetée répartie en 2 242 mDT d'augmentation de capitale et 2 758 mDT de prime d'émission ;
- Une politique de distribution de dividendes de 30% des résultats réalisés sur la période 2015-2019 ;
- Une partie du bénéfice distribuable équivalente à 2% du bénéfice net de l'exercice sera alloué en tant que complément de rémunération²⁷ au président directeur général (PDG).

Le tableau d'évolution prévisionnelle des capitaux propres de la société OfficePlast se présente comme suit :

Exercices	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
<i>Capital social d'ouverture</i>	2 100 000	3 690 000	6 242 160	6 242 160	6 242 160	6 242 160
<i>Incorporation de réserves et primes d'émission</i>	1 590 000	310 000				
<i>Augmentation de capital</i>		2 242 160				
Solde net au 31 Décembre	3 690 000	6 242 160	6 242 160	6 242 160	6 242 160	6 242 160
Réserves	196 746	229 782	274 482	366 882	519 588	746 479
Prime d'émission*	0	2 757 840	2 757 840	2 757 840	2 757 840	2 757 840
Autres Capitaux propres	40 079	40 079	40 079	40 079	40 079	40 079
Résultats reportés	136	104 474	596 633	1 355 175	2 357 760	3 613 306
Capitaux propres avant résultat	3 926 962	9 374 335	9 911 192	10 762 136	11 917 428	13 399 864
Résultats de l'exercice	660 586	789 496	1 251 388	1 698 959	2 180 055	2 492 602
Total des capitaux propres en DT	4 587 548	10 163 831	11 162 580	12 461 095	14 097 483	15 892 467

p : prévisionnel

*Lors de l'élaboration du business plan, le montant de l'augmentation de capital a été fixé à 5 000 mDT, soit une prime d'émission de 2 758 mDT. Ce montant a fait l'objet d'un réajustement de 17 DT pour obtenir un nombre entier d'actions émises.

7.2.3. Etats financiers prévisionnels de la société OfficePlast

Les projections financières sont établies pour une période de cinq ans et sur la base des hypothèses développées plus hauts. Ci-après :

- Les bilans prévisionnels
- Les états de résultats prévisionnels ; et
- Les états de flux de trésorerie prévisionnels.

²⁷ Décision du conseil d'administration du 11/07/2014.

7.2.3.1. Les bilans prévisionnels

ACTIFS	Valeurs	Valeurs				
	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>						
<u>Actifs immobilisés</u>						
Immobilisations incorporelles	50 504	50 504	50 504	50 504	50 504	50 504
Moins : amortissements	38 647	46 621	49 522	50 504	50 504	50 504
	11 857	3 884	983	0	0	0
Immobilisations corporelles	4 783 781	7 742 681	9 014 196	10 314 196	10 653 988	11 089 999
Moins : amortissements	1 107 350	1 644 037	2 373 223	3 175 382	4 011 858	4 855 561
	3 676 431	6 098 645	6 640 974	7 138 815	6 642 131	6 234 438
Immobilisations financières*	8 924	7 224	7 224	7 224	7 224	7 224
Moins : provisions	1 700					
	7 224	7 224	7 224	7 224	7 224	7 224
Total des actifs immobilisés	3 695 512	6 109 753	6 649 181	7 146 039	6 649 355	6 241 662
Autres actifs non courants	5 000	186 676	185 009	55 009	18 333	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	3 700 512	6 296 429	6 834 190	7 201 048	6 667 688	6 241 662
<u>ACTIFS COURANTS</u>						
Stocks	3 578 012	3 268 906	3 912 484	4 383 863	4 786 634	5 085 805
Moins : provisions						
	3 578 012	3 268 906	3 912 484	4 383 863	4 786 634	5 085 805
Clients et comptes rattachés	1 533 953	1 854 871	2 221 593	2 499 831	2 742 082	2 927 569
Moins : provisions	116 912	141 525	170 926	202 097	233 242	261 923
	1 417 041	1 713 347	2 050 668	2 297 734	2 508 840	2 665 646
Autres actifs courants	856 472	1 094 009	1 296 402	1 444 641	1 571 305	1 665 389
Moins : provisions	66 001	66 001	66 001	66 001	66 001	66 001
	790 471	1 028 008	1 230 401	1 378 640	1 505 304	1 599 388
Placements & autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	1 362 804	4 913 837	3 366 460	3 412 646	4 646 448	6 098 655
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	7 148 327	10 924 098	10 560 013	11 472 883	13 447 226	15 449 494
TOTAL DES ACTIFS	10 848 839	17 220 527	17 394 203	18 673 932	20 114 915	21 691 156

p : prévisionnel

*Les immobilisations financières brutes de l'exercice 2014, sont de 8 924 DT et se détaillent comme suit :

-Titre de participation pour 1 700 DT

-Dépôt et cautions versés pour 7 224 DT

Par ailleurs, la société a procédé au cours de l'exercice 2015 à la vente de ses titres de participation dans la société OfficePlast Trading, pour un montant de 1 700 DT.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Valeurs		Valeurs			
	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>						
<i>Capitaux propres</i>						
Capital social	3 690 000	6 242 160	6 242 160	6 242 160	6 242 160	6 242 160
Réserves légales	196 746	229 782	274 481	366 882	519 588	746 479
Primes d'émissions*	0	2 757 840	2 757 840	2 757 840	2 757 840	2 757 840
Autres capitaux propres	40 079	40 079	40 079	40 079	40 079	40 079
Résultat reporté	136	104 474	596 633	1 355 175	2 357 760	3 613 306
Total capitaux propres avant résultat	3 926 962	9 374 335	9 911 192	10 762 136	11 917 428	13 399 864
Résultat de l'exercice	660 586	789 496	1 251 388	1 698 959	2 180 055	2 492 602
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 587 548	10 163 831	11 162 580	12 461 095	14 097 483	15 892 467
<i>PASSIFS</i>						
<i>Passifs non courants</i>						
Emprunts	1 905 655	3 052 323	2 636 207	2 092 064	1 599 618	1 119 082
Provisions pour risques et charges	62 458	81 021	103 298	130 029	162 107	200 600
Total passifs non courants	1 968 112	3 133 344	2 739 505	2 222 093	1 761 725	1 319 683
<i>Passifs courants</i>						
Fournisseurs et comptes rattachés	1 407 211	1 713 347	2 050 668	2 297 734	2 508 840	2 665 646
Autres passifs courants	1 502 639	856 673	1 025 334	1 148 867	1 254 420	1 332 823
Concours bancaires et autres passifs financiers	1 383 329	1 353 332	416 116	544 143	492 446	480 536
Total passifs courants	4 293 179	3 923 352	3 492 118	3 990 744	4 255 707	4 479 006
TOTAL DES PASSIFS	6 261 292	7 056 696	6 231 623	6 212 837	6 017 432	5 798 689
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	10 848 839	17 220 527	17 394 203	18 673 932	20 114 915	21 691 156

p : prévisionnel

*Lors de l'élaboration du business plan, le montant de l'augmentation de capital a été fixé à 5 000 mDT, soit une prime d'émission de 2 758 mDT.

Ce montant a fait l'objet d'un réajustement de 17 DT pour obtenir un nombre entier d'actions émises.

7.2.3.2. Les états de résultats prévisionnels

En DT	Valeurs		Valeurs			
	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>						
Revenus	10 237 212	12 336 095	14 764 809	16 543 684	18 063 649	19 192 652
Autres produits d'exploitation (P° Immobilisée)	37 935					
Total des produits d'exploitation	10 275 147	12 336 095	14 764 809	16 543 684	18 063 649	19 192 652
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>						
Variation des stocks de produits finis & semi-finis	(605 139)	(183 882)	(286 265)	(209 670)	(179 153)	(133 072)
Achats de matières premières	6 138 742*	6 827 340	8 122 125	8 914 215	9 655 825	10 175 129
Achats d'approvisionnements consommés	1 062 256*	1 227 984	1 462 688	1 626 207	1 772 565	1 884 962
Charges de personnel	1 590 390	1 825 575	1 960 295	2 108 083	2 277 851	2 411 330
Dotations aux amortissements et provisions	388 001	686 159	895 431	991 043	936 375	929 211
Autres charges d'exploitation	882 774	860 999	984 487	1 079 107	1 166 782	1 243 224
Total des charges d'exploitation	9 457 024	11 244 175	13 138 761	14 508 985	15 630 244	16 510 783
Résultat d'exploitation	818 123	1 091 920	1 626 048	2 034 699	2 433 405	2 681 868
Charges financières nettes	226 688	304 025	284 684	255 001	187 842	145 498
Produits des placements						
Gains de change	271 788	34 227	38 315	43 288	46 968	49 699
Pertes de change	195 719	32 626	54 375	56 189	59 900	61 863
Autres gains ordinaires						
Autres pertes ordinaires	6 917					
Résultat des activités ordinaires avant impôt	660 586	789 496	1 325 304	1 766 797	2 232 631	2 524 207
Impôt sur les bénéfices			73 916	67 839	52 577	31 605
Résultat des activités ordinaires après impôt	660 586	789 496	1 251 387	1 698 958	2 180 054	2 492 602
Eléments extraordinaires						
Résultat net de l'exercice	660 586	789 496	1 251 387	1 698 958	2 180 054	2 492 602
Effets des modifications comptables						
Résultat après modifications comptables	660 586	789 496	1 251 387	1 698 958	2 180 054	2 492 602

p : prévisionnel

*Le montant total des achats d'approvisionnements consommés de 7 200 998 DT au niveau des états financiers certifiés a fait l'objet d'une défalcation au niveau du business plan, entre des achats de matières premières et des achats d'approvisionnements consommés, pour des montants respectifs de 6 138 742 DT et 1 062 256 DT. Ce choix repose sur la logique que le regroupement des charges au niveau des états financiers certifiés est dictée par des classes comptables déterminées, alors que sur le volet financier, certaines charges appartenant au même compte comptable peuvent ne pas suivre le même taux d'évolution sur le plan prévisionnel.

7.2.3.3. Les états de flux de trésorerie prévisionnels

	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>						
Résultat Net	660 586	789 496	1 251 388	1 698 959	2 180 055	2 492 602
<u>Ajustement pour:</u>						
Amortissements et provisions	293 746	686 159	895 431	991 043	936 375	929 211
Intérêts courus et non échus	22 844					
Reprise sur provisions						
Reprise sur amortissements						
Plus ou moins values de cession	(15 000)					
Autres Actifs non courants	(5 000)					
Autres Capitaux Propres	(1 331)					
Gains ou pertes de changes non réalisés	46 099					
<u>Variation:</u>						
Stock	(980 816)	309 106	(643 578)	(471 379)	(402 771)	(299 171)
Créances	(772 347)	(320 918)	(366 722)	(278 238)	(242 251)	(185 487)
Autres actifs courants	(153 334)	(237 537)	(202 393)	(148 240)	(126 664)	(94 084)
Fournisseurs	372 720	306 136	337 321	247 066	211 106	156 806
Autres dettes	1 136 189	135 531	168 661	123 533	105 553	78 403
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>	604 358	1 667 973	1 440 108	2 162 745	2 661 403	3 078 280
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>						
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	(2 499 111)	(2 958 900)	(1 271 515)	(1 300 000)	(339 792)	(436 011)
Acquisitions autres actifs non courants	0	(280 000)	(110 000)	0	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	15 000					
Acquisitions d'immobilisations financières	(7 224)					
Cessions d'immobilisations financières	890					
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	(2 490 445)	(3 238 900)	(1 381 515)	(1 300 000)	(339 792)	(436 011)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>						
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	5 000 000*	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	(18 085)	(213 212)	(252 639)	(400 444)	(543 667)	(697 617)
Encaissements provenant des emprunts	6 506 512	3 850 000	1 350 000	1 350 000	675 000	587 500
Remboursements d'emprunts	(4 506 236)	(3 290 231)	(2 703 332)	(1 766 116)	(1 219 143)	(1 079 946)
Décaissements reclassement prêt						
Encaissement provenant des prêts accordés						
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	1 982 191	5 346 557	(1 605 971)	(816 560)	(1 087 810)	(1 190 063)
Variation de trésorerie	96 104	3 775 630	(1 547 378)	46 185	1 233 802	1 452 206
Trésorerie au début de l'exercice	1 042 103	1 138 207	4 913 837	3 366 460	3 412 646	4 646 448
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 138 207	4 913 837	3 366 460	3 412 646	4 646 448	6 098 655

p : prévisionnel

*Lors de l'élaboration du business plan, le montant de l'augmentation de capital a été fixé à 5 000 mDT, soit une prime d'émission de 2 758 mDT.

Ce montant a fait l'objet d'un réajustement de 17 DT pour obtenir un nombre entier d'actions émises.

7.2.3.4. Indicateurs de gestion prévisionnels de la société OfficePlast

En DT	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Actifs non courants	3 700 512	6 296 429	6 834 190	7 201 048	6 667 688	6 241 662
Actifs courants	7 148 327	10 924 098	10 560 013	11 472 883	13 447 226	15 449 494
Stocks	3 578 012	3 268 906	3 912 484	4 383 863	4 786 634	5 085 805
Clients et comptes rattachés	1 417 041	1 713 347	2 050 668	2 297 734	2 508 840	2 665 646
Liquidités et équivalents de liquidités	1 362 804	4 913 837	3 366 460	3 412 646	4 646 448	6 098 655
Total Bilan	10 848 839	17 220 527	17 394 203	18 673 932	20 114 915	21 691 156
Capitaux propres avant Résultat	3 926 962	9 374 335	9 911 192	10 762 136	11 917 428	13 399 864
Capitaux propres avant affectation	4 587 548	10 163 831	11 162 580	12 461 095	14 097 483	15 892 467
Passifs non courants	1 968 112	3 133 344	2 739 505	2 222 093	1 761 725	1 319 683
Passifs courants	4 293 179	3 923 352	3 492 118	3 990 744	4 255 707	4 479 006
Fournisseurs et comptes rattachés	1 407 211	1 713 347	2 050 668	2 297 734	2 508 840	2 665 646
Total Passifs	6 261 292	7 056 696	6 231 623	6 212 837	6 017 432	5 798 689
Capitaux Permanents	6 555 660	13 297 176	13 902 085	14 683 188	15 859 208	17 212 150
Total produits d'exploitation	10 275 147	12 336 095	14 764 809	16 543 684	18 063 649	19 192 652
Production*	10 880 286	12 519 977	15 051 074	16 753 355	18 242 802	19 325 724
Achats consommés	7 200 998	8 055 324	9 584 813	10 540 422	11 428 390	12 060 090
Marge brute	3 679 288	4 464 653	5 466 261	6 212 933	6 814 413	7 265 633
Charges de Personnel	1 590 390	1 825 575	1 960 295	2 108 083	2 277 851	2 411 330
Résultat d'exploitation	818 123	1 091 920	1 626 048	2 034 699	2 433 405	2 681 868
Résultat Net	660 586	789 496	1 251 388	1 698 959	2 180 055	2 492 602

*Production= Revenus+autres produits d'exploitation ±Variation de stocks des Produits finis

7.2.3.5. Ratios financiers prévisionnels de la société OfficePlast

	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Ratios de structure						
Actifs Non Courants / Total Bilan	34,1%	36,6%	39,3%	38,6%	33,1%	28,8%
Stocks / Total Bilan	33,0%	19,0%	22,5%	23,5%	23,8%	23,4%
Actifs Courants / Total Bilan	65,9%	63,4%	60,7%	61,4%	66,9%	71,2%
CP avant résultat / Total Bilan	36,2%	54,4%	57,0%	57,6%	59,2%	61,8%
CP avant affectation / Total Bilan	42,3%	59,0%	64,2%	66,7%	70,1%	73,3%
CP avant affectation / Passifs Non Courants	233,1%	324,4%	407,5%	560,8%	800,2%	1204,3%
Passifs Non Courants / Total Bilan	18,1%	18,2%	15,7%	11,9%	8,8%	6,1%
Passifs Courants / Total Bilan	39,6%	22,8%	20,1%	21,4%	21,2%	20,6%
Passifs / Total Bilan	57,7%	41,0%	35,8%	33,3%	29,9%	26,7%
Capitaux Permanents / Total Bilan	60,4%	77,2%	79,9%	78,6%	78,8%	79,4%
Ratios de gestion						
Charges de Personnel / Total produits d'exploitation	15,5%	14,8%	13,3%	12,7%	12,6%	12,6%
Résultat d'exploitation / Total produits d'exploitation	8,0%	8,9%	11,0%	12,3%	13,5%	14,0%
Total produits d'exploitation / CP avant affectation	224,0%	121,4%	132,3%	132,8%	128,1%	120,8%
Ratios de solvabilité						
CP avant affectation / Capitaux Permanents	70,0%	76,4%	80,3%	84,9%	88,9%	92,3%
Ratios de Liquidité						
Liquidité générale : Actifs courants / Passifs courants	166,5%	278,4%	302,4%	287,5%	316,0%	344,9%
Liquidité réduite : Actifs courants-Stocks / Passifs courants	83,2%	195,1%	190,4%	177,6%	203,5%	231,4%
Liquidité immédiate : liquidités et équivalents de liquidités/ Passifs courants	31,7%	125,2%	96,4%	85,5%	109,2%	136,2%
Ratios de rentabilité						
Résultat Net /CP avant résultat	16,8%	8,4%	12,6%	15,8%	18,3%	18,6%
Résultat Net / Capitaux Permanents	10,1%	5,9%	9,0%	11,6%	13,7%	14,5%
Résultat Net / Total produits d'exploitation	6,4%	6,4%	8,5%	10,3%	12,1%	13,0%
Autres Ratios						
Délai de règlement des fournisseurs * (en jours)	70	77	77	78	79	80
Délai de recouvrement clients ** (en jours)	50	50	50	50	50	50

* (Fournisseurs et comptes rattachés*360)/ Achats consommés HT

** (Clients et comptes rattachés*360)/ Chiffres d'Affaires HT

7.2.3.6. Marge d'autofinancement prévisionnelle de la société OfficePlast

En DT	2014	2015p	2016p	2017p	2018p	2019p
Résultat net	660 586	789 496	1 251 388	1 698 959	2 180 055	2 492 602
Dotations aux amortissements et aux provisions	388 001	686 159	895 431	991 043	936 375	929 211
Marge brute d'autofinancement	1 048 587	1 475 655	2 146 819	2 690 002	3 116 430	3 421 813
<i>MBA / CA</i>	<i>10,2%</i>	<i>12,0%</i>	<i>14,5%</i>	<i>16,3%</i>	<i>17,3%</i>	<i>17,8%</i>

7.2.3.7. Avis du Commissaire aux comptes sur les états financiers prévisionnels de la société OfficePlast sur 2015-2019

CABINET RACHID NACHI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie



AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DES EXERCICES 2015 A 2019

**Messieurs les actionnaires
de la société « OFFICE PLAST SA »**

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de votre société « **OFFICE PLAST SA** » couvrant la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2019 dans le cadre du projet d'introduction de votre société sur le marché alternatif de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, et ce conformément au règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Les projections font apparaître les indicateurs suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019
Revenus	12 336 095	14 764 809	16 543 684	18 063 649	19 192 652
Résultat net	789 496	1 251 388	1 698 959	2 180 055	2 492 602
Actifs Immobilisés	6 109 753	6 649 181	7 146 039	6 649 355	6 241 662
Capitaux propres	10 163 831	11 162 580	12 461 095	14 097 483	15 892 467
Liquidités	4 913 837	3 366 460	3 412 646	4 646 448	6 098 655
Total Bilan	17 220 527	17 394 203	18 673 932	20 114 915	21 691 156

Responsabilité de la direction

Ces comptes prévisionnels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration de votre société à partir des hypothèses traduisant la situation future que vous avez estimé la plus probable à la date de l'établissement de ces comptes prévisionnels.

Etendue des travaux

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et notamment la norme internationale relative à l'examen d'informations financières prévisionnelles ISAE 3400.

Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des comptes prévisionnels ainsi que la mise en œuvre de

M F : 8 9 8 5 9 8 F

diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour l'établissement de ces comptes, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes annuels de la société.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les données historiques présentées dans les comptes prévisionnels sont extraites des comptes annuels arrêtés au 31/12/2004 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie.

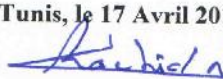
Notre Avis

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour ces prévisions.

A notre avis, ces prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées dans des états financiers prévisionnels conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les réalisations peuvent néanmoins différer des projections de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produiront pas toujours comme prévu.

Tunis, le 17 Avril 2015


Rachid NACHI
Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes
Membre de l'OECT

Le Commissaire aux comptes

Rachid NACHI

Demande de souscription

Société OFFICEPLAST

Société Anonyme au capital de 4 000 000 DT divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale de 1 dinar chacune entièrement libérées

Siège Social : Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 - Tunisie

Tél : +216 78 564 155 - Fax : +216 78 564 185

Registre de Commerce N°B246582006

Statuts déposés aux greffes du Tribunal de première instance de Béja, le 02/09/2013

Objet Social : La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

Offre à Prix Ferme auprès du public et Placement Global auprès d'institutionnels de 2 242 160 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne de 4 000 000 DT à 6 242 160 DT, au prix de 2,230 DT l'action (nominal 1 DT et prime d'émission 1,230 DT)

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015 a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Béja en date du 21/05/2015

Visa du Conseil du Marché Financier **№ 15 / 912 /** du **14 AOUT 2015**

Notice Légale publiée au JORT n°101 du 22 Août 2015

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres d'Attijari Bank, Centre d'affaires de la Charguia sous le n°04115080003844529209

DEMANDE DE SOUSCRIPTION N°

Offre à Prix Ferme (OPF) (1) :

Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au moins 100 actions et au maximum 312 108 actions, pour les institutionnels et 31 210 actions pour les non institutionnels

Placement Global (1)

Je soussigné,

Identité du demandeur :

Nom & Prénom : (1) Mme Mlle M.
Nationalité : Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le/...../..... à
Profession/activité :
Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) De moi-même
 Du mandant en qualité de :
 Tuteur et dont **copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente**
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont
copie en bonne et due forme est jointe à la présente.



Identité du mandant :

Mineur	Nom et Prénom : Date de naissance :
OPCVM ou Fonds Etranger	Dénomination: Référence du gestionnaire:.....
Personne Physique	Nom et Prénom (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. Pièce d'identité: (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passport N° Délivrée le:...../...../..... à
Personne morale	Dénomination: N° du R.C:
Autres renseignements :	
Adresse :	
Code postal : Pays : Tél:	
Nationalité :	
Activité ou profession:	

Demande par la présente la souscription à (2) :
(en chiffres)actions nouvelles de la société OfficePlast à souscrire en numéraire au prix d'émission de 2,230 DT l'action (1 DT nominal et 1,230 DT de prime d'émission). Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2015.

Je reconnais avoir reçu une copie du prospectus d'Offre à Prix Ferme et de Placement Global des actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Épargne et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'accepte de souscrire au nombre d'actions qui me sera accordé par la commission de dépouillement tout en reconnaissant avoir pris connaissance que la quantité que j'ai demandée pourrait être réduite à la quantité attribuée par ladite commission. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je verse (1) :

- En espèces
 Par chèque n° Tiré sur Agence
 Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°
 ouvert chez agence

La somme de (2) (en chiffres.....)
représentant le montant de ma demande de souscription d'actions, et autorise l'intermédiaire en Bourse

à souscrire en mes lieu et place , aux lieu et place de mon mandant (1) aux actions qui me seront attribuées par la commission de dépouillement et à accomplir les formalités conséquentes.

Cachet et signature de l'intermédiaire en Bourse

**Fait en double exemplaires, dont un en ma possession
le second servant de souche
A, le
Signature du demandeur (3)**

- (1) Cocher la case correspondante
 (2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
 (3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



Demande de souscription (copie)

Société OFFICEPLAST

Société Anonyme au capital de 4 000 000 DT divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale de 1 dinar chacune entièrement libérées

Siège Social : Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 - Tunisie

Tél : +216 78 564 155 - Fax : +216 78 564 185

Registre de Commerce N°B246582006

Statuts déposés aux greffes du Tribunal de première instance de Béja, le 02/09/2013

Objet Social : La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

Offre à Prix Ferme auprès du public et Placement Global auprès d'institutionnels de 2 242 160 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne de 4 000 000 DT à 6 242 160 DT, au prix de 2,230 DT l'action (nominal 1 DT et prime d'émission 1,230 DT)

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015 a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Béja en date du 21/05/2015

Visa du Conseil du Marché Financier **15 / 9 / 12 /** du **14 AOÛT 2015**

Notice Légale publiée au JORT n°101 du 22 Août 2015

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres d'Attijari Bank, Centre d'affaires de la Charguia sous le n°04115080003844529209

DEMANDE DE SOUSCRIPTION N°

Offre à Prix Ferme (OPF) (1) :

Institutionnels tunisiens et/ou étrangers et personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, sollicitant au moins 100 actions et au maximum 312 108 actions, pour les institutionnels et 31 210 actions pour les non institutionnels

Placement Global (1)

Je soussigné,

Identité du demandeur :

Nom & Prénom : (1) Mme Mlle M.
Nationalité : Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport
N° Délivrée le/...../..... à
Profession/activité :
Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) De moi-même

Du mandant en qualité de :

Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente

Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie en bonne et due forme est jointe à la présente.



Identité du mandant :

Mineur	Nom et Prénom : Date de naissance :
OPCVM ou Fonds Etranger	Dénomination: Référence du gestionnaire:.....
Personne Physique	Nom et Prénom (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. Pièce d'identité: (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passport N° Délivrée le:...../...../..... à
Personne morale	Dénomination: N° du R.C:
Autres renseignements :	
Adresse :	
Code postal : Pays : Tél :	
Nationalité :	
Activité ou profession:	

Demande par la présente la souscription à (2) :
(en chiffres)actions nouvelles de la société OfficePlast à souscrire en numéraire au prix d'émission de 2,230 DT l'action (1 DT nominal et 1,230 DT de prime d'émission). Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2015.

Je reconnais avoir reçu une copie du prospectus d'Offre à Prix Ferme et de Placement Global des actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Épargne et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'accepte de souscrire au nombre d'actions qui me sera accordé par la commission de dépouillement tout en reconnaissant avoir pris connaissance que la quantité que j'ai demandée pourrait être réduite à la quantité attribuée par ladite commission. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je verse (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez..... agence

La somme de (2)(en chiffres.....)
représentant le montant de ma demande de souscription d'actions, et autorise l'intermédiaire en Bourse

à souscrire en mes lieu et place , aux lieu et place de mon mandant (1) aux actions qui me seront attribuées par la commission de dépouillement et à accomplir les formalités conséquentes.

Cachet et signature de l'intermédiaire en Bourse

Fait en double exemplaires, dont un en ma possession le second servant de souche

A, le
Signature du demandeur (3)

- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- (3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



Bulletin de souscription

Société OFFICEPLAST

Société Anonyme au capital de 4 000 000 DT divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale de 1 dinar chacune entièrement libérées

Siège Social : Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 - Tunisie

Tél : +216 78 564 155 - Fax : +216 78 564 185

Registre de Commerce N°B246582006

Statuts déposés aux greffes du Tribunal de première instance de Béja, le 02/09/2013

Objet Social : La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

Offre à Prix Ferme auprès du public et Placement Global auprès d'institutionnels de 2 242 160 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne de 4 000 000 DT à 6 242 160 DT, au prix de 2,230 DT l'action (nominal 1 DT et prime d'émission 1,230 DT)

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015 a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Béja en date du 21/05/2015

Visa du Conseil du Marché Financier du 14 AOÛT 2015

Notice Légale publiée au JORT n°101 du 22 Août 2015

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres d'Attijari Bank, Centre d'affaires de la Charguia sous le n°04115080003844529209

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°
Etabli conformément à l'article 176, alinéa 3 nouveau du Code des Sociétés Commerciales**

Offre à Prix Ferme (1) :

Placement Global (1)

Je soussigné

Nom & Prénom :

.....

Représentant l'intermédiaire en Bourse

RC..... Adresse

Agissant pour le compte des clients m'ayant chargé de la souscription pour compte, dont les identités figurent sur l'état ci-joint, dûment rempli et signé par moi-même.

Déclare souscrire (en toutes lettres)

(en chiffres) (.. ..) actions nouvelles à souscrire en numéraire, au prix d'émission de 2,230 DT l'action (1 DT de nominal et 1,230 DT de prime d'émission). Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2015.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de la part d'un ou de certains de mes clients au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé sa ou leurs décisions de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je verse : (1)

En espèces

Par chèque n° Tiré sur Agence

Par virement en date du effectué sur notre compte n°
ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)

(en chiffres) (.....) représentant le montant de mon bulletin de souscription à raison de 2,230 DT par action (soit 1 DT de nominal, majoré d'une prime d'émission de 1,230 DT par action).

Fait en double exemplaire, dont un en ma possession
le second servant de souche

A, le

Signature (2)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



Bulletin de souscription (copie)

Société OFFICEPLAST

Société Anonyme au capital de 4 000 000 DT divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale de 1 dinar chacune entièrement libérées

Siège Social : Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 - 9070 - Tunisie

Tél : +216 78 564 155 - Fax : +216 78 564 185

Registre de Commerce N°B246582006

Statuts déposés aux greffes du Tribunal de première instance de Béja, le 02/09/2013

Objet Social : La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

Offre à Prix Ferme auprès du public et Placement Global auprès d'institutionnels de 2 242 160 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne de 4 000 000 DT à 6 242 160 DT, au prix de 2,230 DT l'action (nominal 1 DT et prime d'émission 1,230 DT)

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015

Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2015 a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Béja en date du 21/05/2015

Visa du Conseil du Marché Financier **№ 15 / 912 /** du **14 AOUT 2015**
Notice Légale publiée au JORT n°101 du 22 Août 2015

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres d'Attijari Bank, Centre d'affaires de la Charguia sous le n°04115080003844529209

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°
Etabli conformément à l'article 176, alinéa 3 nouveau du Code des Sociétés Commerciales

Offre à Prix Ferme (1) :

Placement Global (1)

Je soussigné

Nom & Prénom :

.....

Représentant l'intermédiaire en Bourse

RC..... Adresse

Agissant pour le compte des clients m'ayant chargé de la souscription pour compte, dont les identités figurent sur l'état ci-joint, dûment rempli et signé par moi-même.

Déclare souscrire (en toutes lettres)

(en chiffres) (.. ..) actions nouvelles à souscrire en numéraire, au prix d'émission de 2,230 DT l'action (1 DT de nominal et 1,230 DT de prime d'émission). Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2015.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de la part d'un ou de certains de mes clients au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé sa ou leurs décisions de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je verse : (1)

En espèces

Par chèque n° Tiré sur Agence

Par virement en date du effectué sur notre compte n°
ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)

(en chiffres) (.....) représentant le montant de mon bulletin de souscription à raison de 2,230 DT par action (soit 1 DT de nominal, majoré d'une prime d'émission de 1,230 DT par action).

**Fait en double exemplaire, dont un en ma possession
le second servant de souche**

A, le

Signature (2)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



Etat des souscripteurs

Intermédiaire en Bourse

Banque

Nom et Prénom Dénomination sociale	Nature juridique (1)	Référence		Nationalité	Adresses	Nombre d'actions souscrites	Montants
		Nature de la référence (2)	Numéro				
					TOTAL		

Utiliser les abréviations suivantes :

(1) PP : Personne Physique
PM : Personne Morale
F : Fonds

(2) CIN : Carte d'Identité Nationale
DN : Date de Naissance
RC : Registre de Commerce
Au : Autre (à préciser)

Tunis, le

Cachet et signature

Annexe

AFC - Arab Financial Consultants



Président Directeur Général : Youssef KORTOBI
Carré De L'or – Les Jardins du Lac 2–1053 Les
Berges Du Lac
Capital social : 1 M.DT

Tél : 70 020 260
Fax : 70 020 299
Email : afc@afc.fin.tn
Web : www.afc.com.tn



AI - Amen Invest

Président Directeur Général : Abdelaziz
HAMMAMI
9 Rue du Lac NEUCHATEL - Les Berges du Lac
- 1053 Tunis
Capital social : 2 M.DT

Tél : 71 965 410 / 71 965 400
Fax : 71 965 426
Email : marche@ameninvest.com.tn
Web : www.ameninvest.com



ATI - Attijari Intermédiation

Directeur Général : Haythem MEHOUACHI
Immeuble Fekih, rue des lacs de Mazurie, 1053 Les
Berges du Lac.
Capital social : 5 M.DT

Tél : 71 861 461 / 71 861 184 / 71 861 880 /
71 108 900
Fax : 71 860 346
Email : attijari.intermediation@attijaribank.com.tn
Web : www.attijaribourse.com.tn



AXIS - AXIS Capital Bourse

Directeur Général : Férid BEN BRAHIM
67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 901 250
Fax : 71 904 522
Email : contact@axiscapital.com.tn
Web : www.axiscapital.com.tn



BESTI - BEST Invest

Directeur Général : Abdallah DAY
45, rue de Japon, Immeuble Millenium, Bloc A,
2ème étage.
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 905 831 / 71 951 726
Fax : 71 903 513
Email : best.Invest@planet.tn
Web : www.bestinvest.com.tn



BIATC - BIAT CAPITAL

Président Directeur Général : Mourad LADJMI
Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de
Malawi Les Berges du Lac Tunis
Capital social : 3 M.DT

Tél : 71 138 508 - 71 138 501
Fax : 71 965 772
Email : contact@biatcapital.com
Web : www.biatcapital.com



BNAC - BNA Capitaux

Directeur Général : Kamel GUESMI
Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad Les
Berges Du Lac 1053 Tunis
Capital social : 5 M.DT

Tél : 71 139 500
Fax : 71 656 013/71 656 299/ 71 656 332/ 71 656
078
Email : bna.capitaux@planet.tn
Web : www.bnacapitaux.com.tn



CCF - Cofib Capital Finance

Directeur Général : Karim ABDELKAFI
25, Rue Docteur Calmette Cité Mahrajène-1002
Tunis
Capital social : 3 M.DT

Tél : 71 144 510
Fax : 71 843 778
Email : karim.abdelkafi@capfinance.com.tn
Web : www.capfinance.tn

**CGF - Compagnie Gestion et Finance**

Directeur Général : Khaled ZRIBI
 Immeuble LIRA – Les Berges Du Lac 2 – Tunis
 1053
 Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 788 870 / 71 788 280 / 71 782 606
 Fax : 71 798 314
 Email :k.zribi@cgf.com.tn
 Web :www.cgf.com.tn

**CGI - Compagnie Générale d'Investissement**

Directeur Général : Mehdi BECH-HAMBA
 16, Avenue Jean Jaures, 1000 Tunis.
 Capital social : 1.25 M.DT

Tél : 71 252 044
 Fax : 71 252 024
 Email :cgi.bo@cgi.com.tn
 Web :www.cgi.tn

**FINACorp - Finance & Investment in North Africa**

Directeur Général : Noureddine JEBENIANI
 Rue Lac Loch Ness, Les Berges du Lac, 1053
 Tunis.
 Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 656 122
 Fax : 71 656 269
 Email :direct@finacorp.net
 Web :www.finacorp.net

**MAC - MACSa**

Président Directeur Général : Mohamed
 Abdelwaheb Chérif
 Green Center, Bloc C 2ème étage, Rue du Lac
 Constance, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.
 Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 964 102
 Fax : 71 960 959
 Email :macsa@macsa.com.tn
 Web :www.macsa.com.tn

**MAXULA - Société Maxula Bourse**

Président Directeur Général : Raouf AOUADI
 Rue du Lac Léman, Centre Nawres Bureau B.22
 Berges du Lac, 1053 Tunis.
 Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 960 292 / 71 960 530
 Fax : 71 960 565
 Email :maxulabourse@topnet.tn
 Web :www.maxulabourse.com.tn

**MCP - MENA CAPITAL PARTNERS**

Directeur Général : Khalil BEN AMMAR
 05 bis Rue du Lac Tiberiade, 1053 les berges du
 lac-Tunis.
 Capital social : 3 M.DT

Tél : 71 862 328/ 71 961 486
 Fax : 71 961 471
 Email :contact@menacp.com
 Web : www.menacp.net

**SBT - Société de Bourse de Tunisie**

Directeur Général : Khaled SAHLI
 Place 14 janvier 2011 - 1001 Tunis
 Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 125 500
 Fax : 71 125 484
 Email : khaled.sahli@bt.com.tn
 Web : www.bt.com.tn

**SCIF - Société de Conseil et d'Intermédiation Financière**

Directeur Général : Jamel HAJJEM
 Rue du Lac Obeira, Les Berges de Lac 1053.
 Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 860 521 / 71 860 541
 Fax : 71 860 665
 Email :scif@planet.tn
 Web : www.scif.com.tn

**SIFIB - SIFIB-BH**

Directeur Général : Sonia BEN FRAJ
 Immeuble Assurances SALIM - Lotissement
 AFH/BC5 Bloc B 3ème étage - Centre Urbain
 Nord - 1002 Tunis
 Capital social : 3 M.DT

Tél : 71 948 429
 Fax : 71 948 512
 Email :sifib.bh@planet.tn

**STB FINANCE – Intermédiaire en Bourse Groupe STB BANK**

Président Directeur Général : Salwa MOUSCOU
 34, Rue Hedi Karray, 1080 Tunis.
 Capital social : 6.5 M.DT

Tél : 71 717 510
 Fax : 71 718 450
 Email : stbfinance@stbfinance.com.tn
 Web : www.stbfinance.com.tn

**TSI - Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation**

Directeur Général : Hafedh SBAA

Adresse: Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord, 1080 Tunis.

Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 822 555

Fax : 71 822 418

Email : tsi@tsi.fin.tnWeb : www.tsi.tn**TVAL - Tunisie Valeurs**

Directeur Général : Fadhel ABDELKEFI

Immeuble Integra-Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène

Capital social : 10 M.DT

Tél : 71 189 600 / 71 789 630

Fax : 71 949 325

Email : mail@tunisievaleurs.comWeb : www.tunisievaleurs.com**UBCI FINANCE**

Directeur Général : Aness SANDLI

3, Rue Jenner, Place d'Afrique, 1002 Tunis Belvédère.

Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 848 230

Fax : 71 840 557

Email : aness.sandli@bnpparibas.com**UFI - Union Financière**

Président Directeur Général : Nabil SASSI

Boulevard 14 Janvier 2011, Imm. Maghrébia Tour A, 4ème étage 1080 Tunis.

Capital social : 5 M.DT

Tél : 71 941 385 / 71 940 533

Fax : 71 940 535

Email : ufi@planet.tnWeb : www.ufi.com.tn**UIB Finance - UIB Finance**

Directeur Général : Ali MELLOULI

Immeuble les reflets du Lac, Rue du Lac Turkana, 1053 les berges du Lac

Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 219 116

Fax : 71 219 478

Email : contact@uibfinance.com.tn